

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS
D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 ET 2025)
ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (2025-2026)

DOSSIER : R-4270-2024 Phase 1

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me SIMON TURMEL
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 15 NOVEMBRE 2024
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
Me HÉLÈNE BARRIAULT
Me ANNIE GARIÉPY
avocats de la Régie

DEMANDERESSES :

Me YVES FRÉCHETTE
Me JOELLE CARDINAL
avocats d'Hydro-Québec dans ses activités de
transport d'électricité

Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ
Me SIMON TURMEL
avocats d'Hydro-Québec dans ses activités de
distribution d'électricité

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me PAULE HAMELIN
avocate de Nalcor Energy Marketing Corporation
(NEMC);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
Me HADRIEN BURLONE
avocats du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE HQT	12
STÉPHANE VERRET	14
MANON ANCTIL	15
LUC DUBÉ	15
ÉTIENNE LANGDEAU	15
MARIE-JOSÉE ROBY	15
MAXIME BOUDREAU	15
INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL, HQ	16
CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEVE CADRIN	48
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	111
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE	156
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	184
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	220
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	241

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQDT) : Expliquez dans le tableau D-2, la hausse de l'attribution directe, Transport, qui passe de 26,4 millions en 2023 à 41,1 millions en 2024 (Demandé par AHQ-ARQ)	107
E-2 (HQTD) : Fournir les paramètres précis auxquels doit répondre une panne afin d'être considérée comme une panne majeure devant être identifiée dans le rapport annuel du Distributeur, et préciser la référence exacte à la norme IEEE (demandé par l'AQCIE-CIFQ)	113
E-3 (HQTD) : Préciser le délai de raccordement actuel, celui qui est visé terme de réduction de 40 % pour 2028, et ventiler ou détailler, le cas échéant, les catégories de raccordements (demandé par l'AQCIE-CIFQ)	142
E-4 (HQTD) : Indiquer s'il y a un suivi des décisions prises par le gouvernement sur les aides financières qu'il alloue aux fins du programme biénergie; indiquer s'il y a des données qui correspondent au montant alloué par le gouvernement du Québec aux aides financières relativement au projet biénergie (demandé par AQCIE-CIFQ)	183

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce quinzième
2 (15e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour à tous. Et bienvenue à l'audience du quinze
8 (15) novembre deux mille vingt-quatre (2024) du
9 dossier R-4270-2024, Phase 1 : Demande de fixation
10 des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans
11 ses activités de transport d'électricité (années
12 2023, 2024 et 2025) et de distribution
13 d'électricité (année 2025-2026).

14 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
15 Louise Rozon, présidente de la formation,
16 accompagnée de maître Simon Turmel et monsieur
17 Pierre Dupont.

18 Les avocats de la Régie pour cette phase seront
19 maître Alexandre de Repentigny, maître Hélène
20 Barriault et maître Annie Gariépy.

21 Les demanderesses sont :

22 Hydro-Québec dans ses activités de transport
23 d'électricité représentée par maître Yves Fréchette
24 et maître Joelle Cardinal;

25 Hydro-Québec dans ses activités de distribution

1 d'électricité représentée par maître Marie-Michelle
2 Côté et maître Simon Turmel.

3 Les intervenants sont :

4 Association hôtellerie Québec et Association
5 restauration Québec représentées par maître Steve
6 Cadrin;

7 Association des redistributeurs d'énergie du Québec
8 représentée par maître Paule Hamelin;

9 Association québécoise des consommateurs
10 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
11 forestière du Québec représentés par maître Sylvain
12 Lanoix;

13 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
14 représentée par maître André Turmel;

15 Nalcor Energy Marketing Corporation représentée par
16 maître Paule Hamelin;

17 Option consommateurs représentée par maître Éric
18 McDevitt David;

19 Regroupement des organismes environnementaux en
20 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler
21 et maître Hadrien Burlone;

22 Regroupement national des conseils régionaux de
23 l'environnement du Québec représenté par maître
24 Jocelyn Ouellette;

25 Regroupement pour la transition, l'innovation et

1 l'efficacité énergétiques représenté par maître
2 Dominique Neuman.

3 Nous demandons aux participants de bien
4 vouloir s'identifier à chacune de leurs
5 interventions pour les fins de l'enregistrement.
6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci beaucoup, Madame la Greffière. Donc,
9 salutation à monsieur, notre sténographe, Monsieur
10 Morin, qui va nous accompagner pendant toute la
11 durée de l'audience. Mes collègues régisseurs,
12 Simon Turmel, Pierre Dupont et moi-même, on vous
13 souhaite la bienvenue à la Régie. Ça fait très
14 longtemps qu'on ne vous a pas vus en si grand
15 nombre. Ça fait plaisir de vous accueillir.

16 Donc, la formation qui est, dans le cadre
17 du présent dossier, est assistée d'une équipe - des
18 petits problèmes techniques - d'une équipe de
19 spécialistes et d'avocats aguerris. Donc, les
20 avocats qui nous accompagnent : maître Hélène
21 Barriault, Annie Gariépy et Alexandre de Repentigny
22 pour la Phase 1 du présent dossier.

23 Nos chargés de projet : Geneviève Rivard et
24 Daniel Mongeon, qui ont beaucoup de boulot à
25 accomplir pour la gestion de ce dossier. Les

1 spécialistes en réglementation économique : Jean-
2 François Mondou, Gaston Bilodeau, Odette Alarie,
3 Martin Parent et Benoit Nicolas Audet Côté.

4 Donc, en ce qui a trait à la procédure
5 relative à l'audience hybride, dans notre lettre de
6 planification du vingt-cinq (25) octobre, la Régie
7 a rejoint... a joint plutôt les liens hypertextes
8 menant aux consignes à respecter en vue d'une
9 participation adéquate pour ceux et celles qui ont
10 décidé de se joindre à l'audience par
11 visioconférence.

12 On vous invite à partager vous-même les
13 documents auxquels vous comptez référer. Pour les
14 participants en présentiel, il est important de
15 respecter les directives du Guide pour le partage
16 des documents via Teams. Si cela n'est pas
17 souhaitable pour un d'entre vous, simplement
18 informer notre greffière qui pourra procéder au
19 partage des documents.

20 Je vous rappelle quelques directives. Nous
21 demandons que tous les micros demeurent fermés,
22 sauf lorsque l'un ou l'autre d'entre vous comptez
23 intervenir. Nous demandons que seules les caméras
24 des témoins et de leur avocat demeurent ouvertes
25 pendant la présentation pour les gens qui sont en

1 visioconférence. La portion audio de l'audience est
2 enregistrée. Cet enregistrement sera diffusé en
3 direct sur Youtube, comme pour toutes les autres
4 audiences. Des notes sténographiques seront
5 disponibles dans les meilleurs délais après la
6 journée d'audience, tout comme pour les audiences
7 en personne. Ah, excusez. Est-ce que vous
8 m'entendez mieux? Excellent. Donc, pour... c'est
9 ça, les audiences donc sont enregistrées et tout
10 comme les audiences en personne à la Régie, il est
11 interdit de filmer et de prendre des captures
12 d'écran ou encore d'en enregistrer le contenu.

13 Si jamais vous éprouvez un problème
14 technique, simplement aviser notre greffière soit
15 par courriel ou via le clavardage sur l'application
16 Teams. Le courriel est nathalie.st-cyr@regie-
17 energie.qc.ca. Il est important pour les fins de
18 notes sténographiques de respecter les consignes
19 suivantes, que l'on répète à chaque fois, mais
20 c'est toujours important de se le rappeler. Il faut
21 parler fort, je vais être la première à respecter
22 cette consigne, et lentement. Une personne à la
23 fois et ne pas baisser le ton en fin de phrase. Au
24 besoin, je vous ferai un rappel de ces quelques
25 consignes.

1 Un dernier point, si vous nous voyez, bon,
2 disparaître, là, en tout cas ce serait étonnant,
3 là, en personne, c'est pas parce qu'on manque
4 d'intérêt.

5 Le déroulement de l'audience, donc nous
6 allons entendre les participants dans l'ordre
7 retenu par la Régie dans le cadre du calendrier
8 d'audience que vous avez tous reçu le onze (11)
9 novembre dernier. On note d'ailleurs que la grande
10 majorité d'entre vous, si ce n'est pas la totalité
11 des participants qui avez déposé une déclaration
12 sous serment, alors on vous en remercie, cela va
13 faciliter un peu le déroulement de l'audience.

14 On vous invite également évidemment, comme
15 on le mentionne dans nos correspondances, à
16 respecter le cadre d'examen tel que nous l'avons
17 défini dans les décisions D-2024-097, D-2024-109,
18 ainsi que dans nos correspondances A-0007, A-0036,
19 A-0043 et A-0063.

20 On vous demande également de respecter le
21 temps que vous nous avez demandé ou celui qu'on
22 vous a accordé et également à être flexible dans
23 l'éventualité où votre intervention prévue pourrait
24 être devancée ou retardée.

25 Également, comme on le mentionne à chaque

1 audience, on a pris connaissance de l'ensemble de
2 la preuve déposée, de même que toute notre équipe
3 de spécialistes et d'avocats. Dans ce contexte, on
4 vous invite à cibler vos présentations aux éléments
5 essentiels et ceux ayant évolué depuis le dépôt de
6 votre preuve. Tel que nous l'avons mentionné le
7 onze (11) novembre dernier, nous nous attendons à
8 ce que le temps dévolu à la présentation de votre
9 preuve soit proportionnel au contenu de vos
10 mémoires. Parfois, certains ont... prévoient trente
11 (30) minutes pour quatre-cinq pages de mémoire. On
12 présume que... que ça risque d'être un peu moindre.

13 Finalement, bon, on note que pour la Phase
14 1 il n'y a aucun moyen préliminaire qui a été
15 identifié par les participants. Alors à moins que
16 l'un ou l'autre d'entre vous avez des remarques
17 préliminaires à nous souligner, on serait prêt à
18 entendre la preuve du Distributeur et du
19 Transporteur.

20 PREUVE DE HQT D

21 Me SIMON TURMEL, HQ :

22 Bonjour, Madame la présidente. Comme ça, ça
23 fonctionne, oui? Parfait. On perd l'habitude
24 d'ajuster le micro après... après cinq ans à
25 distance. Donc, je recommence. Bonjour la Madame la

1 Présidente. Bonjour, Messieurs les Régisseurs,
2 bonjour au personnel de la Régie, ainsi qu'à
3 l'ensemble des intervenants et donc des
4 participants au présent dossier. Ces salutations
5 sont formulées naturellement au nom... en mon nom,
6 mais également au nom de ma collègue, maître Côté,
7 ainsi que de tous les collègues chez Hydro-Québec,
8 qui ont été amenés à collaborer à la présente... à
9 la préparation de la présente demande tarifaire.

10 Tel que je viens de l'évoquer, je suis avec
11 ma collègue Marie-Michelle Côté, avec qui je
12 partagerai le micro tout au long des Phases 1 et 3
13 du dossier, alors que notre collègue maître Yves
14 Fréchette qui est derrière moi sera présent avec
15 vous dès la semaine prochaine pour la Phase 2.

16 Vous l'avez mentionné dans votre mot
17 d'introduction, donc effectivement ici en Phase 1
18 les sujets de la Phase 1... les sujets qui font
19 l'objet de l'examen de la Phase 1 justement sont
20 ceux qui ont été déterminés notamment dans la
21 décision D-2024-0097, mais également dans les
22 quelques autres documents auxquels vous avez fait
23 référence.

24 Sans plus tarder, je vais vous présenter
25 les témoins pour la Phase 1, donc à partir de ma

1 droite on a monsieur Stéphane Verret, directeur
2 affaires réglementaires et service de transport
3 d'électricité; madame Manon Anctil, cheffe
4 planification financière et partenariat d'affaires;
5 monsieur Luc Dubé, directeur planification
6 financière et partenariat d'affaires; monsieur
7 Étienne Langdeau, directeur végétation et
8 administration de contrats; madame Marie-Josée
9 Roby, directrice stratégie de gestion des actifs;
10 et monsieur Maxime Boudreau, directeur performances
11 opérationnelles. Les CV des témoins d'Hydro-Québec
12 ont été déposés plus tôt cette semaine, je crois
13 mercredi, ils se retrouvent sous la cote B-0171. Je
14 souligne également que les affirmations solennelles
15 pour l'adoption de la preuve ont été déposées hier,
16 donc il n'y aura pas d'adoption formelle de la
17 preuve ce matin. Donc, je crois que les témoins
18 peuvent maintenant être assermentés.

19

20 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce quinzième
21 (15^e) jour du mois de novembre, ont comparu :

22

23 STÉPHANE VERRET, directeur affaires réglementaires
24 et service de transport d'électricité, ayant une
25 place d'affaires au 15^e étage, Tour Est, Complexe

1 Desjardins, Montréal (Québec);

2

3 MANON ANCTIL, cheffe planification financière et
4 partenariat d'affaires, ayant une place d'affaires
5 au 1001, Robert-Bourassa, Montréal (Québec);

6

7 LUC DUBÉ, directeur partenariat d'affaires et
8 planification financière, ayant une place
9 d'affaires au 1001, Robert-Bourassa, Montréal
10 (Québec);

11

12 ÉTIENNE LANGDEAU, directeur végétation et
13 administration de contrats, ayant une place
14 d'affaires au 8181, de l'Esplanade, Montréal
15 (Québec);

16

17 MARIE-JOSÉE ROBY, directrice stratégie de gestion
18 des actifs, ayant une place d'affaires au 855,
19 Sainte-Catherine Est, 9e étage, Montréal (Québec);

20

21 MAXIME BOUDREAU, directeur performances
22 opérationnelles, ayant une place d'affaires au
23 8181, avenue de l'Esplanade, Montréal (Québec);

24

25 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL, HQ :

4 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière, donc je vais
5 maintenant laisser la parole aux témoins pour la
6 présentation d'une durée approximative d'une demi-
7 heure. Merci.

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. Bonjour, est-ce que vous m'entendez bien comme ça?
10 Ça va? Excellent. Donc, bonjour, Madame la
11 Présidente, bonjour, Messieurs les Régisseurs.
12 Heureux de vous retrouver ici aujourd'hui après
13 quelques années à distance. Mais c'est bien qu'on
14 se retrouve...

15 Q. **[2]** Peut-être la... la présentation n'est pas
16 projetée. Je... Oui. Elle a été dé... oui, elle a
17 été déposée hier sur le SDÉ. 187, B-0187.

18 On va vous demander, peut-être, de la
19 projeter, voilà, excellent, merci.

20 Alors, j'allais dire que c'est un rendez-
21 vous important, aujourd'hui, pour diverses raisons.
22 D'abord, la décision que rendra la Régie, elle est
23 significative puisqu'elle dictera les moyens dont
24 disposera Hydro-Québec en deux mille vingt-cinq
25 (2025), pour mettre les bases nécessaires à la

1 réalisation du plan d'affaires deux mille trente-
2 cinq (2035) qui se veut une feuille de route pour
3 la transition énergétique et la création de
4 richesse pour la société québécoise avec, bien
5 entendu, un engagement à offrir un service fiable,
6 simple et abordable à l'ensemble des clientèles.

7 Ce plan engage non seulement ses employés,
8 mais un grand nombre de partenaires et acteurs
9 associés au domaine de l'énergie. Il s'agit aussi
10 d'un exercice de recalibrage, « rebasing » des
11 tarifs. Donc, c'est un retour à la Régie pour la
12 fixation de tarifs sur la base des coûts suite à la
13 fin du MRI pour le Transporteur, en deux mille
14 vingt-deux (2022), et un recalibrage prévu pour le
15 Distributeur selon la Loi sur la simplification.

16 Il ne s'agit pas, toutefois, d'approximer
17 les besoins financiers du Transporteur et du
18 Distributeur sur la base de formules paramétriques
19 maison et non éprouvées. Une discussion sur les
20 paramètres de formules nous éloigne des vraies
21 discussions sur les besoins d'affaire.

22 HQ a présenté ses besoins selon une
23 approche rigoureuse des coûts basés sur des modèles
24 éprouvés en ayant recours aux expertises pointues
25 dans tous les domaines d'activité de l'entreprise.

1 Il est important de réaliser que le monde
2 d'aujourd'hui n'est plus celui qui prévalait
3 lorsque la Régie s'est penchée, la dernière fois,
4 sur le coût de service du Transporteur et du
5 Distributeur. Il s'est écoulé au moins six années,
6 six années marquées par une pandémie, une inflation
7 élevée, une rareté de la main-d'oeuvre qualifiée et
8 des difficultés d'approvisionnement en pièces et en
9 matériaux. Nous faisons donc face, aujourd'hui, à
10 une augmentation des coûts qui exerce
11 inévitablement une pression sur les revenus requis
12 du Transporteur et du Distributeur.

13 Enfin, pour relever les défis de la
14 transition énergétique, HQ a adopté une nouvelle
15 structure organisationnelle, en deux mille vingt-
16 deux (2022), une structure transverse, qui a
17 éliminer les divisions. Cela a eu comme
18 conséquences, d'abord de modifier la méthode de
19 cheminement des coûts pour l'appliquer à l'ensemble
20 des activités transverses de l'entreprise et isoler
21 les charges d'exploitation du Transporteur et du
22 Distributeur.

23 Également, ça a eu comme conséquences de
24 présenter, pour une première fois, une demande
25 conjointe transport et distribution avec une partie

1 commune qui fait l'objet de la présente Phase 1 que
2 nous débutons aujourd'hui.

3 Finalement, je tiens à souligner que cette
4 nouvelle façon de présenter les demandes tarifaires
5 du Transporteur et du Distributeur introduit un
6 niveau d'information inégalé. D'abord, le contexte
7 de la demande présente les grandes lignes du plan
8 d'action deux mille trente-cinq (2035), qui est
9 explicite sur les actions à prendre pour répondre
10 aux besoins de ses clients et réaliser la
11 transition énergétique. Ce plan offre davantage de
12 prévisibilité quant aux projets et aux activités de
13 l'entreprise.

14 Ensuite, les charges d'exploitation sont
15 présentées d'abord pour Hydro-Québec dans son
16 ensemble, pour ensuite présenter celles des
17 activités réglementées. Et finalement, une bien
18 meilleure vision de ce qui est fait à Hydro-Québec
19 en présentant des charges d'exploitation, non plus
20 selon des rubriques de coûts, mais en fonction des
21 activités de l'entreprise. Je passerais à la
22 prochaine planche, s'il vous plaît.

23 Alors, à ce moment-ci, je vais céder la
24 parole à mes collègues. D'abord, monsieur Luc Dubé
25 qui va vous faire la présentation concernant les

1 charges d'opération et de maintenance, qui sera
2 suivie de madame Marie-Josée Roby et monsieur
3 Maxime Boudreau, pour terminer avec monsieur
4 Langdeau au niveau des charges d'exploitation pour
5 la maîtrise de la végétation. Merci.

6 M. LUC DUBÉ :

7 R. Merci, Monsieur Verret. Donc, vous me le direz si
8 jamais le son n'est pas bon. Bonjour, Madame la
9 Présidente, Messieurs les Régisseurs, personnel de
10 la Régie, intervenants, bien content d'être avec
11 vous ce matin et d'avoir l'opportunité de vous
12 présenter l'évolution des charges, l'exploitation
13 de l'entreprise sur l'horizon vingt vingt-
14 trois/vingt vingt-cinq (2023-2025).

15 Pour l'année deux mille vingt-cinq (2025),
16 comme on le voit à l'écran - prochaine page,
17 excusez-moi. Prochaine page. Oui. Merci. - Comme on
18 le voit à l'écran, les charges d'exploitation
19 d'Hydro-Québec pour l'année deux mille vingt-cinq
20 (2025) se situent à quatre virgule quatre neuf
21 trois milliards de dollars (4,393 G\$) pour deux
22 mille vingt-cinq (2025). Comme l'a mentionné
23 monsieur Verret, ces charges découlent d'un
24 processus de planification budgétaire rigoureux,
25 axé sur nos besoins, qui représente la première

1 pierre de la fondation pour la mise en place et la
2 réalisation du plan d'action deux mille trente-cinq
3 (2035).

4 Les charges deux mille vingt-cinq (2025)
5 sont en hausse de cent soixante-seize millions
6 (176 M) par rapport à celles de deux mille vingt-
7 trois (2023), les charges réelles, soit une
8 croissance annuelle moyenne de l'ordre de deux pour
9 cent (2 %) sur la période.

10 Plusieurs questions dans les demandes de
11 renseignements. Pourquoi l'année deux mille vingt-
12 trois (2023) a été prise comme référence?

13 Premièrement, c'est une année qui est réelle, donc
14 c'est une donnée, il n'y a pas de prévision
15 financière à l'intérieur. C'est la donnée la plus
16 contemporaine, c'est-à-dire c'est la plus récente,
17 réelle qu'on ait. C'est celle qui s'approche le
18 plus de ce qu'on va vivre les prochaines années.

19 De plus, la nouvelle organisation, comme
20 monsieur Verret le disait, c'est la mise en place
21 « d'une Hydro ». Elle s'est terminée en deux mille
22 vingt-deux (2022). Donc, pour l'année deux mille
23 vingt-trois (2023), l'organisation était en place
24 pour l'année entière. Et finalement, notre méthode
25 de cheminement des coûts adaptés, la « MCC », comme

1 on l'appelle, est en place pour l'ensemble de
2 l'exercice financier deux mille vingt-trois (2023)
3 et est stabilisée.

4 Quand on regarde le graphique à l'écran, il
5 y a quatre grands thèmes qui expliquent l'évolution
6 des charges sur la période. Le premier élément qui
7 est indéniable, l'inflation des coûts et
8 l'indexation des salaires qui représente une
9 croissance sur deux ans de cent quatre-vingts
10 millions (180 M). Cette évaluation est basée sur
11 l'IPC sur les années visées.

12 Notre deuxième élément, c'est la hausse du
13 coût de retraite pour un montant de cent dix
14 millions (110 M). Ce que j'aimerais préciser ici,
15 on parle du coût de retraite net qui est présenté
16 dans les charges d'exploitation, mais aussi
17 important de mentionner, ça peut sembler important
18 comme croissance, sachez que dans les revenus
19 requis, j'ai un crédit, au même titre que pour les
20 autres avantages sociaux futurs, qui fait que quand
21 on les combine pour évaluer l'évolution du coût de
22 retraite, l'impact sur les revenus requis sur la
23 période est relativement stable. Donc, ça ne crée
24 pas de pression, j'ai un crédit équivalent qui
25 vient ramener cette dépense-là totale à une valeur

1 stable versus les années deux mille vingt-trois
2 (2023).

3 Troisième élément, c'est les besoins
4 additionnels. Les besoins additionnels, on vous l'a
5 mentionné en preuve, qui considère déjà imbriqué
6 dans la prévision un cent millions (100 M)
7 d'efficacités sur l'horizon des deux années, soit
8 près d'un pour cent (1 %) par année d'efficacité
9 qui est intégrée. Cette croissance est requise pour
10 permettre le recalibrage des charges d'exploitation
11 pour sortir du MRI pour le transporteur, et du
12 cycle de cinq ans que prévoyait la Loi sur la
13 simplification - la fixation des tarifs en
14 distribution. Mais je vais revenir sur l'aspect
15 numéro 3, je vais revenir plus en détail sur la
16 prochaine planche.

17 Et le dernier point finalement, c'est notre
18 proposition de créer un actif réglementaire en lien
19 avec les coûts de végétation. La création de cette
20 tactique-là permet de réduire de deux cent
21 soixante-dix millions (270 M) l'évolution des
22 charges d'exploitation sur la période. Les travaux
23 de végétation permettent de créer une zone de
24 protection autour de nos actifs et ainsi d'assurer
25 la fiabilité de notre réseau.

1 Pourquoi on veut le capitaliser? On l'a
2 mentionné en preuve, ces travaux-là en distribution
3 ont un cycle d'intervention de cinq ans en moyenne
4 et en transport, un cycle d'intervention de sept
5 ans. Si je peux me permettre une analogie, ce
6 qu'on présente ou ce qu'on demande, c'est un peu le
7 même principe quand on est en souterrain dans nos
8 réseaux, nos conducteurs. Ça veut dire que quand on
9 installe nos conducteurs en souterrain, on a un
10 massif de béton où on a des conduits protecteurs
11 qui sont enfouis dans le sol. Ces deux éléments-là
12 agissent à titre de protection de notre réseau.
13 C'est le même principe, et ces éléments-là sont
14 capitalisés dans nos actifs. Et ce qu'on est en
15 train de mettre en place autour de notre réseau
16 aérien, c'est-à-dire une zone de protection, on
17 considère que c'est le même but, le même but qui
18 est poursuivi. Donc, on devrait le traiter de la
19 même façon, c'est-à-dire de le capitaliser sur le
20 cycle de sa durée de vie de notre cycle d'entretien
21 de notre végétation.

22 En conclusion, je vous souligne que les
23 charges d'exploitation d'Hydro se traduisent par
24 des impacts spécifiques sur les activités de
25 transport et de distribution. En transport, on

1 parle d'une croissance sur la période de soixante-
2 quinze millions (75 M), soit une hausse annuelle
3 moyenne de trois pour cent (3 %), trois point un
4 pour cent (3,1 %). Et pour le distributeur, une
5 croissance nette de cent trente-huit millions
6 (138 M), soit une hausse annuelle moyenne de trois
7 point huit pour cent (3,8 %). Prochaine page, s'il
8 vous plaît.

9 Ça, cette planche, je vais donc revenir sur
10 les besoins additionnels que j'ai identifiés à la
11 page précédente de cent quarante millions (140 M).
12 Dans un premier temps, j'aimerais faire un rappel,
13 puis monsieur Verret l'a mentionné au départ, ça a
14 fait l'objet d'un processus d'élaboration
15 budgétaire qui a été rigoureux, puis qui est en
16 phase avec les priorités qui ont été nommées au
17 niveau du Plan d'action deux mille trente-cinq
18 (2035). Il y a plusieurs questions à cet effet dans
19 les demandes de renseignements, il n'existe pas de
20 budget d'opération sans le Plan d'action et avec le
21 Plan d'action. À partir du moment où l'organisation
22 se donne des orientations, bien, l'ensemble des
23 budgets ou l'ensemble des opérations se planifie en
24 fonction de cet objectif-là, et donc d'un point de
25 vue budgétaire ou financier, cette séparation-là ou

1 cette distinction-là n'existe plus. Également, pour
2 l'année témoin deux mille vingt-cinq (2025), bien,
3 ça représente un recalibrage des coûts, donc un
4 replaces nos besoins en fonction de la réalité qu'on
5 vit aujourd'hui. Puis, c'est ce qui était prévu aux
6 fins de la Loi de la Régie de l'énergie de revenir
7 en deux mille vingt-cinq (2025) avec un
8 recalibrage. La simple analyse de l'évolution des
9 charges selon une formule paramétrique ne peut être
10 utile dans le contexte pour juger du caractère
11 approprié des charges d'exploitation. L'examen doit
12 porter sur une analyse du contexte d'affaires et
13 des besoins opérationnels des années visées.

14 Et finalement, les besoins additionnels
15 tiennent compte d'une évolution des coûts qui est
16 dans bien des secteurs ou des activités qui sont
17 supérieures à l'inflation. Les biens et services
18 liés à la transition énergétique et à la
19 décarbonation de l'économie, on n'est pas les seuls
20 dans le monde à vouloir accéder aux mêmes
21 ambitions, ça crée un phénomène de rareté sur le
22 marché qui met une pression sur nos prix. On l'a
23 mentionné plus tôt, la rareté de la main-d'oeuvre
24 qualifiée au Québec est observée aussi, ça aussi ça
25 complexifie nos opérations et les coûts auxquels on

1 devra faire face dans les prochaines années.

2 Autre exemple qui ne varie pas en fonction
3 d'un indice d'IPC, l'intensification de nos efforts
4 en efficacité énergétique, ce n'est pas un coût qui
5 va cheminer à l'aide d'un indice d'IPC. Ça fait que
6 c'est quelques exemples que je vous nomme ici que
7 d'appliquer seulement un facteur à l'IPC pour
8 valider ou confirmer l'évolution des besoins, puis
9 c'est un exercice qui n'est pas suffisant, qui est
10 même inadéquat dans le contexte.

11 Quand on reprend à la planche, je vais vous
12 présenter une tarte qui représente l'évolution des
13 besoins nets de cent quarante millions (140 M),
14 comment ils se répartissent en fonction des
15 principales activités de l'organisation. Bien, dans
16 un premier temps, « Opération et maintenance », ça
17 représente quarante pour cent (40 %) des besoins
18 additionnels. Cette activité est directement liée
19 avec la priorité 1 du Plan d'action, soit
20 d'améliorer la qualité de service. Les charges
21 d'exploitation témoignent des efforts qui sont
22 consacrés au cours des prochaines années, justement
23 à s'assurer à la fiabilité de notre réseau puis à
24 sa résilience. On le sait, on va intensifier les
25 travaux afin de faire face aux événements

1 climatiques qui sont plus nombreux et plus sévères.
2 Également, ça va permettre d'accélérer le
3 traitement des demandes clients au niveau du
4 Distributeur. Mes collègues, Marie-Josée Roby,
5 Maxime Boudreau et Étienne Langdeau me succéderont
6 justement pour approfondir ces thèmes.

7 Deuxième élément de la tarte, l'activité
8 « Expérience client et commercialisation » qui
9 représente quant à elle autour de trente pour cent
10 (30 %) des besoins additionnels. Cette hausse des
11 coûts témoigne de notre volonté à aider notre
12 clientèle à faire une meilleure consommation de
13 leur énergie, soit la priorité 2 de notre Plan
14 d'action. Beaucoup d'efforts seront consacrés afin
15 de rehausser l'adhésion des clients aux initiatives
16 en efficacité énergétique, puis on a une cible à
17 l'horizon deux mille trente-cinq (2035) de vingt et
18 un térawatts (21 TW), combiné au développement
19 d'une offre tarifaire qui encouragera les bons
20 comportements.

21 Finalement, les activités de contrôle des
22 mouvements d'énergie et exploitation des réseaux et
23 expertise et soutien technique à eux deux
24 représentent une croissance d'à peu près vingt-cinq
25 pour cent (25 %) des besoins de cent quarante

1 millions (140 M). On ne peut pas faire autrement,
2 ces deux activités sont directement corrélées aux
3 actions qui sont prises pour améliorer la qualité
4 de service et de répondre aux besoins en croissance
5 de nos clients. Sur l'horizon vingt vingt-trois/
6 vingt vingt-cinq (2023-2025) quelques données à
7 droite dans la planche - les coûts de maintenance
8 directe sont en croissance de près de dix pour cent
9 (10 %) dans l'organisation. Les investissements en
10 transport tant qu'à eux, en pérennité et en
11 croissance, augmentent de cinquante pour cent
12 (50 %) par rapport à deux mille vingt-trois (2023),
13 et pour le Distributeur, cette croissance des
14 activités sur ses actifs est de l'ordre de vingt-
15 cinq pour cent (25 %). Donc, tout ce mouvement à la
16 hausse sur les activités sur nos actifs, assurément
17 ces équipes-là qui sont dédiées à les supporter
18 dans leurs opérations, c'est indéniable qu'ils
19 devront suivre la parade.

20 Maintenant, je vais céder la parole à mes
21 collègues qui vont savoir mieux que moi expliquer
22 l'évolution des besoins qui créent une pression
23 effectivement sur nos charges d'exploitation.

24 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

25 Merci, Monsieur Dubé. Bonjour, Madame la

1 présidente, messieurs les régisseurs, personnel de
2 la Régie et participants à l'audience. Donc, je
3 soulignerai avec vous ce matin l'importance de la
4 stratégie de gestion des actifs et plus précisément
5 de la stratégie de maintenance. Les besoins
6 financiers présentés à l'instant par monsieur Dubé
7 en ce qui concerne les coûts de maintenance directs
8 représentent la traduction des interventions de
9 maintenance requises issues de la stratégie de
10 gestion des actifs en coûts et en ressources.

11 Dans le contexte de la transition
12 énergétique et dans une perspective de croissance
13 telle que décrite amplement au plan d'action
14 HQ-2035, Hydro-Québec saisit les opportunités et
15 adapte l'évolution de sa stratégie de gestion des
16 actifs en posant le meilleur geste au moment
17 opportun, afin d'optimiser le rendement des
18 interventions tout en valorisant les opportunités à
19 travers la vision et la gestion intégrée des actifs
20 du système énergétique.

21 Dans son plan d'action 2035, à la
22 priorité 1, Hydro-Québec s'est donné l'ambition de
23 renverser la tendance en lien avec la dégradation
24 de la qualité du service. Ainsi, une stratégie de
25 gestion des actifs intégrée à Hydro-Québec a été

1 établie afin d'adapter les interventions en
2 maintenance et de remplacement des actifs en
3 fonction du risque, du niveau de performance
4 attendue et des besoins de croissance liés au
5 contexte d'affaires.

6 Un des objectifs de cette stratégie est de
7 répondre à la demande de la clientèle en préservant
8 la fiabilité et la pérennité des infrastructures
9 vieillissantes, tout en s'assurant qu'Hydro-Québec
10 puisse exercer pleinement son rôle dans la
11 décarbonation du Québec.

12 La stratégie vise à faire les meilleurs
13 choix entre les interventions de maintenance et de
14 remplacement, donc, à assurer la pérennité des
15 actifs et nous ciblons ainsi les meilleurs gestes
16 pour offrir un service plus fiable à nos clients.

17 Pour réaliser le plan ambitieux, Hydro-
18 Québec augmentera de manière importante les sommes
19 investies pour apprendre la robustesse de son
20 réseau électrique, le moderniser et remplacer des
21 équipements.

22 Ainsi, les investissements représenteront
23 le double des investissements historiques en
24 pérennisation des trois dernières années. Hydro-
25 Québec solidifiera ainsi la fondation qu'est le

1 réseau existant, afin d'accueillir la croissance et
2 répondre aux besoins des clients.

3 L'objectif de la stratégie de gestion des
4 actifs est de permettre à Hydro-Québec d'assurer la
5 fiabilité et la disponibilité du réseau de
6 transport et de distribution. Donc, gérer le
7 risque, limiter l'impact sur les tarifs, et ce,
8 malgré le vieillissement des actifs.

9 La stratégie de maintenance présentée par
10 Hydro-Québec au présent dossier représente
11 l'ensemble des interventions requises pour assurer
12 cette fiabilité et cette qualité de service du
13 réseau de transport et de distribution. Et je
14 rappelle que ce sont ces interventions qui ont été
15 traduites en ressources et en coûts et présentées à
16 l'instant, un peu plus tôt, par monsieur Dubé.

17 Je passe maintenant la parole à mon
18 collègue, Maxime Boudreau, qui vous entretiendra
19 sur les leviers permettant la réalisation de cette
20 stratégie de maintenance.

21 M. MAXIME BOUDREAU :

22 R. Merci, Madame Roby. Mesdames, messieurs, bonjour.
23 Notre prochaine diapositive s'il vous plaît, oui,
24 merci.

25 Afin d'améliorer la qualité du service et

1 répondre aux différents besoins des prochaines
2 années, Hydro-Québec s'est donné différents
3 leviers. D'abord, par des moyens concrets, afin de
4 réaliser la stratégie de gestion de ses actifs,
5 c'est-à-dire, premier moyen : par la réalisation
6 des projets de pérennité et de croissance requis.
7 On peut citer, à titre d'exemple, la conversion du
8 réseau de Montréal, douze (12) à vingt-cinq (25)
9 kV, des remplacements d'équipements comme les
10 groupes de convertisseurs au poste Châteauguay ou
11 encore des remplacements de transformateurs au
12 poste Montagnais.

13 Deuxième moyen concret : par la réalisation
14 de la maintenance conditionnelle, induite par la
15 croissance des inspections dans des zones ciblées
16 et finalement, troisième moyen, par l'amélioration
17 des délais de traitement des ordres de maintenance
18 conditionnelle.

19 Par ailleurs, Hydro-Québec doit également
20 répondre à des demandes de raccordement pour la
21 clientèle pour laquelle nous avons une ambition
22 dans notre plan 2035, de diminuer de quarante pour
23 cent (40 %) les délais de raccordement, tout cela
24 dans un contexte de hausse de ces demandes de
25 raccordement, depuis les dernières années.

1 Enfin, pour améliorer la qualité du
2 service, Hydro-Québec devra aussi maintenir la
3 cadence requise pour la maîtrise de la végétation
4 afin de réaliser les bons types d'interventions et
5 les travaux requis. Prochaine diapositive, s'il
6 vous plaît.

7 Une stratégie pour atteindre la capacité de
8 réalisation a donc été mise en oeuvre afin de se
9 doter d'une capacité de réalisation complète en
10 distribution qui passera entre deux mille vingt-
11 trois (2023) et deux mille vingt-cinq (2025), de
12 deux virgule quatre-vingt-trois (2,83) millions
13 d'heures à trois virgule vingt-huit (3,28) millions
14 d'heures, soit une augmentation de seize pour cent
15 (16 %) et d'une capacité de réalisation complète en
16 transport qui passera, entre deux mille vingt-trois
17 (2023) et deux mille vingt-cinq (2025), de deux
18 virgules zéro deux (2,02) millions d'heures à deux
19 virgule treize (2,13) millions d'heures, soit une
20 augmentation de six pour cent (6 %).

21 Afin d'accroître sa capacité de réalisation
22 pour répondre aux différents besoins et
23 obligations, Hydro-Québec travaille à l'embauche et
24 à la formation de la force de travail à l'interne
25 par des programmes de cohortes structurées de

1 monteurs de lignes, de jointeurs pour les activités
2 au niveau du réseau sous-terrain, de techniciens et
3 d'électriciens d'appareillage.

4 Divers programmes d'attraction et de
5 parcours d'apprentissage adapté, un recours à des
6 ressources externes afin d'accroître la flexibilité
7 et également, à l'optimisation de ces processus de
8 travail.

9 Par ailleurs, cette capacité de réalisation
10 est toutefois dépendante d'une chaîne d'activités
11 qui requière plusieurs intervenants afin de
12 soutenir l'arrivée de cette nouvelle main-d'oeuvre
13 qualifiée, par exemple, la logistique. On peut
14 penser aux espaces pour accueillir les nouveaux
15 employés, l'approvisionnement du matériel et les
16 équipements spécialisés nécessaires à la
17 réalisation des travaux.

18 L'encadrement nécessaire, c'est-à-dire les
19 gestionnaires aux terrains, les ressources requises
20 pour la préparation, la planification et
21 l'ordonnancement des travaux ainsi que les
22 capacités requises pour certaines activités
23 spécialisées comme, par exemple le plantage de
24 poteaux, les activités d'ateliers et d'appareillage
25 ainsi que les services d'ingénierie et services

1 techniques. Maintenant, je passe la parole à mon
2 collègue, monsieur Langdeau, qui vous entretiendra
3 plus spécifiquement sur les activités de maîtrise
4 de végétation.

5 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

6 R. Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs,
7 l'ensemble des participants et des intervenants.
8 J'aimerais prendre quelques minutes pour vous
9 entretenir sur un des principaux leviers pour
10 améliorer la qualité du service qui est au coeur de
11 notre stratégie de gestion des actifs.

12 Je veux aussi amener quelques éléments
13 contextuels, des éléments conceptuels qui vont
14 aussi être associés à la pratique réglementaire,
15 déclaration qui va être proposée par mon collègue,
16 monsieur Dubé.

17 Tout d'abord, je veux illustrer l'impact
18 des événements météorologiques majeurs sur la
19 végétation qui, par conséquent, a un impact sur
20 notre réseau. À l'écran, si vous pouvez le voir, je
21 vous ai proposé quelques images qui illustrent bien
22 l'impact des grandes tempêtes qu'on a vécues dans
23 les dernières années. En fait, je vous présente
24 trois des quatre pires événements qui se sont
25 produits depuis le verglas de mille neuf cent

1 quatre-vingt-dix-huit (1998), et ces trois
2 événements-là se sont produits dans les dernières
3 années, dans les trois dernières années.

4 Tout d'abord, je vais faire référence au
5 Derecho de deux mille vingt-deux (2022). Une
6 tempête qui a frappé tout d'abord l'Ontario, qui a
7 fait des dizaines sinon des centaines de milliers
8 de pannes de ce côté-là avant de rentrer au Québec
9 du côté de l'Outaouais, pour traverser Les
10 Laurentides et ensuite, la région de Lanaudière.

11 L'impact de ce Derecho qui est une ligne
12 d'orages avec des vents violents, ça a été des
13 vents de plus de cent cinquante kilomètres-heure
14 (150 km/h) qui ont affecté la végétation partout
15 sur son passage. Donc, on parle de branches
16 d'arbres cassées, d'arbres déracinés qui sont
17 tombés autant sur des résidences, sur des voitures,
18 sur le réseau routier, mais évidemment, aussi sur
19 le réseau électrique.

20 Dans ce cas-ci, comme vous pouvez le
21 constater, on a eu beaucoup, beaucoup de dommages.
22 On parle de près de cinq cent cinquante mille
23 (550 000) clients qui ont perdu l'électricité,
24 parfois pour une durée jusqu'à onze (11) jours en
25 considérant plusieurs centaines de pannes en

1 simultanément, donc difficulté d'aller rejoindre toutes
2 les pannes en même temps avec nos quelques deux
3 mille (2 000) travailleurs. Évidemment, des
4 résidences secondaires, des résidences plus
5 éloignées, isolées, qui ont été très difficiles à
6 rejoindre avant quelques jours. Donc, premier
7 incident significatif.

8 Le deuxième que je vous présente s'est
9 produit la même année. Dans le temps des Fêtes, une
10 tempête hivernale. Donc, on a d'abord de la neige,
11 des précipitations de neige mouillée qui sont
12 venues s'appuyer sur la végétation et ensuite des
13 vents qui sont rentrés d'environ cent dix
14 kilomètres-heure (110 km/h), ce qui a créé un
15 effet, premièrement, d'arbres ployés, dont des
16 arbres qui ont penché vers le réseau, des branches
17 qui ont commencé à se décrocher, et ensuite quand
18 les vents sont rentrés, encore une fois, des arbres
19 cassés, des dommages au réseau. On parle, cette
20 fois-ci jusqu'à six cent quarante mille (640 000)
21 clients au pire de la tempête, et pour certains,
22 d'une durée jusqu'à huit jours.

23 Le troisième et dernier événement qui est
24 le pire depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-
25 huit (1998), c'est le verglas de Pâques qu'on a

1 vécu en avril deux mille vingt-trois (2023), qui a
2 frappé la région métropolitaine, donc Montréal, le
3 sud de Montréal, le nord de Montréal. On parle,
4 cette fois-ci, de plus d'un point un million
5 (1,1 M) de clients qui ont été touchés. L'impact,
6 cette fois-ci, du verglas, ça a été vraiment sur la
7 végétation. Au tout début du printemps, les
8 bourgeons sortent, donc toute cette charge, ce
9 poids-là sur les arbres qui ont fait décrocher les
10 branches charpentières, des arbres sains qui ont
11 commencé à perdre des branches un peu partout qui
12 sont tombés nécessairement sur le réseau quand
13 c'était en surplomb, qui est tombé partout à
14 travers la région, également encore une fois des
15 arbres qui ont cassé directement sur notre réseau.
16 Donc, c'est tout l'impact direct qu'on
17 constate au terrain de ces événements
18 météorologiques majeurs extrêmes, mais aussi des
19 impacts qu'on vit dans des événements importants
20 qui sont de plus en plus fréquents.

21 Je vais aller à la prochaine planche. Je
22 vais vous préciser un peu notre stratégie de
23 protection qu'on veut établir au niveau du réseau
24 de distribution. Donc, comme le disait mon
25 collègue, on veut établir une zone de protection

1 pour protéger nos actifs. On a plusieurs façons de
2 le faire.

3 Je vais commencer par la gauche de la
4 planche avec les pictogrammes qui sont en bleu.
5 C'est l'intervention, que vous connaissez
6 probablement, qui est la plus répandue, qui est
7 l'élagage. C'est une intervention qu'on va réaliser
8 en milieu urbain pour favoriser la cohabitation
9 entre le réseau, les arbres et les citoyens.
10 L'avantage, c'est que c'est un impact visuel
11 moindre. Par contre, le potentiel de réduction de
12 risque est plus limité. Évidemment, on va se
13 protéger contre des branches qui vont pouvoir
14 toucher au réseau, mais on ne pourra pas se
15 protéger contre un arbre qui va ployer vers le
16 réseau, un arbre qui va casser, une branche qui va
17 tomber ou un déracinement carrément. Donc, ça offre
18 un certain niveau de protection qui peut être
19 limité dans certaines circonstances.

20 Cette intervention nécessite des
21 équipements spécialisés, une main-d'oeuvre
22 spécialisée, des outils spécialisés. Donc, on parle
23 notamment de camions nacelle avec des mâts isolés.
24 On parle de travailleurs avec des équipements qui
25 sont dits électriques, des travailleurs spécialisés

1 parce qu'ils vont travailler très près du réseau.
2 Donc, c'est une main-d'oeuvre qui est plus
3 spécialisée, comme je dirais.

4 Si je vais vers la droite des pictogrammes,
5 du côté orange, je vous amène sur d'autres types
6 d'interventions qu'on va de plus en plus mettre de
7 l'avant, qui offrent une plus grande zone de
8 protection, donc un potentiel de réduction du
9 risque plus grand. On parle notamment du
10 déboisement sélectif, qu'on va utiliser dans un
11 contexte différent, donc plus propice en milieu
12 rural, milieu boisé, milieu forestier.

13 Donc, l'objectif est de dégager un corridor
14 de sécurité sous le réseau en retirant toute la
15 végétation non compatible. Quand je dis « non
16 compatible », c'est la végétation qui pourrait à
17 terme rejoindre ou dépasser le réseau. Donc
18 évidemment, on va vouloir garder la végétation
19 compatible, donc tous ces arbres et arbustes qui à
20 maturité ne vont pas créer d'interactions ou
21 d'enjeux avec le réseau. Donc, le déboisement
22 sélectif.

23 La prochaine, c'est la suite du déboisement
24 sélectif. Quand on établit cette zone de
25 protection, ce corridor de sécurité, dans notre

1 prochain passage, qu'on souhaite dans une moyenne
2 de cinq ans, on peut revenir pour maintenir cet
3 actif-là. Donc, on appelle le « débroussaillage
4 sélectif ». La repousse va être maintenue,
5 l'avantage moins dispendieux, cadence plus rapide,
6 la main-d'oeuvre qui est moins spécialisée, c'est
7 de l'équipement plus traditionnel. Donc, on veut
8 juste garder la repousse au niveau du sol. Donc,
9 beaucoup d'avantages et une protection qui a duré
10 durant le premier cycle qui va perdurer dans le
11 temps.

12 La dernière intervention, c'est une
13 intervention qu'on met aussi de plus en plus de
14 l'avant, qui est complémentaire au dégagement et à
15 la zone de protection qu'on va établir dans les
16 pictogrammes de gauche. C'est l'idée de venir
17 chercher d'autres risques en périphérie de la zone
18 de protection, donc autant des branches en surplomb
19 qui peuvent surplomber cette zone de protection là,
20 donc ces branches qui peuvent se décrocher dans un
21 verglas par exemple, qui pourraient créer un bris
22 ou un déclenchement de la protection ou les arbres
23 à risque en périphérie de l'emprise qui sont par
24 exemple des arbres morts, des arbres qui présentent
25 des enjeux phytosanitaires, donc des mites, des

1 maladies, des chancres, des champignons ou des
2 défauts biomécaniques. Donc, on voit une fente, un
3 bris potentiel, une détérioration du feuillage qui
4 est apparent. Donc tout ça, c'est le portefeuille
5 d'interventions qu'on peut faire pour établir la
6 zone de protection.

7 J'amène quelques statistiques dans le bas
8 de la planche. C'est un énorme réseau qu'on doit
9 dégager. On parle de plus de cent mille kilomètres
10 (100 000 km) de réseau moyenne tension qu'on vise à
11 dégager avec notre stratégie de végétation, ce qui
12 se traduit à environ un million (1 M) de portées à
13 dégager. La portée étant la distance entre deux
14 poteaux. Ce n'est pas toutes les portées de notre
15 réseau qui nécessitent un dégagement de la
16 végétation, c'est seulement quand il y a une
17 présence de la végétation, donc c'est environ la
18 moitié de nos portées.

19 Et finalement, la cadence qu'on vous
20 propose aujourd'hui, qui permet de faire le tour de
21 ce parc-là de plus de cent mille kilomètres
22 (100 000 km) en cinq ans, c'est la cadence qu'on
23 vise cette année de deux cent vingt mille (220 000)
24 portées par année.

25 Avant de passer à la prochaine planche qui

1 est l'équivalent pour le réseau de transport, je
2 vais quand même vous préciser que les trois
3 dernières interventions à droite, soit le
4 déboisement, le débroussaillage et l'abattage
5 d'arbres à risque s'appliquent aussi pour le réseau
6 de transport. Donc, évidemment quand on établit
7 l'emprise, on fait un déboisement. À travers les
8 différents cycles, on veut maintenir cet acquis-là
9 avec du débroussaillage. Et si on trouve après un
10 certain temps qu'il y a des arbres qui referment
11 l'emprise, donc en périphérie, ou des arbres à
12 risque en dehors de l'emprise, on va également les
13 gérer avec de l'abattage d'arbres à risque.

14 Donc, j'irai à la prochaine. Donc, si...
15 Bien en fait, en distribution, l'idée, c'est
16 toujours de réduire le risque. On s'entend, le
17 risque nul n'existe pas, il y aura toujours des
18 arbres à proximité du réseau, et on souhaite qu'il
19 y ait une canopée urbaine par exemple.

20 En transport, la stratégie est différente.
21 On cherche à se rapprocher du risque zéro. Étant
22 donné les impacts d'un déclenchement au niveau du
23 transport on parle cette fois-ci pas seulement de
24 quelques centaines ou milliers de clients, on parle
25 à chaque déclenchement potentiel de dizaines de

1 milliers ou de centaines de milliers de clients qui
2 pourraient être touchés à tout moment. Donc, la
3 stratégie en transport vise à protéger des zones,
4 donc on veut établir des zones de dégagement autour
5 de nos conducteurs en fonction des normes nord-
6 américaines, mais également de nos stratégies
7 internes de protection. Donc, si on regarde le
8 pictogramme à l'écran, je vais commencer avec le
9 premier cercle concentrique autour du conducteur,
10 le cercle jaune qui est notre première zone de
11 dégagement. Donc, l'idée c'est qu'on ne veut pas
12 que la végétation rentre dans cette zone-là, parce
13 qu'une fois qu'elle est rendue là, elle peut
14 facilement rapidement rentrer dans les zones de
15 protection supplémentaires. Si je vous donne un
16 exemple pour un ordre de grandeur, là, on voit à
17 l'écran un pylône qu'on pourrait attribuer à un
18 réseau principal de sept cent trente-cinq mille
19 volts (735 000 V), cette zone-là va être environ de
20 douze mètres (12 m), première zone de protection.
21 Deuxième zone de protection, la D1, où le risque
22 commence à augmenter, on pourrait parler d'un sept
23 mètres (7 m) pour une ligne de très haute tension.
24 La zone D2, la suivante, à cinq mètres (5 m). Et
25 finalement, la zone D3, dans ce cas-ci serait à

1 trois mètres (3 m), et cette zone est
2 particulièrement importante parce que c'est la zone
3 qui fait partie de la norme nord-américaine de
4 fiabilité, donc la fameuse norme du NERC. C'est
5 aussi la zone où il y a un risque de déclenchement
6 d'arc électrique. Donc, il n'y a pas besoin d'avoir
7 un contact entre la végétation et le réseau, à
8 cette distance-là l'arc peut déclencher la
9 protection, déclencher le réseau, faire un
10 déclenchement ou même un déclenchement en cascade,
11 et là les impacts pourraient être encore plus
12 grands. On peut notamment penser, là, à un
13 malheureux événement qui s'est passé en deux mille
14 trois (2003) avec le *blackout* de l'état de New
15 York, donc la végétation qui a créé un
16 déclenchement, mais un déclenchement en chaîne qui
17 a touché pas juste l'état de New York, les états
18 voisins et même l'Ontario. Heureusement, on a été
19 protégé au Québec par notre réseau.

20 Donc, si j'en reviens aux statistiques pour
21 faire un parallèle avec la distribution, on parle
22 d'un réseau de transport d'environ trente-quatre
23 mille kilomètres (34 000 km) à protéger. Ça se
24 traduit environ cent quatre-vingt-un mille hectares
25 (181 000 ha) à entretenir. Heureusement, il n'y a

1 pas de la végétation partout dans ces hectares-là,
2 la proportion à entretenir est de cent quarante-
3 mille hectares (144 000 ha). La différence étant,
4 par exemple, des terres agricoles où évidemment il
5 n'y a pas de végétation problématique, les étendues
6 d'eau, des marais, des milieux humides, et cetera.

7 Je vous amène sur ma dernière planche pour
8 vous donner un autre aperçu statistique de la
9 fameuse cadence qu'on va souvent faire référence
10 dans notre dossier dans notre preuve. Donc, l'idée
11 de cette cadence en distribution de faire le tour
12 du parc en cinq ans a été reflétée dans notre
13 montée en cadence depuis deux mille dix-neuf (2019)
14 pour atteindre cette fameuse fourchette qui permet
15 de faire le tour du parc en cinq ans de deux cent
16 vingt mille (220 000) à deux vingt-cinq mille
17 (225 000) portées. Donc, à gauche, on voit cette
18 montée qu'on a réalisée depuis deux mille dix-neuf
19 (2019). Petit repli en deux mille vingt-deux (2022)
20 qui s'explique notamment par les deux événements
21 que je vous ai parlés. Donc, pendant plus de trente
22 (30) jours dans l'année deux mille vingt-deux
23 (2022), on ne faisait pas de l'entretien sur notre
24 réseau, on réparait un réseau qui avait subi les
25 conséquences d'un événement climatique. De façon

1 parallèle à droite en orange pour le réseau de
2 transport, pour faire le tour des cent quarante
3 mille hectares (144 000 ha) dans une moyenne de
4 sept ans, on doit faire entre vingt-deux (22) et
5 vingt-trois mille hectares (23 000 ha) par année.
6 Donc là également, vous avez vu une montée en
7 cadence qui s'est produit à partir de deux mille
8 dix-neuf (2019) et on est heureusement déjà dans
9 cette bonne fourchette-là avec les travaux des deux
10 dernières années. Donc, ça fait le tour de mon
11 exposé sur les éléments, puis je pense ça conclut
12 également notre présentation initiale.

13 Me SIMON TURMEL, HQ :

14 Donc, merci aux témoins. Donc, les témoins sont
15 disponibles maintenant pour les contre-
16 interrogatoires. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci aux membres du panel, merci, Maître Turmel.
19 Alors, nous allons débiter le contre-interrogatoire
20 avec maître Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

21 CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEVE CADRIN :

22 Q. **[3]** Alors, bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

23 Bonjour à tout le monde, à toutes et à tous. Bien
24 content de vous revoir en présentiel, alors on est
25 un grand groupe aujourd'hui et même temps je vais

1 2023-2025, représentant environ 1 % de
2 ses charges d'exploitation par année.

3 La première question un peu plus large, peut-être
4 pour qu'on se comprenne bien : comment avez-vous
5 déterminé cette valeur d'un peu plus de cent
6 millions (100 M\$) ou un pour cent (1 %) ?

7 M. LUC DUBÉ :

8 R. Bien, en fait, à chaque processus de l'élaboration
9 budgétaire, il y a un exercice qui est conduit avec
10 l'ensemble des participants ou l'ensemble des
11 joueurs dans l'organisation. Et on cible des
12 pourcentages d'efficience. Il faut comprendre
13 que... On cible ici l'année deux mille vingt-cinq
14 (2025) dans ce cas-ci. Les gens ont souvent pas
15 encore tous les moyens ou identifié les pistes
16 d'efficience qu'ils mettront en place.

17 Ça fait que ce qu'on fait, c'est qu'on
18 force via la planification budgétaire une
19 efficience qui, eux, dans la réalisation de leurs
20 activités, l'année visée, bien, mettrons en place
21 soit des initiatives, soit remettrons un peu en
22 question leurs opérations pour soit laisser tomber
23 des activités à valeur non ajoutée ou moins
24 ajoutée. Donc on s'adapte. C'est vraiment... Donc,
25 c'est la technique qu'on prend. On n'est pas en

1 mesure d'identifier des initiatives spécifiques,
2 mais on va forcer via la planification budgétaire
3 de l'efficience.

4 Q. **[4]** Donc, je comprends bien donc, c'est un objectif
5 à atteindre en dollars, si on peut dire ça comme
6 ça, ou en pourcentage de réduction des coûts? Ça va
7 pour ce bout-là? Donc, à un pour cent (1 %)...

8 R. Effectivement, c'est un objectif à atteindre pour
9 les différentes équipes.

10 Q. **[5]** Puis on dit à l'équipe ensuite : « Déployez les
11 moyens requis pour y arriver. » Et c'est avec ça
12 qu'on va vous mesurer en fin d'année, je présume?

13 R. Il y a toujours un exercice en fin d'année,
14 effectivement, de mesure de l'atteinte ou non des
15 résultats ou des budgets qui ont été planifiés.

16 Q. **[6]** Et donc, juste pour être bien sûr de
17 comprendre, dans le fond ce que vous dites, c'est
18 que les moyens en tant que tels ne sont pas encore
19 déployés, on ne les connaît pas vraiment, on
20 anticipe qu'ils pourront être déployés par les
21 équipes, parce que c'est ça leur travail et leurs
22 objectifs à atteindre, c'est ça?

23 R. Exact. Il faut que les équipes revoient leur façon
24 de faire, pensent à des façons d'innover leurs
25 opérations pour atteindre les cibles qui sont

1 fixées.

2 Q. **[7]** D'accord. Et comment l'avez-vous appliqué sur
3 l'ensemble des charges d'exploitation et des
4 diverses activités? Juste pour être certain de bien
5 comprendre comment ça se déploie comme complètement
6 au niveau de l'ensemble des charges d'exploitation.
7 Est-ce que c'est un chiffre qui est lancé partout,
8 dans tous les départements en fin d'année

9 R. Oui, c'est...

10 Q. **[8]** ... « across the board »...

11 R. Je vous ai coupé.

12 Q. **[9]** Oui, je m'excuse. Je posais la question en même
13 temps. Allez-y!

14 R. C'est un exercice qui vise l'ensemble des
15 activités, effectivement. Donc, en fonction de soit
16 de l'historique ou en fonction de ce qu'on vise
17 comme organisation. C'est des cibles qui sont
18 fixées pour l'ensemble des équipes.

19 Q. **[10]** Je suis toujours à la pièce B-0132. Et je vous
20 amène maintenant à la page 15. On parle de
21 croissance de la végétation, maîtrise de la
22 végétation. Vous voyez le souligné « la croissance
23 de la végétation peut être accentuée par les
24 changements climatiques ». C'était un peu le sujet
25 en préambule. La question c'était :

1 Veillez démontrer, chiffres à
2 l'appui, l'affirmation de la référence
3 selon laquelle « la croissance de la
4 végétation peut être accentuée par les
5 changements climatiques » et fournir
6 des références à des études
7 scientifiques appuyant une telle
8 affirmation.

9 Alors, la réponse était plus générique, ou
10 générale, si je peux dire :

11 Plusieurs facteurs qui influencent la
12 croissance de la végétation peuvent
13 être accentués par les changements
14 climatiques.

15 Ça va de soi. C'est ce qu'on dit.

16 À titre d'exemple,
17 là, vous donnez des exemples,
18 ... la durée de la saison de
19 croissance de la végétation a tendance
20 à se prolonger. La durée de la saison
21 de croissance est la période dont
22 dispose les végétaux pour croître au
23 cours d'une année, [...].

24 Et cetera, et cetera.

25 En ce qui a trait aux études demandées

1 par l'intervenant,
2 ce qui était la question,
3 ... HQT sont d'avis que celles-ci
4 constituent un niveau de détail
5 excessif qui n'est pas utile à la
6 compréhension de leur preuve et
7 dépassent de ce fait le cadre
8 d'intervention établi par la Régie
9 [...].

10 La question en fait qu'on... ça semblait poser les
11 études, parce qu'on ne veut pas aller dans ce
12 détail d'avoir toutes les études à notre niveau :
13 est-ce qu'il y en a des études ou est-ce qu'on peut
14 même les identifier pour qu'on puisse nous-mêmes
15 aller en valider des éléments si jamais on veut
16 aller plus loin sur cet exercice-là? Est-ce qu'il y
17 en a? Est-ce que vous pouvez nous en énumérer
18 quelques-unes, ne serait-ce? Sans les déposer au
19 dossier en tant que telles.

20 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

21 R. Bien, effectivement, il y a des études, il y a des
22 recherches puis il y a des sources fiables. Et je
23 pense que, du côté d'Hydro-Québec, on va s'appuyer
24 sur les sources fiables.

25 J'ai quelques exemples à vous référer.

1 Évidemment, il y a le ministère de l'Environnement
2 du Québec, qui est aussi le ministère de la Lutte
3 contre les changements climatiques, donc MELCC, FP
4 maintenant; Environnement Canada qui produit de la
5 documentation là-dessus; Ressources naturelles
6 Canada sur la question de la saison de croissance,
7 qui est très bien documentée à travers les
8 dernières décennies.

9 On peut penser à un consortium comme
10 Ouranos qui s'intéresse à la climatologie
11 régionale; le GIEC, qu'on connaît bien, le Groupe
12 d'experts intergouvernemental sur l'évolution du
13 climat. Donc, il y a plusieurs sources fiables, là,
14 si on veut aller chercher cette information.

15 Q. [11] D'accord. Vous me donnez des exemples des
16 organismes où on peut trouver l'information et qui
17 ont une certaine bibliothèque, si je peux dire ça
18 de cette façon-là, que vous consultez, c'est ça?

19 R. Tout à fait.

20 Q. [12] Bon. Consultant l'ensemble de cette
21 bibliothèque de votre côté, là, vous nous arrivez
22 en nous disant aujourd'hui donc, il y a une
23 augmentation de la durée de la saison de croissance
24 basée sur ce que vous avez lu dans ces études. En
25 termes de jours ou de pourcentages, êtes-vous en

1 mesure de nous expliquer quelle est la conclusion
2 de ces études-là ou sur quelle étude vous vous
3 basez pour parler de cette croissance... peut-être
4 l'exprimer en pourcentage ou en termes de nombre de
5 jours, dans les années courantes?

6 R. Je vais citer une de nos références, qui est
7 Ressources naturelles Canada. Donc, selon un
8 constat, c'est que la saison de croissance augmente
9 de un virgule sept jour par décennie. Et cette
10 tendance aurait tendance aussi à augmenter. Donc,
11 ça, c'est clairement documenté sur les ressources
12 du ministère fédéral, du côté de Ressources
13 naturelles.

14 Q. **[13]** Peut-être juste me donner l'année de l'étude
15 ou une idée de l'étude. Vous avez l'air à l'avoir à
16 l'écran devant vous. Alors je vais en profiter.

17 R. Ce qui est devant moi, c'est une ressource du
18 gouvernement. Elle n'est pas nécessairement datée.
19 Mais c'est disponible sur le site de Ressources
20 naturelles Canada.

21 Q. **[14]** Et elle s'appelle comment l'étude? Juste pour
22 qu'on puisse aller la voir, si on veut.

23 R. Je peux vous donner... On est sur le site du
24 gouvernement du Canada. C'est clairement... Ça
25 s'appelle « Saison de croissance ». Donc, assez

1 facile à trouver « Saison de croissance » dans un
2 outil de recherche. On va avoir la référence du
3 gouvernement du Canada qui est rapidement
4 disponible, avec graphiques à l'appui, diagrammes,
5 tendances et constats.

6 Q. [15] D'accord. On pourra aller consulter. Merci
7 pour votre précision. Est-ce que vous avez un ajout
8 à faire? O.K. C'est beau. Quand je vois que vous
9 vous parlez, j'attends, parce que, parfois, il y a
10 peut-être des éléments additionnels. Je m'excuse.
11 Je vous amène maintenant à regarder la pièce
12 B-0044. Non, ce n'est pas la pièce B-0044. Attendez
13 un instant! Oui, je peux vous parler de la pièce
14 B-0044. Mon analyste me surveille.

15 Je vais simplement l'afficher à l'écran
16 pour vous parler du passage qui va nous intéresser.
17 On est dans la section des « Activités de la chaîne
18 de valeur » et « Autres activités de la chaîne de
19 valeur ». Et on a une section qui s'appelle les
20 « Ventes à l'exportation et développement de
21 marchés ». Et plus particulièrement, je l'ai mis en
22 jaune, je m'excuse, là, de la façon dont je l'ai
23 jaunie, là, pour vous aider à cibler le boulet dont
24 je voulais parler.

25 Déployer les stratégies permettant de

1 faire évoluer les cadres législatif,
2 réglementaire et tarifaire afin de
3 répondre aux enjeux d'affaires
4 d'Hydro-Québec et d'assurer une
5 transition énergétique optimale.

6 C'est la raison pour laquelle je vous en parle. Je
7 ne veux pas vous parler d'exportations, je veux
8 vous parler donc de ce boulet-là donc, pour pouvoir
9 bien cadrer la question. Je reviens à la pièce
10 B-0132 où on avait une question qui partait de cet
11 élément-là. Et je vais à la page 20, et à la
12 question 16.6. On vous posait la question :

13 Veuillez décrire le « rôle dans
14 l'évolution des cadres législatifs et
15 réglementaires » dont il est question
16 à la référence (iii) et indiquer
17 comment les coûts liés à ce rôle sont
18 identifiés et isolés en vue de les
19 facturer aux activités réglementées
20 (i. e. attribution directe ou autre).

21 La réponse :

22 Pour la description du rôle demandée,
23 voir la pièce HQT-4, Document 1
24 (B-0044), page 27, lignes 7 à 9.

25 Les coûts liés à ce rôle cheminent par

1 attribution directe.

2 Ma question revient, là : comment faites-vous pour
3 séparer les coûts de ce rôle afin de les faire
4 cheminer vers la vue électrique et de les
5 départager entre Transport, Distribution et Non
6 réglementée? Je comprends qu'il n'y a pas de
7 feuilles de temps qui existent du travail, par
8 exemple. Mais comme je voyais les éléments
9 tarifaires, par exemple, qui sont dans cette
10 explication-là, donc peut-être nous expliquer
11 comment ça fonctionne après. On a compris le
12 concept, l'attribution directe. Mais comment on
13 fait pour ségréguer ou identifier?

14 R. Dans ce contexte-ci, c'est une équipe, en fait
15 c'est vraiment une équipe dédiée à cette tâche-là,
16 et elle a dans son rôle pas seulement les activités
17 réglementées, mais l'ensemble de tout ce qui touche
18 la réglementation qui pourrait toucher Hydro-
19 Québec. Donc, comment on l'a réparti puis la clé,
20 je vais juste vérifier, donnez-moi un instant,
21 attribution directe, donc c'est vraiment au prorata
22 en fonction des tâches qu'ils prévoient réaliser en
23 fonction de transport et distribution. Mais je
24 comprends qu'il n'y a pas de feuille de temps, mais
25 n'oubliez pas, on est en planifié, là, souvent pour

1 deux mille vingt-cinq (2025). Donc, ils évaluent la
2 force ou les efforts qu'ils auront à consacrer pour
3 les années à venir. Soit si ça touche la
4 réglementation transport et distribution ou si
5 c'est plus général pour l'ensemble de
6 l'organisation.

7 Q. **[16]** D'accord. Donc, je comprends que, comme on a
8 parlé tout à l'heure, on vient de dire : il n'y a
9 pas de feuille de temps, donc on peut pas regarder
10 ce qu'on a fait dans le passé et ce que ça
11 représente de façon générale dans le passé, on
12 regarde vous dites en prévisionnel. Alors, c'est là
13 où je me pose la question : comment on fait pour
14 s'assurer, là, qu'on répartit bien, là, ces coûts-
15 là et on fait la bonne attribution, là? On est
16 simplement en posant la question ou a un historique
17 quelconque?

18 R. Il y a des gestionnaires responsables de ces
19 équipes...

20 Q. **[17]** Parfois notre conversation, elle ressemble
21 plus à une conversation qu'à des questions-
22 réponses, alors allez-y.

23 R. Désolé, je vais faire attention. Oui, en fait, on
24 s'adresse au gestionnaire puis dans ce cas-ci, il y
25 a un gestionnaire, là, donc c'est une équipe. Donc,

1 c'est facile pour eux d'identifier ce qu'ils
2 évaluent en termes d'effort qui sera à consacrer
3 pour les prochaines années en termes de ce qui est
4 global pour l'entreprise ou ce qui est plus visé
5 transport et distribution.

6 Q. **[18]** D'accord. Alors, donc on évalue pour l'année à
7 venir combien de temps, on va « consacrer », entre
8 guillemets, quand je dis de temps, de ressources,
9 peut-être que c'est pas le bon mot « temps », là,
10 mais je pense que le temps va être, grosso modo, le
11 principal facteur, là, qu'on va investir. Par
12 exemple, pour les activités tarifaires
13 réglementées. Et là on va dire : bien, ça, c'est un
14 pourcentage, c'est comme ça qu'on va faire
15 l'attribution pour l'année qui vient. C'est ça? Sur
16 la base de cette prévision.

17 R. Pourcentage des efforts, oui.

18 Q. **[19]** O.K. Parfait. Merci. Je m'excuse, je vérifie
19 parfois de l'autre côté pour voir si la question
20 est complète, la réponse était complète pour nous.
21 Je vous amène maintenant à la page 71, toujours de
22 la pièce B-0132 à la question 34.5, alors toujours
23 un peu autour d'un peu un sujet similaire, là,
24 mais :

25 34.5. Relativement à la hausse des

1 coûts de 10 M\$ demandée en Affaires
2 corporatives, juridiques,
3 réglementaires et gouvernance, à la
4 référence (i), veuillez décrire en
5 quoi consistent les éléments suivants
6 et quantifier et justifier séparément
7 la hausse des coûts qu'ils nécessitent
8 [...]

9 On les a énumérés, je vous fais grâce des boulets
10 que vous pouvez voir à l'écran. Réponse :

11 La hausse de 10 M\$ est composée en
12 quasi-totalité de l'augmentation
13 prévue, sur la période 2023-2025, de
14 4,2 M\$ en droits et redevances à la
15 Régie et de 4,7 M\$ en frais encourus
16 par HQTD pour rembourser les frais des
17 intervenants pour leurs
18 représentations à la Régie.

19 Alors, on vous remercie d'avance pour ces frais,
20 mais j'ai consulté et nous avons consulté, nous
21 avons regardé les frais des dernières années qui
22 ont été payés aux intervenants et je ne vois pas
23 qu'on ait même atteint quatre point sept millions
24 (4,7 M), jamais. Mais je ne sais pas si vous
25 l'aviez vérifié, mais ici on nous dit que c'est une

1 hausse des coûts. Alors, je comprends qu'il y a
2 déjà un coût de considéré, auquel on ajoute le
3 quatre point sept millions de dollars (4,7 M\$) pour
4 les frais encourus par HQT pour rembourser les
5 frais des intervenants. Est-ce que ma compréhension
6 est correcte?

7 R. Sauf respect, j'ai pas accès à vos recherches, donc
8 je ne peux pas valider l'information que vous me
9 donnez aujourd'hui.

10 Q. **[20]** O.K. D'accord, mais quand vous demandez une
11 hausse d'un coût de base, quel est le coût? Vous
12 partez de quel chiffre? Je le sais que vous n'avez
13 peut-être pas l'accès à ces chiffres-là, ils sont
14 dans les rapports annuels de la Régie, là, c'est là
15 qu'on est allés les chercher pour nous donner une
16 idée, là.

17 R. Comme monsieur Verret le mentionnait d'entrée de
18 jeu, je pense que ça fait quelques années qu'on
19 s'est pas présentés à la Régie, et donc un retour
20 assez intensif avec la séance d'aujourd'hui, les
21 séances prévues l'an prochain, c'est ça qui crée
22 aujourd'hui la pression qu'on nomme ici dans notre
23 demande budgétaire.

24 Q. **[21]** Je vais vous le poser donc dans l'autre sens
25 maintenant, là. Quatre point sept millions (4,7 M\$)

1 de plus que l'année deux mille vingt-trois (2023),
2 vous faites comment pour établir ce chiffre-là?
3 D'abord, quel est le chiffre de deux mille vingt-
4 trois (2023) que vous prenez? Commençons par ça.
5 Puis regardons plus quatre point sept millions
6 (4,7 M) pur deux ans? Oui, pour deux ans. Je
7 m'excuse. Même question.

8 R. Pour ce qui constitue les coûts de deux mille
9 vingt-trois (2023), je n'ai pas l'information, mais
10 je n'ai pas l'information des quatre virgule un
11 milliards (4,1 G) de coûts qu'on a présentés en
12 termes de...

13 Ce que je veux dire, je comprends la
14 question, mais si on veut aller chercher chacun le
15 découpage de l'ensemble des coûts de chacune des
16 sous-activités réelles de deux mille vingt-trois
17 (2023), on va passer beaucoup de temps en audience,
18 ici, aujourd'hui.

19 Ce qu'on vous dit, c'est que la croissance
20 a été évaluée par les équipes responsables des
21 différents besoins. Je pense qu'avec ce qu'on a là,
22 avec les rendez-vous réglementaires qu'on a prévus
23 cette année et l'année prochaine, c'est
24 l'évaluation qu'on en fait des besoins additionnels
25 qu'on aura.

1 Q. [22] On m'a corrigé pendant que vous étiez à
2 discuter. Dans le fond, c'est sur deux ans. Alors,
3 ce n'est pas pour une année, le quatre point sept
4 millions (4,7 M), simplement pour clarifier la
5 chose. Donc, disons que c'est deux millions (2 M)
6 et quelques par année, là, grosso modo. Je ne suis
7 pas sûr que c'est ça la réponse, mais c'est ce
8 qu'on regarde donc pour la période deux mille
9 vingt-trois, deux mille vingt-cinq (2023-2025).
10 Alors, c'était peut-être important de le mentionner
11 au niveau de la question, mais ce que je comprends,
12 c'est que vous n'avez pas ce niveau d'information-
13 là, aujourd'hui, mais vous n'êtes pas en mesure non
14 plus de nous expliquer pourquoi c'est quatre point
15 sept millions (4,7 M) parce que vous dites :
16 « Bien, c'est un niveau d'information que je n'ai
17 pas avec moi. » Mais si je vous pose la question,
18 pouvez-vous nous la fournir cette information-là,
19 en engagement, s'il vous plaît.

20 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

21 J'aimerais formuler une objection à la question, la
22 demande d'engagement, à ce stade-ci, je ne vois pas
23 la pertinence de rentrer dans ce niveau de
24 granularité par rapport à cet élément précis des
25 charges d'exploitation. On a répondu à la question.

1 On a eu l'opportunité également de poser ce niveau
2 de détail-là dans les demandes de renseignement.
3 Donc, je m'objecte, en fait, et je vous sou mets la
4 question.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Alors, oui, on a posé la question en demande de
7 renseignement. On nous a répondu en demande de
8 renseignement, des chiffres qu'on n'avait pas dans
9 la preuve à l'origine. Les chiffres sont
10 maintenant... La majeure partie des montants
11 d'argent se retrouve dans deux rubriques. On n'a
12 pas de demande de renseignement numéro 2 pour poser
13 la question que je pose, aujourd'hui. C'est pour ça
14 qu'on pose la question en audience aujourd'hui. Et
15 le niveau de granularité, bien, avec égard, c'est
16 une augmentation, puis vous verrez le tableau, mais
17 c'est une augmentation quand même significative. On
18 pourra en faire la preuve, si vous le voulez, tout
19 à l'heure pour les fins de la Régie, mais ça nous a
20 surpris ce chiffre-là. Ce n'est pas pour le plaisir
21 qu'on pose la question. C'est quand même un chiffre
22 important, puis je peux vous donner un ordre de
23 grandeur, c'est entre deux (2 M\$) et trois millions
24 (3 M\$) par année, les frais des intervenants, à la
25 base et depuis presque dix (10) ans.

1 Donc, je vous explique. À la Régie, on
2 pourra le voir. La Régie a ça dans ses rapports,
3 mais nous, on pourra en faire la démonstration.
4 Alors, je pense que c'est important, avant qu'on
5 lance des millions additionnés aux charges qu'on
6 devra payer, nous, les consommateurs, de
7 comprendre, surtout celle-là, particulièrement, ce
8 qui s'en vient devant nous.

9 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

10 J'aimerais simplement ajouter, en fait, que la
11 préoccupation d'Hydro-Québec à ce stade-ci, c'est
12 que si on rentre dans un niveau tel de granularité
13 dans l'exercice qu'on se prête à ce moment-là, on
14 ne pourra jamais compléter l'exercice dans les
15 temps requis. Et aussi, vu les indications de la
16 Régie de se préoccuper uniquement que des éléments
17 les plus essentiels de la demande.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Je suis un peu... hum... Je veux dire... D'abord,
20 l'audience, elle va être moins longue que ce qu'on
21 avait initialement anticipé, à ce stade-ci, puis je
22 pense que c'est une question qui est quand même au
23 coeur aussi des dossiers qui vont venir devant la
24 Régie. De façon simple, si on double le budget des
25 frais des intervenants, si on double les dossiers

1 devant la Régie... puis je veux juste vous dire, on
2 verra tout à l'heure la preuve. Alors, ça nous
3 intrigue un peu de comprendre d'où ça sort, cet
4 exercice-là, et pour nous, il n'y a pas de sots
5 millions, à ce stade-ci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bien, écoutez, on parle de revenus requis de près
8 de quatorze (14 G), quinze milliards (15 G). Je
9 comprends votre préoccupation, mais en termes de
10 proportionnalité, règle générale, on connaît les
11 montants. Les montants qui sont versés aux
12 intervenants varient d'ailleurs, d'année en année.
13 Ça a déjà été quatre millions (4 M\$).

14 Donc, est-ce que c'est nécessaire d'avoir
15 le détail, là? C'est évident que pour le
16 Distributeur, l'année prochaine, il va y avoir des
17 coûts à cet égard-là qui vont être beaucoup plus
18 élevés que dans les années passées, considérant que
19 ça fait cinq ans qu'ils sont venus nous voir, mais
20 beaucoup moins souvent que dans le passé. Donc,
21 est-ce que c'est vraiment pertinent d'avoir ce
22 niveau de détail-là, pour les fins... Est-ce que
23 vous voulez qu'on prévoie moins de budgets pour les
24 intervenants dans le cadre de... Non, mais, je...

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Non, mais...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je ne suis pas sûre.

5 Me STEVE CADRIN :

6 On n'est pas là, je pense. Je ne pense pas qu'on
7 est... Je comprends ce que vous voulez dire, là,
8 puis c'est...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bon.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bon.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Mais un chiffre qui est lancé comme ça, il part
17 d'un chiffre qui existe déjà, là. C'est une
18 augmentation des coûts d'intervention devant la
19 Régie. Des coûts d'intervention, nous, là, les
20 intervenants devant la Régie...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me STEVE CADRIN :

24 ... ce que ça signifie, puis je vous dis tout
25 simplement sur la base de ce qu'on pourra regarder

1 ensemble dans un tableau qu'on vous produira si
2 vous voulez, c'est le double, c'est ce qui était
3 prévu dans les dernières années. Alors, on fera
4 peut-être une moyenne, là, grosso modo. Je
5 comprends qu'il y a une année record, puis je peux
6 vous rappeler des dossiers sympathiques qui nous
7 ont occupés, comme Bitcoins, comme GDP Affaires,
8 par exemple, à l'aube de l'entrée en vigueur et
9 pendant l'entrée en vigueur, et après l'entrée en
10 vigueur de la Loi sur la simplification, on a été
11 très occupés ensemble avec le Distributeur ici.
12 Malgré le fait que techniquement, il ne devait plus
13 venir, alors pendant cinq ans.

14 Alors, je vous donne ces exemples pour vous
15 rappeler des dossiers qu'on a déjà vus ensemble.
16 Alors, ce n'est pas que je veux qu'on réduise les
17 frais des intervenants, bien évidemment.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Puis je ne pense pas qu'on va là, là. Mais on sera
22 là s'il faut, là, dans les dossiers.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Vous pourrez nous éclairer avec les données dont
25 vous avez accès à cet égard-là.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Donc, je comprends, vous maintenez l'objection de
3 ne pas fournir l'information du détail de pourquoi?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Exactement.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Parfait. Merci. Je veux juste être sûr. D'accord.

8 Je ne poserai pas d'autres questions alors.

9 Q. **[23]** Je vais continuer à vous poser des questions
10 sur les réponses à la demande de renseignements,
11 mais cette fois-ci, je vais faire un saut sur la
12 demande de renseignements - excusez-moi, il faut
13 que je la retrouve, là, parce que le problème avec
14 Teams, c'est B-0133. Excusez-moi, je peux vous le
15 dire quand même, là. Alors, B-0133, c'est les
16 réponses à la demande de renseignements numéro 1 de
17 la FCEI. C'est bon? Et je suis à la page 14 pour
18 être plus précis, à la question et la réponse 5.6.
19 Ici, on dit :

20 Veuillez expliquer la nature des
21 charges additionnelles de 19 M\$ liés
22 au développement des offres en gestion
23 de la demande en puissance et ventiler
24 le montant en fonction des différentes
25 natures le cas échéant.

1 Votre réponse c'est :

2 L'écart de 19 M\$ provient
3 essentiellement du fait que les
4 activités de la filiale Hilo ont été
5 intégrées dans la sous-activité
6 Expérience client à partir du 1er mai
7 2023

8 Alors, comment ces coûts d'approvisionnement
9 peuvent-ils se retrouver dans les charges
10 d'exploitation? C'est ma première question. -
11 Excusez-moi, j'ai oublié de vous lire un passage
12 avant. Pas besoin d'y aller, là, il y avait une
13 pièce, qui est la pièce B-0098, à la page 24,
14 réponse 6.2, simplement pour les notes
15 sténographiques où on dit : le Distributeur indique
16 que les coûts d'approvisionnement, par exemple, des
17 récompenses offertes aux clients qui participent au
18 défi Hilo se retrouvent dans ce 19 M\$-là.

19 Donc, c'est ce qui explique la question.
20 Comment ces coûts d'approvisionnement peuvent-il se
21 retrouver dans des charges d'exploitation?

22 M. LUC DUBÉ :

23 R. C'est un scoop, en fait, là. Je vais le dire parce
24 qu'on a eu cette question-là, je crois,
25 dernièrement de la Régie de l'énergie qui, je

1 crois, doit être répondue aujourd'hui ou dans les
2 prochains jours, là, je n'ai plus la date avec moi,
3 mais ce qu'on explique, effectivement, pour savoir
4 pourquoi sont... Peut-être répétez votre question?
5 J'ai passé beaucoup de temps juste être sûr d'avoir
6 la bonne réponse, mais peut-être répéter...

7 Q. **[24]** Je vais répéter la fin de la question. La
8 question en tant que telle, vous verrez si c'est
9 suffisant ou s'il faut que je remonte dans le
10 préambule. Comment ces coûts d'approvisionnement
11 peuvent-ils se retrouver dans les charges
12 d'exploitation? Et quand on parle des coûts
13 d'approvisionnement, c'est des récompenses offertes
14 aux clients qui participent au défi Hilo entre
15 autres, qui composent le dix-neuf millions (19 M).

16 R. En fait, la question que je me pose, cette réponse-
17 là va être soumise, je crois, aujourd'hui à la
18 Régie. Là, je ne l'ai pas devant moi la réponse
19 qu'on va fournir.

20 Q. **[25]** O.K.

21 R. Fait que je ne sais pas trop quoi faire, puis je
22 n'oserais pas, je ne l'ai pas devant moi, fait que
23 je ne veux pas répondre quelque chose de... J'ai
24 une idée de la réponse, là, mais je veux être
25 certain qu'on réponde la même chose qui va être par

1 écrit. Fait que je proposerai peut-être...

2 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

3 R. J'aimerais aussi ajouter, en fait, que c'est
4 probablement plus une question de phase 3 à ce
5 stade-ci. Donc, je m'objecterais à la question
6 également pour cette raison.

7 Q. **[26]** Bien, aujourd'hui, on parle des charges
8 d'exploitation, là. C'est pour ça que la question
9 dit : bien, pourquoi des coûts d'approvisionnement,
10 Hilo, que les récompenses se retrouvent dans les
11 charges d'exploitation? » Ça fait qu'un moment
12 donné, il va avoir cette conversation-là où il y a
13 des choses qui sont ailleurs, mais qui sont utiles
14 aux charges d'exploitation. La prochaine question
15 aussi, en passant. Alors, quant à l'objection, mais
16 excusez-moi, quant à la... J'ai renchéri, allez-y.

17 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

18 Tout simplement la raison pour laquelle
19 j'énumérais, bien, je disais ça, c'est que la
20 question qui va être répondue c'est dans le cadre
21 d'une demande de renseignements de la phase 3.
22 Donc, je comprends que ça touche, c'est peut-être
23 un peu, ce n'est pas complètement étanche les
24 phases, là, donc je veux simplement vous le...

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Là, donc on est d'accord. Alors, mais la
3 proposition qui était faite c'est d'attendre la
4 réponse à la demande de renseignements. Là, on a
5 tout fait l'objection, mais je comprends que
6 j'aurai le droit quand même de vous parler peut-
7 être des choses qui viennent d'autres phases parce
8 que l'étanchéité n'est pas parfait, ça, on va dire
9 ça comme ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Tout à fait.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Alors...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On est...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Parfait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Agir avec flexibilité, c'est bon ça?

20 Me STEVE CADRIN :

21 Bien, je le ferai, vous allez. Ce n'est pas
22 toujours évident avec mon dos, là, mais bon.

23 Q. [27] Mais ceci étant dit, j'attendrai votre
24 réponse écrite qui sera plus détaillée probablement
25 à la question de la Régie, là. On voulait vous la

1 poser en phase 1 pour qu'elle soit cadrée dans la
2 phase 1, alors au pire on verra comment on
3 l'importera, entre guillemets, en phase 1 ou y
4 référera en phase 1. Alors, donc juste un instant,
5 je vais voir si l'autre question est pertinente
6 aussi, mais je ne pense pas, là.

7 Simplement pour valider, puis ça peut
8 modifier la réponse à la question qui va être
9 donnée à la question à la demande de renseignements
10 en phase 3 de la Régie : quelle est la portion du
11 dix-neuf millions (19 M) qui consistent en des
12 coûts d'approvisionnement pour le moins de gestion
13 Hilo, notamment pour des coûts de puissance et
14 d'énergie d'utilisation? Alors, si ce niveau de
15 détail est dans la réponse tant mieux, s'il pouvait
16 y être ajouté tant mieux également.

17 R. Je confirme que ce niveau d'information sera dans
18 la réponse qui...

19 Q. **[28]** Excellent. Donc, il s'allume tout seul? C'est
20 bon. O.K. C'est bon. O.K. Ma consœur se levait
21 puis je me demandais si on avait une objection ou
22 le micro n'était pas éteint. Donc, parfait, merci,
23 donc je m'excuse, on coupe la conversation une fois
24 de temps en temps, on y arrive. Alors, merci, donc
25 on lire avec intérêt votre réponse en temps et

1 lieu.

2 Je vais maintenant vous amener sur une
3 conversation qui touche la masse salariale, mais
4 dans le même concept qu'on vient de discuter qu'il
5 y a un impact direct sur les charges
6 d'exploitation, même si ce sujet-là va être traité
7 dans la phase 2 plus principalement, et il y a
8 quelques petites questions de précision justement
9 pour l'impact sur les charges d'exploitation.
10 Alors, je le dis d'avance pour pallier aux
11 potentielles objections qui viendront vous le dire.

12 Donc, je suis à vous parler, donc, dans le
13 fond, de la demande de renseignements numéro 1 de
14 l'AQCIE-CIFQ qui porte la pièce, le numéro de pièce
15 B-0142. Juste pour cadrer le sujet, je vais le
16 retrouver et l'afficher à l'écran, et pour ceux qui
17 cherchent, c'est dans la phase 2. Et moi, je vous
18 la montre à l'écran, donc je suis à la page 20,
19 c'est la question 10.1, puis en fait on discute
20 ici :

21 En vue d'illustrer l'impact d'une
22 rémunération globale supérieure au
23 marché, veuillez fournir l'impact
24 d'une variation de 1 % de la
25 rémunération globale d'Hydro-Québec

1 par rapport à la médiane de son marché
2 de référence sur les revenus requis du
3 Transporteur et du Distributeur.

4 Alors, vous fournissez une réponse que je ne veux
5 pas lire au complet, et j'ai mis en jaune
6 particulièrement la section où on discute, en fait
7 à la ligne 7, je peux juste vous la lire pour qu'on
8 remette dans le contexte la question :

9 Toutefois, selon une évaluation
10 sommaire, réalisée à haut niveau, HQT
11 estime que l'impact de la variation de
12 1 % de la rémunération globale
13 pourrait être de l'ordre de

14 Et là, vous séparez deux chiffres :

15 7 M\$ en 2025 et 2025 pour le
16 Transporteur; 15 M\$ en 2025 pour le
17 Distributeur, incluant l'impact de la
18 charge locale.

19 Alors, je l'ai mis en jaune dans mon extrait à moi
20 qu'on affiche à l'écran, ce n'est pas le cas dans
21 la pièce, là, ça va de soi. Alors, en quelques
22 mots, là, peut-être juste comprendre la
23 méthodologie, comment êtes-vous arrivés à cette
24 évaluation-là, s'il vous plaît?

25 R. Bien, en fait, deux façons de le calculer, mais la

1 première ici qu'on a fait pour l'illustration,
2 c'est qu'on a pris vraiment le niveau de masse
3 salariale qui est montré en preuve. On a de la
4 masse salariale au niveau des activités de la
5 chaîne de valeurs, puis on a de la masse salariale
6 au niveau des activités de soutien. Donc, c'est les
7 deux montants qu'on a appliqués, puis je comprends
8 masse salariale comprend - parce qu'ici, on est en
9 rémunération globale.

10 Q. **[29]** J'allais vous poser la question, ça inclut
11 quoi, là?

12 R. On est en rémunération globale, donc ça comprend
13 les avantages sociaux, ça comprend également la
14 rémunération incitative, donc ça comprend
15 l'ensemble de l'oeuvre. Ça fait qu'à ce montant-là,
16 on a appliqué le un pour cent (1 %). Et pour
17 répondre au volet en jaune, je ne sais pas si c'est
18 une prochaine question, mais je vais peut-être la
19 devancer.

20 Q. **[30]** Vous lisez dans mes pensées, ça me fait peur,
21 je vais cacher mes questions. Bien oui, c'est ma
22 prochaine question, oui.

23 R. Le quinze millions (15 M\$) en fait, parce que vous
24 parliez de... la question faisait référence, je
25 pense, à l'impact sur les revenus requis.

1 Q. **[31]** Absolument.

2 R. Donc, nécessairement, quand on est en distribution,
3 le sept millions (7 M\$), l'impact transport va se
4 répercuter aussi dans les revenus requis du
5 Distributeur. C'est pour ça. Donc, le quinze
6 millions (15 M\$) n'est pas seulement l'impact
7 salarial au niveau du Distributeur, mais ça
8 comprend également l'impact de... l'impact au
9 Transporteur qui se répercute au niveau du revenu
10 requis du Distributeur.

11 Q. **[32]** Je comprends. Je retourne dans une autre pièce
12 maintenant, la pièce B-0080 : réponse à la demande
13 de renseignements numéro 1 de NEMC. Et je suis à la
14 page 12, question 2.8. Je laisse quand même affiché
15 à l'écran ce dont on discute en termes de
16 préambule, en termes de réponse plutôt précédente.
17 Mais en lien avec la référence IV, si vous voulez,
18 on pourra y retourner, je pourrai retourner voir,
19 mais en lien avec la référence IV, vous avez
20 expliqué ce qui justifie le retard du Transporteur
21 à effectuer ses travaux de maintenance, surtout en
22 considérant son obligation de respecter la norme de
23 fiabilité FAC-003. Je vous fais grâce de la grande
24 lecture, mais je commence par le premier paragraphe
25 qui me pose... où je me pose une certaine question

1 additionnelle. On parle du retard du Transporteur à
2 effectuer des travaux de maintenance dès le début.

3 Mais je vais à la phrase qui commence :

4 Parmi ces facteurs, la capacité
5 externe des entrepreneurs à réaliser
6 le nombre d'hectares requis
7 annuellement pour atteindre la cadence
8 moyenne souhaitée pour un cycle moyen
9 de 7 ans du réseau de Transport.

10 La question est la suivante : est-ce que HQT
11 prévoit que la problématique sur la capacité
12 externe des entrepreneurs à réaliser le nombre
13 d'hectares requis annuellement est résolue? Et dans
14 l'affirmative, comment est-ce que ça a été réglé si
15 ça a été résolu?

16 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

17 R. En fait, la réponse simple, c'est : oui, le retard
18 de capacité a été résolu. On peut vous le démontrer
19 par les chiffres que j'ai montrés en entrée de jeu.
20 Donc, on a atteint la fameuse cadence souhaitée
21 depuis deux mille vingt-trois (2023). On va
22 l'atteindre encore cette année, donc cette fameuse
23 fourchette de vingt-deux (22 000 ha) à vingt-trois
24 mille hectares (22 000 ha). L'autre volet de votre
25 réponse (sic), c'est : comment on est arrivé à

1 rehausser la capacité du marché? En fait, on a
2 utilisé plusieurs leviers, dont la segmentation du
3 territoire, la segmentation du marché. On a
4 sollicité des nouveaux fournisseurs, des nouvelles
5 techniques aussi de réalisation à des travaux.

6 Donc, on a diversifié les méthodes
7 d'intervention également. On a déployé des appels
8 de marché, des contrats multi années, ce qui vient
9 sécuriser les entrepreneurs, par exemple, à acheter
10 de la machinerie. Donc, c'est un ensemble
11 d'éléments qu'on a mis de l'avant. Et, bien, on a
12 réalisé cette montée en capacité, en cadence, d'où
13 la réalisation de l'année dernière et de cette
14 année peut en témoigner.

15 Q. [33] Je comprends que tous les éléments que vous
16 avez faits, là, pour... je ne les répéterai pas,
17 là, mais notamment les segmentations de marché,
18 puis et cetera. Donc, ce que vous avez... Là, vous
19 dites, bien, on a réussi à obtenir des
20 soumissionnaires, dans le fond, on va parler en
21 termes réels, qui sont capables de rencontrer les
22 exigences. Parce que, là, on disait : la capacité
23 externe des entrepreneurs était un enjeu. Alors, je
24 comprends que, là, vous avez trouvé des
25 entrepreneurs externes qui sont spécialisés dans le

1 domaine qui ont les équipements, qui ont la
2 capacité main-d'oeuvre et qui pourront réaliser les
3 objectifs de travaux que vous nous annoncez. C'est
4 ce que je comprends? C'est fait, là, déjà?

5 R. C'est exact. Donc, c'est réalisé. On a plus de
6 vingt (20) fournisseurs du côté des activités de
7 transport. Puis on a également des fournisseurs de
8 relève. Donc, il y a aussi une relève à ces
9 fournisseurs-là si jamais on devait perdre des
10 fournisseurs, ce qui peut arriver.

11 Q. **[34]** Merci.

12 M. STÉPHANE VERRET :

13 R. Ce serait peut-être utile de remettre à l'écran la
14 présentation initiale, Madame la Greffière.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Je vais le faire. Donnez-moi une seconde! Je vais
17 vous le mettre...

18 R. Pour illustrer le propos que la cadence a été
19 atteinte. Je pense que c'est très clair sur une des
20 planches qui a été présentée, vers la fin.
21 Justement celle-là.

22 Q. **[35]** Je l'avais pas loin. C'est ce à quoi vous
23 faisiez... Bien, en fait, j'affiche à l'écran la
24 pièce... Là, j'ai oublié le numéro. 187 (sic). On
25 est à la page 12. C'est ce à quoi vous faites

1 référence tout à l'heure?

2 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

3 R. Tout à fait. Donc, quand on parle d'une cadence
4 cible de vingt-deux (22 000 ha) à vingt-trois mille
5 hectares (22 000 ha), on va déjà en deux mille
6 vingt-deux (2022) à vingt et un mille (21 000 ha).
7 On approchait. Deux mille vingt-trois (2023),
8 vingt-deux mille et des poussières. Même chose
9 cette année. Et on prévoit la même chose l'année
10 prochaine.

11 Q. **[36]** D'accord. Puis juste pour qu'on complète la
12 réponse, parce qu'on voulait le faire. Donc, ce que
13 je comprends, c'est que, ce qui explique qu'avant
14 on n'en faisait pas autant, le retard qu'on
15 appelle, là, c'est parce que les entreprises
16 n'étaient pas capables de fournir, les entreprises
17 externes?

18 R. En fait, c'est une montée en capacité, donc ce
19 qu'on voulait démontrer ici c'est que, oui, il
20 faut... dans le fond on peut dire stimuler le
21 marché, mais il faut avoir des entrepreneurs pour
22 atteindre ces ambitions-là, d'avoir cette cadence-
23 là, ce qui a été réalisé entre deux mille dix-neuf
24 (2019) et deux mille vingt-deux (2022), donc c'est
25 maintenant un fait réalisé.

1 Q. **[37]** Juste pour conceptualiser, là, je vais prendre
2 un exemple bien simple parce que je peux le voir à
3 l'écran ici. Vous parlez en milliers d'hectares,
4 donc on regarde le côté orange, là. Ça va? O.K.
5 Alors vous dites, bon, c'est une montée, donc on
6 devait demander à chaque année de plus en plus
7 d'hectares à faire, c'est ce que je comprends.

8 R. Oui, il y a des mises en marché qui se font à
9 chaque année, donc on va faire des appels au marché
10 pour obtenir des capacités en termes de volume
11 d'hectares et donc à travers ces mises en marché-là
12 les entrepreneurs qui se sont ajoutés, on a réussi
13 à faire cette montée en cadence.

14 Q. **[38]** Mais est-ce que vous aviez essayé d'obtenir
15 des gens pour faire les vingt-deux (22) milliers
16 d'hectares? Parce que la façon dont vous me parlez
17 c'est comme à chaque année je vais augmenter d'un
18 certain nombre d'hectares. J'ai pu réussir à monter
19 jusqu'à vingt-deux (22) milliers d'hectares, donc
20 le retard n'est... le retard n'est pas dû à la
21 capacité externe des entrepreneurs, c'est que vous
22 n'avez pas soumissionné ou vous n'avez pas fait
23 d'appel d'offres, excusez-moi, là, pour aller
24 chercher ces entrepreneurs-là pour justifier... la
25 question est toujours de dire : pourquoi il y a un

1 retard qui a été accumulé, là?

2 M. LUC DUBÉ :

3 R. Je préciserais la question. Je pense que tout ce
4 que mon collègue a dit est vrai, mais je vous
5 rappellerais que... on a deux mille dix-neuf (2019)
6 mais même deux mille dix-huit (2018) on était en
7 mode coûts de service du côté du Transporteur, donc
8 les portées qu'il y avait là aussi étaient fonction
9 de l'argent qui avait été autorisé par la Régie par
10 le passé. Et les années deux mille dix-neuf (2019)
11 coïncident avec le début du mécanisme de
12 réglementation incitative et ça a été la décision
13 d'Hydro-Québec d'aller au-delà de ce que les
14 budgets étaient autrefois autorisés pour justement
15 atteindre les objectifs, là, en termes d'hectares à
16 dégager, là, donc ça a été dans l'initiative de
17 pousser ces budgets-là à la hausse, de permettre
18 d'avoir des hectares additionnels et d'aller
19 chercher des fournisseurs additionnels.

20 Q. **[39]** Ce que vous dites c'est que vous complétez la
21 réponse 2.8, là, qui a été donnée là en disant :
22 les retards, c'est pas nécessairement juste la
23 capacité des entrepreneurs, c'est aussi, excusez-
24 moi l'expression, la montée en vitesse, là, dans le
25 fond, que vous, vous avez mise en place

1 volontairement, là.

2 R. Une combinaison de facteurs budgétaires et la
3 cadence des fournisseurs qui étaient en place, là.

4 Q. **[40]** O.K. Ça complète la réponse 2.8, là. Et la
5 réponse à ma question va de soi. Alors on peut
6 enlever peut-être la présentation, je vais revenir.
7 Parce qu'on regardait il y a quelques instants,
8 j'espère d'attraper le bon document. Bougez pas, je
9 l'enlève.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Cadrin, pour le partage des documents, là,
12 je vous donne une note cent pour cent (100 %).

13 Me STEVE CADRIN :

14 À date ça va bien, là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça va très bien.

17 Me STEVE CADRIN :

18 La barre est haute tout le monde, là. Et je ne crée
19 pas de retard, je suis la cadence.

20 Q. **[41]** Alors donc allons-y pour la deuxième question
21 sur ce sujet. Bon, avec intérêt, là, on a compris
22 cette nouvelle pratique réglementaire que vous
23 apportez sur les entretiens puis là j'aimais un peu
24 l'image, là, c'est comme si vous aviez un tunnel...
25 monsieur Dubé, je pense que c'est vous qui avez

1 fait les bras de tunnel, là, puis d'ailleurs c'est
2 venu après ça dans un dessin, là, qu'on a pu voir
3 également. Donc, vous dites que c'est comme un
4 tunnel puis l'entretien d'un tunnel, dans le fond.
5 Donc, c'est un actif, là, même si dans le fond on
6 enlève des choses, là, dans votre tunnel, on n'en
7 ajoute pas en théorie, là, alors vous dites : bon,
8 c'est pas vraiment un actif, mais le fait de ne pas
9 avoir d'arbre dedans c'est un actif, c'est ce que
10 je résume de votre proposition. Puis vous le
11 traitez un peu comme un tunnel, est-ce que
12 j'illustre bien, avant de commencer?

13 R. On aime à le définir comme une zone de protection,
14 donc le dégagement qu'on serait en mesure de faire
15 ça peut être un tunnel, ça peut être toutes sortes
16 de choses, mais oui, l'idée c'est d'avoir une zone
17 de dégagement autour de notre réseau, qui permet
18 d'assurer la fiabilité.

19 Q. **[42]** C'est sur le plan un peu comptable et vous
20 dites : bien c'est un peu contre-intuitif de dire
21 que c'est un actif d'avoir rien dans quelque chose,
22 là, c'est difficile de définir un actif par quelque
23 chose qui n'existe pas, là, par l'absence de
24 choses. Mais je comprends que c'est ça que vous
25 proposez parce que vous l'appellez la zone de

1 protection ou de dégagement. Je m'excuse, gênez-
2 vous pas pour parler entre vous, il n'y a pas de
3 problème, je ne veux pas... je veux juste pas que
4 vous perdiez ma question. Je me pose cette
5 question-là, donc c'est un peu comme ça que je le
6 comprends. Même si techniquement il n'y a pas
7 d'actifs, vous attribuez à cette zone de
8 protection-là le nom « d'actifs » sur le plan
9 comptable.

10 R. Peut-être précision à cet effet-là. On demande
11 justement une pratique réglementaire parce qu'en
12 termes normes comptables, l'absence d'actifs...

13 Q. **[43]** Oui, c'est ça.

14 R. ... ne nous aide pas en termes de justifier cet
15 actif-là d'un point de vue purement comptable. Par
16 contre, quand on est dans un contexte
17 réglementaire, la norme comptable nous permet
18 d'amener des particularités en termes de nos
19 opérations, en termes d'utilité, transport et
20 distribution.

21 C'est dans ce contexte-là qu'on dit, bien,
22 ce qu'on essaie de faire autour de notre réseau,
23 cette zone de protection-là, bien, on considère que
24 ça a un effet de cinq à sept ans d'assurer la
25 fiabilité. Ça fait que c'est pour cette raison-là,

1 entre autres, oui, qu'on demande de créer un actif
2 réglementaire à cet effet-là.

3 Q. **[44]** Ça va. Je voulais juste être bien sûr qu'on se
4 cadrerait bien là-dessus, là. Donc, est-ce que HQT
5 pourrait appliquer le même raisonnement à d'autres
6 formes d'entretien ou à tout autre entretien d'un
7 équipement du réseau qui est valide pour un certain
8 nombre d'années, comme vous venez de l'expliquer,
9 là, qui crée cet espèce de corridor de sécurité.

10 Cette fois-ci, on ne le visualisera pas
11 avec des mains, mais autrement, pour d'autres types
12 d'actifs. Donc, vous l'avez choisi pour la question
13 de la végétation, c'est intéressant. Pourquoi pas
14 pousser l'exercice plus loin?

15 R. Bien, la nuance que je ferais, contrairement à la
16 végétation... Admettons, notre maintenance qui est
17 un coût important. La maintenance, à quoi elle
18 sert? L'actif existe déjà dans nos registres. Il
19 existe déjà dans la BT. Il a une durée de vie
20 identifiée de quarante (40), cinquante (50) ans,
21 trente (30) ans, dépendamment de la durée de vie de
22 l'actif.

23 Et notre maintenance, ce qu'elle vise,
24 c'est d'assurer son bon fonctionnement sur la durée
25 de vie utile qui a été identifiée. Ça fait que

1 c'est là qu'on fait une distinction. La maintenance
2 sert... Il y a déjà un actif aux livres. La
3 maintenance sert à s'assurer qu'il va fonctionner
4 sur sa durée de vie utile. Alors que la végétation,
5 il n'y a pas d'actif. On veut protéger. On veut
6 créer une zone. C'est cette zone-là qu'on veut
7 créer comme actif. Ça fait qu'il y a une
8 distinction importante, quant à moi, entre les deux
9 types de coûts.

10 Q. **[45]** Donc, vous ne l'associez pas à l'actif de la
11 ligne en question, là, qu'on protège, que ce soit
12 le transport ou distribution, à titre d'exemple.
13 Vous dites que c'est un actif comme distinct de
14 l'actif qu'on protège. Admettons qu'on va dire ça
15 comme ça. J'espère que je n'ai pas dit le mot trop
16 souvent « actif ».

17 R. La zone de protection se trouve à être un actif
18 distinct du poteau, du transfo peu importe la zone
19 qu'on cherche ou l'actif qu'on cherche à protéger.

20 Q. **[46]** Mais dans ce cas-là... Puis c'est peut-être
21 une question, peut-être, théorique à ce stade-ci,
22 mais est-ce que vous avez passé en revue... Peut-
23 être qu'il y a d'autres endroits où on pourrait...
24 D'autres endroits... J'aurais tendance à vous dire
25 d'autres actifs, là, mais vous allez me dire : « Ce

1 n'est pas le même actif », mais on se comprend.
2 Est-ce qu'il y a d'autres éléments d'actifs qui
3 bénéficieraient de ce genre de traitement-là, qui
4 pourraient bénéficier de ce genre de traitement-là
5 compte tenu de l'impact, j'appellerais de
6 l'entretien ou...

7 Là, ici, c'est un corridor de protection,
8 mais de l'entretien qui pérenne? Donc un entretien
9 qui va durer sur cinq, sept ans, là, qu'il va avoir
10 cette valeur-là. Puis je dis cinq, sept ans, c'est
11 le chiffre pour les lignes, là. Ça peut être un
12 autre chiffre pour autre chose?

13 R. Pour répondre à votre question qui était : « Il y
14 a-tu d'autres types qui pourraient... »

15 Q. **[47]** D'autres types d'actifs, oui.

16 R. D'autres types d'interventions qui pourraient créer
17 un avantage sur...

18 Q. **[48]** Ou d'interventions, en fait, oui.

19 R. Bien, en fait, ce que je viens de dire, les autres
20 types d'intervention, ça consiste en nos travaux de
21 maintenance sur nos équipements. Ceux-là, nous,
22 non, ça, ça devient des dépenses vraiment de
23 maintenir un actif qui a déjà une durée de vie dans
24 nos livres alors que la zone de protection, là, on
25 est dans un autre type de traitement.

1 Q. [49] Bon, merci pour la précision. Je retourne à la
2 pièce B-0132. Je vais à la page 59. Alors, ici, on
3 parle de volumétrie des clés de répartition pour
4 deux mille vingt-deux (2022) du coût complet des
5 activités et sous-activités de la chaîne de
6 valeurs. Je suis toujours à la réponse de la
7 demande de renseignement numéro 1 de l'AHQ-ARQ
8 lorsqu'on revient à la pièce B-0132.

9 Et là, là, c'est plus difficile pour les
10 yeux à l'écran pour tout le monde. Alors, j'espère
11 que vous avez un écran devant vous, pas trop loin,
12 parce que, moi, je ne suis pas capable de le lire
13 sur ma feuille. Là, je vous le dis, là, mais...

14 Donc, pour l'activité « Conception et
15 évolution du système énergétique et
16 infrastructure », le tableau qu'on regarde R-30.1,
17 indique quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-six
18 (82 926) heures projet qui ont été réalisées en
19 réel, en deux mille vingt-deux (2022). Ça va? Est-
20 ce que vous êtes capables de le voir bien?

21 Donc, le tableau R-1.2 qui apparaît au
22 préambule 2 de cette même DDR 30.1, montre la
23 valeur prévue pour deux mille vingt-deux (2022) qui
24 était de seulement soixante et onze mille quatre
25 cent dix-huit (71 418). Je peux reculer, là,

1 mais... On confirme qu'on a les bons chiffres? Il
2 faut le dire avec une parole.

3 R. Bien, en fait, c'est en preuve. Donc, oui, c'est
4 les bons chiffres.

5 Q. **[50]** Oui... Non, mais vous pouvez me dire que je me
6 trompe de ligne, là. Alors, je veux être sûr de
7 comparer les bonnes choses. Alors, quatre-vingt-
8 deux mille neuf cent vingt-six (82 926)
9 heures/projet réalisées en réel en deux mille
10 vingt-deux (2022), alors qu'on en avait projeté
11 soixante et onze mille quatre cent dix-huit
12 (71 418). Alors, comment il peut y avoir un tel
13 écart dans la prévision des heures projet de cette
14 activité? Bien, peut-être, nous expliquer s'il y a
15 quelque chose de particulier pour cette année-là.

16 R. Bien en fait, je vais répondre de façon plus large,
17 mais... mais je reviens aussi sur ce qu'on a... ce
18 qu'on avait défendu dans l'autre dossier, le
19 mécanisme... pas le « mécanisme », la méthode de
20 cheminement des coûts. C'est certain que ce qu'on
21 va vouloir s'assurer au fil du temps, c'est que
22 l'évaluation de nos clés soit toujours la plus
23 représentative des efforts qui seront consacrés
24 dans l'organisation. Ça fait que là, vous me
25 montrez une donnée qui est prévisionnelle à

1 soixante et onze mille (71 000) et quelques heures
2 prévues, puis on a fini à quatre-vingt-deux mille
3 (82 000) heures.

4 Q. **[51]** Exact.

5 R. Je n'ai pas les responsables de projets avec moi,
6 mais c'est... ça peut arriver. Je pense que c'est
7 un projet d'envergure, le projet, là, qui... pour
8 notre système d'exploitation de réseau, c'est un
9 projet qui demande beaucoup d'efforts. Des heures,
10 en planifié, je pense que ça a été fait dans
11 l'année probablement deux mille vingt et un (2021)
12 au meilleur de leur connaissance à l'époque, les
13 gens au projet. Finalement, les efforts ont été
14 plus importants que prévu pour mener à terme. On
15 s'entend, on a des dates de mise en service de ce
16 projet-là dans les années deux mille vingt-six
17 (2026) en transport, deux mille vingt-sept (2027)
18 en distribution. C'est des rendez-vous qu'on ne
19 veut pas manquer donc, tous les efforts requis des
20 équipes vont s'assurer d'arriver à terme. Donc,
21 c'est vraiment une priorisation puis des efforts
22 qu'on va vouloir mettre à terme. C'est pour ça que
23 le réel témoigne de l'importance ou des heures
24 additionnelles, là, qui ont été mises en place pour
25 s'assurer de respecter les dates de mise en service

1 qui sont prévues.

2 Q. **[52]** Non, ça, ça va. Mais ça c'est l'explication
3 peut-être vous dites ou vous pensez que c'est ça,
4 là, mais c'est une volumétrie des clés de
5 répartition, la question. C'est qu'on va créer une
6 clé, qui techniquement devrait être stable d'une
7 année à l'autre parce qu'on... puis on va faire
8 cheminer les coûts en conséquence de la clé. Là
9 dans ce cas-ci, c'est une donnée qui change quand
10 même de façon significative. Tant mieux si vous
11 avez mis les bouchées doubles, comme vous dites,
12 là... peut-être pas doubles, mais bouchées
13 supplémentaires, mais ça crée une instabilité de la
14 clé de répartition, là, quand on fait ça. On en a
15 trouvé une comme ça, mais on pourrait en faire
16 d'autres, là, mais on ne veut pas toutes les faire.

17 R. Quelle est votre question?

18 Q. **[53]** Ma question c'est : comment vous pouvez
19 considérer que votre clé est stable pour pouvoir
20 l'utiliser alors qu'elle varie de cette façon-là
21 importante entre le moment où vous l'avez prévue
22 puis l'année où vous l'exécutez?

23 R. Bien, la meilleure façon... on a répondu à cette
24 question-là dans le dossier du modèle du
25 cheminement des coûts. On a dit que le critère de

1 stabilité n'était pas un critère qui était
2 primordial. La Régie avait acquiescé de cette
3 hypothèse-là. C'est-à-dire que nous, on veut
4 s'assurer que les clés de répartition vont faire...
5 vont être le reflet des orientations, des
6 stratégies, des efforts qui vont être consacrés
7 dans chacune des activités. Puis on veut se laisser
8 justement cette flexibilité-là au niveau des clés
9 de répartition pour s'assurer... parce que le
10 dernier souhait qu'on voudrait, c'est que parce
11 qu'on ne bouge pas une clé, parce qu'on veut la
12 garder stable, qu'on envoie faussement des données
13 qui seraient attribuables au Transporteur au
14 Distributeur ou à l'inverse, là. On veut éviter de
15 faire toute forme d'interfinancement qu'on pourrait
16 appeler en termes de coûts. Fait que nous, pour
17 nous, le critère de stabilité n'en est pas un, et
18 la Régie avait donné sa décision favorable par
19 rapport à ça dans le dossier du MCC.

20 C'est la même réponse aujourd'hui. Pour
21 nous, la stabilité, si elle est là puis qu'elle
22 témoigne des efforts, tant mieux, mais à chaque
23 année, à chaque processus d'établissement des
24 budgets, on va s'assurer que les clés sont fidèles
25 aux efforts qui seront requis par les différentes

1 équipes.

2 Q. [54] O.K. Je prends votre réponse, ça va éliminer
3 d'autres clés qui ont bougé de façon significative,
4 là, ou... d'autres clés, d'autres éléments, là,
5 qui... Mais je comprends votre réponse plus
6 générale, là, donc je vais sauter une question. Je
7 vous amène maintenant à la pièce B-0044.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Cadrin, juste vous indiquer qu'il vous reste
10 environ une dizaine de minutes.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Je fais mon possible, j'y arrive.

13 Q. [55] Page 73. Alors, voilà. Je m'excuse du délai.
14 Donc, je vous montre la pièce B-0044, page 73,
15 tableau D.1. Alors on voit dans ce tableau que
16 plusieurs activités ont la mention « Attribution
17 directe » comme clé de répartition. Question...
18 constat générique, là. Alors pour la sous-activité
19 plus précise « Conduite du réseau » de l'activité,
20 « Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation
21 des réseaux », on ne voit pas une telle clé de
22 répartition, soit « Attribution directe » dans le
23 tableau D.1. Pourquoi?

24 R. Excusez-moi, le tableau est petit. Vous faites
25 référence à quelle activité?

1 Q. [56] Merci. La ligne 19. Vous êtes plus près de
2 l'écran que moi à ce que je peux voir. Je m'excuse
3 pour les gens qui ont dû se projeter vers l'écran.

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Ligne 19 où vous avez précisé la sous-activité...

6 Q. [57] 21, je m'excuse.

7 R. 21, hein, c'est ça, oui.

8 Q. [58] Ah, il y en a qui suivent. Ligne 21. 19
9 c'était la rubrique générale, le chapitre, là.

10 M. LUC DUBÉ :

11 R. Vous faites référence à la clé des points BDD
12 pondérés. On a répondu en DDR qu'effectivement
13 notre oubli, dans cette clé-là, bien, en fait, non,
14 en fait, on avait fourni, je crois dans le dossier
15 MCC ou même en suivi de décision, on avait fourni
16 un tableau plus détaillé de comment était fait le
17 point BDD pondéré, et dans le point BDD pondéré, il
18 y avait trois types de cheminement. Il y avait de
19 l'attribution directe, il y avait un point BDD
20 pondéré qui concernait le Transporteur - j'y vais
21 de mémoire, là - mais le Transporteur et le
22 Producteur, il n'y en avait pas du côté... Donc, il
23 y avait une exclusion de l'activité de
24 distribution. Il y avait un autre élément de point
25 BDD pondéré, là, qui touchait l'ensemble des

1 activités de transport, distribution, production,
2 donc il y a eu cette information de publiée là,
3 effectivement au tableau ici, par fins de souci de
4 simplification, n'ont pas été présentées, mais
5 l'information était disponible en preuve.

6 Q. **[59]** Vous dites dans les demandes antérieures dans
7 un autre dossier peut-être, là, mais...

8 R. Il faudrait valider si c'est en demande de
9 renseignements ou en preuve, là, mais l'information
10 elle est disponible sur comment le point BDD,
11 comment les coûts cheminent puis quels types de
12 cheminements sont utilisés.

13 Q. **[60]** Donc, ce que vous dites, dans le fond, c'est
14 ce que vous venez de répondre que je ne répéterai
15 pas, là, c'est qu'on devrait voir, là, si on avait
16 un niveau de détail qui s'ajoutait en dessous, non
17 pas juste un élément, là, précis, là, mais
18 plusieurs éléments selon le type précis de l'item,
19 là, je ne veux pas les répéter, là?

20 R. Sous cette catégorie-là, il y avait trois types de
21 cheminement de coûts, donc...

22 Q. **[61]** Contrairement au tableau qu'on regarde en ce
23 moment.

24 R. Exact. Il y avait une information additionnelle
25 qu'on avait - écoute, là, j'y vais de mémoire, mais

1 soit soumis dès le départ en preuve suite à un
2 suivi de décision de la Régie dans le dossier du
3 MCC où on a répondu rapidement à une demande de
4 renseignements numéro 1 de la Régie, là, pour
5 fournir cette information, là, mais assurément ce
6 détail-là a été présenté, là, dans la preuve.

7 Q. **[62]** Mais la question, c'est : pourquoi vous ne
8 l'avez pas expliqué, vous ne l'avez pas mis dans ce
9 tableau-là, pourquoi... Parce que ce n'est pas la
10 réponse qui apparaît - excusez-moi, je n'étais pas
11 devant le micro, là.

12 R. Non...

13 Q. **[63]** La réponse qui apparaît là est manifestement,
14 là, pas exacte, mettons, je vais dire ça comme ça,
15 parce que ce n'est pas ça, là. Ce n'est pas
16 l'attribution directe la réponse, là, c'est il y a
17 trois types de cheminement.

18 R. Ici, je vous dirais, on avait un souci aussi de...
19 les tableaux, vous l'avez dit vous-même, ils sont
20 très petits, donc on avait un souci aussi de rendre
21 l'information la plus simple possible. Mais comme
22 je vous dis, ce n'est pas une cachette, on avait
23 fourni cette information-là additionnelle, je crois
24 dans le dossier du modèle de cheminement des coûts,
25 puis on a refourni l'information additionnelle,

1 mais on en prend bonne note que le prochain rendez-
2 vous tarifaire on viendra peut-être le préciser
3 d'ores et déjà dans ce tableau.

4 Q. **[64]** Juste un instant. Je descends au tableau D-2,
5 là, que j'ai commencé à... Pardon? Excusez-moi, là,
6 on vient de me dire que ce qu'on discute, je pense,
7 est là, là. Dans D-2 « Évolution de la répartition
8 de la sous-activité conduite du réseau ».

9 R. C'est ce tableau-là auquel je faisais référence.

10 Q. **[65]** On n'a pas assez tiré fort sur mon veston de
11 l'autre côté, là. Les yeux, ce n'est pas suffisant.
12 C'est ça. Dans le fond, ce qu'on voulait démontrer,
13 là, puis dans le fond ce que vous avez répondu,
14 c'est que D-2 fournit ce niveau d'information-là.
15 Nous, on se demandait pourquoi ça ne paraissait pas
16 dans le tableau D-1, vous avez dit que c'était pour
17 sauver nos yeux, en résumé, mais je comprends que
18 c'est fait. En réalité, derrière le mot
19 « attribution directe » de la fameuse ligne 21 du
20 tableau D-1, il n'y a pas juste de l'attribution
21 directe, mais il y a ce qu'on voit en D-2, dans le
22 tableau D-2.

23 R. Effectivement, c'est le tableau D-2, dans le fond,
24 qui est le fonctionnement plus détaillé du
25 cheminement des coûts pour cette activité-là.

1 Q. [66] D'accord. Alors, toujours donc dans le
2 tableau D-2, là, cette attribution, la sous-
3 activité conduite du réseau qui n'apparaissait pas
4 au tableau D-1 comme on discute, là, comment
5 déterminez-vous cette attribution directe de la
6 sous-activité conduite du réseau en dollars, là, et
7 sur quelle base est-elle répartie vers la vue
8 électrique, pardon, transport, distribution et non
9 réglementé?

10 R. Bien, en fait, c'est quand on a des équipes dédiées
11 soit en activité de transport, distribution, c'est
12 l'équipe à ce moment-là, vraiment en entier, qui
13 chemine. L'exemple qu'on a donné c'était, je crois,
14 en demande de renseignements, la gestion hydrique
15 qui est une équipe dédiée, donc on est en mesure de
16 la faire cheminer directement vers des activités
17 non réglementées, au même titre que des équipes de
18 conduite du réseau de distribution qu'on est
19 capables de faire cheminer directement vers la
20 distribution. Donc, c'est quand on a une équipe
21 dans l'organisation qui est dédiée, qu'on a
22 confirmée en fonction des activités, de la
23 réalisation de leurs activités, bien à ce moment-là
24 on les fait cheminer directement.

25 Q. [67] Alors, toujours dans le tableau D-2, là, fort

1 de votre réponse, la hausse de l'attribution
2 directe, transport ici qui passe de vingt-six
3 virgule quatre millions (26,4M) en deux mille
4 vingt-trois (2023) à quarante et un virgule un
5 millions (41,1M) en deux mille vingt-quatre (2024).
6 C'est une hausse de cinquante-six pour cent (56 %).
7 Comment l'expliquez-vous dans le tableau D-2? Il me
8 reste deux questions, là, ça va bien.

9 M. STÉPHANE VERRET :

10 Maître Cadrin, je vous demanderais peut-être de
11 répéter la question pour les bonnes années, là.

12 Q. [68] Oui, il n'y a pas de problème. Alors, comment
13 expliquez-vous, dans le tableau D-2, la hausse de
14 l'attribution directe, transport, qui passe de
15 vingt-six virgule quatre millions (26,4 M) en deux
16 mille vingt-trois (2023) à quarante et un virgule
17 un millions (41,1 M) en deux mille vingt-quatre
18 (2024), soit une augmentation de cinquante-six pour
19 cent (56 %) à la hausse.

20 M. LUC DUBÉ :

21 R. Merci d'avoir répété la question, mais je n'ai pas
22 d'information avec moi, là, présentement,
23 malheureusement.

24 Q. [69] Est-ce que c'est possible de prendre
25 l'engagement et de fournir la réponse, s'il vous

1 plaît, et nous expliquer la hausse de l'attribution
2 directe du transport, là, qui a subi cette
3 augmentation-là, que je viens d'écrire, s'il vous
4 plaît.

5 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

6 J'aimerais à nouveau m'objecter pour le même motif
7 que j'ai invoqué lors de ma première objection,
8 c'est-à-dire à un niveau de granularité qui n'est
9 probablement pas requis pour les fins de l'exercice
10 des principaux enjeux qu'on vous présente
11 aujourd'hui dans le présent dossier. Donc, on
12 estime que ce n'est pas pertinent.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Écoutez, la Régie juge que la question est
15 pertinente. On va donc prendre le premier
16 engagement de la part du - ça, c'est le
17 Transporteur, essentiellement, pour la conduite du
18 réseau?

19 Me STEVE CADRIN :

20 C'est le cheminement des coûts, là.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Pour les charges.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, pour...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Je n'ai pas le dossier, là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Allez-y, là, avec le nom de...

7 Me STEVE CADRIN :

8 Il y a une clé de répartition pour ça aussi, à
9 l'interne, là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Par HQT. Si vous pouvez juste...

12 Me STEVE CADRIN :

13 Q. [70] Je vais la relire, la question, pour les fins
14 de la sténographie et pour les fins des témoins qui
15 vont avoir à y répondre par la suite.

16 Alors, nous sommes, je fais référence à la
17 pièce B-44, page 74, tableau D-2, la question est
18 la suivante : comment expliquez-vous, dans le
19 tableau D-2, la hausse de l'attribution directe,
20 Transport, qui passe de vingt-six virgule quatre
21 millions (26,4 M) en deux mille vingt-trois (2023)
22 à quarante et un virgule un millions (41,1 M) en
23 deux mille vingt-quatre (2024)? Ce que je vous
24 disais qui est une hausse, là, de plus cinquante-
25 six pour cent (+56 %).

1 Ça va, Monsieur le sténographe, pour
2 l'engagement? Ça va pour les témoins, il n'y pas de
3 précisions? C'est bon. Juste un instant.

4

5 E-1 (HQDT) : Expliquez dans le tableau D-2, la
6 hausse de l'attribution directe,
7 Transport, qui passe de 26,4 millions
8 en 2023 à 41,1 millions en 2024
9 (Demandé par AHQ-ARQ)

10

11 Q. [71] Alors, ça a valu, le dix secondes (10 sec) a
12 valu la peine. Alors, on a enlevé une question. Il
13 m'en reste une.

14 Alors, je suis, je reviens à la pièce
15 B-0132 et je suis en pages 26 et 27 aussi
16 également. Donc, je suis à Demande de
17 renseignements toujours de l'AHQ-ARQ. Réponse 19.1.
18 En tout bas de page, vous avez la question, alors,
19 je déroule doucement.

20 Veuillez élaborer et fournir des
21 exemples sur le rehaussement de « la
22 capacité thermique des lignes par
23 mesurage lidar, tel que mentionné à
24 la référence, notamment en spécifiant
25 le type de lignes dont il est question

1 et en décrivant ce qu'est le
2 « mesurage lidar ».

3 Alors, je vais vous lire la réponse, mais en
4 insistant sur les mots qui vont nous intéresser.

5 Alors :

6 Pour des conditions particulières, le
7 transit maximal autorisé à circuler
8 dans certaines lignes de transport est
9 limité par la distance entre les
10 conducteurs et le sol. En effet, plus
11 le courant dans une ligne est élevé,
12 plus le conducteur s'allonge et se
13 rapproche du sol en raison de la
14 dilatation thermique du métal. Le
15 « LIDAR » (Light Detection and
16 Ranging) est une méthode de mesure
17 permettant au Transporteur de
18 modéliser précisément la position des
19 conducteurs de ses lignes dans
20 l'espace. Cela aide le Transporteur à
21 mieux connaître l'état actuel des
22 lignes et l'évolution de leur
23 déformation mécanique.
24 Ces relevés permettent d'identifier de
25 potentielles marges disponibles sur

1 certaines portées afin d'améliorer la
2 capacité thermique des lignes.
3 Actuellement, le Transporteur cible
4 principalement des lignes de transport
5 pour lesquelles il anticipe devoir
6 augmenter les capacités afin de
7 répondre aux besoins futurs.

8 Maintenant, c'est toujours des éléments qui nous
9 amènent à une charge d'exploitation, c'est pour ça
10 qu'on pose la question. Donc, comment le
11 transporteur procède-t-il pour identifier les
12 lignes de transport pour lesquelles il anticipe
13 devoir les capacités, afin de répondre aux besoins
14 futurs et comment détermine-t-il les besoins
15 futurs?

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. Maître Cadrin, cette question m'apparaît vraiment
18 pertinente avec la planification du réseau de
19 transport, donc, je vous inviterais à la poser dans
20 la phase 2. Monsieur Benoit Delourme sera un des
21 témoins de la phase 2, mais je pense qu'il sera en
22 mesure de répondre à votre question.

23 Q. [72] Il n'y a pas de problème, on va la poser
24 rendus à ce moment-là. On n'était pas certain s'il
25 y aurait... on veut être certains d'être dans la

1 bonne phase, hein, surtout pour ne pas se dire :
2 c'est en phase 1 qu'il fallait la demander.

3 Alors, en vous remerciant beaucoup pour vos
4 réponses, en remerciant d'avance pour l'engagement
5 que vous allez nous fournir. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci beaucoup, Maître Cadrin. Alors, nous allons
8 prendre une pause de quinze minutes (15 min), de
9 retour à...

10 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

11 Oui, j'aimerais simplement préciser que ça sera
12 probablement plus dans le cadre de l'examen de la
13 phase 4 qu'on m'indique, la question qui vient
14 d'être posée, plutôt que la phase 2, simplement le
15 préciser.

16 STEVE CADRIN :

17 Mon erreur, phase 4. Merci à tous. Ça chemine bien,
18 en tout cas, là, ça va bien. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est bon, alors, de retour à onze heures cinq
21 (11 h 05).

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 _____

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous allons poursuivre avec maître Lanoix pour
3 l'AQCIE-CIFQ. À vous la parole.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

5 Merci beaucoup. Bonjour, Madame la Présidente;
6 bonjour, messieurs les régisseurs; bonjour au
7 panel.

8 Q. **[73]** Donc, je vais tout d'abord aborder avec vous
9 la question des pannes majeures et puis leurs
10 impacts sur l'évolution des charges d'exploitation.
11 Dans une réponse à l'une de DDR de l'AQCIE-CIFQ,
12 dans la Phase 1, vous avez mis en lumière que les
13 rapports annuels du Distributeur indiquent à chaque
14 année le nombre de jours de pannes majeures et le
15 coût global de ces pannes majeures pour le
16 Distributeur. Les années deux mille vingt-deux
17 (2022), deux mille vingt-trois (2023) se sont
18 grandement démarquées en termes de coût global.

19 Dans les réponses aux DDR et dans les
20 rapports annuels, on voit, pour deux mille vingt-
21 deux (2022), qu'il y a eu un coût global de cent
22 vingt-six millions de dollars (126 M\$) pour dix-
23 huit (18) jours de pannes majeures; et, en deux
24 mille vingt-trois (2023), soixante-dix-sept
25 millions (77 M\$) pour treize (13) jours de pannes

1 majeure. Dans la présentation de ce matin
2 également, il y avait une page sur la question des
3 pannes majeures. Et j'ai noté que « les années »
4 deux mille vingt-deux (2022) « étaient les années »
5 où les événements ont été soulignés.

6 Ma première question c'est : quels
7 paramètres précis doivent être rencontrés ou
8 doivent rencontrer une panne pour être qualifiée de
9 panne majeure au sens où ensuite, vous l'identifiez
10 dans vos rapports annuels, et ainsi faire l'objet
11 d'une évaluation en termes de nombre de jours et en
12 termes de coût global par le Distributeur dans son
13 rapport annuel?

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. On vérifie si on a accès à la définition dans nos
16 notes présentement.

17 Q. [74] Si ça s'avère peut-être trop ardu, je
18 proposerais peut-être un engagement tout
19 simplement. Ça ne me permettra pas de progresser
20 dans mes questions. Je propose peut-être... À moins
21 que vous me disiez que vous êtes sur le point de
22 trouver. Mais sinon, vu qu'on a un temps limité de
23 contre-interrogatoire, je solliciterais à ce
24 moment-là un engagement de fournir ces paramètres.
25 Très bien. Alors, comme engagement, je demanderais

1 de fournir les paramètres précis auxquels doit
2 répondre une panne afin d'être considérée comme une
3 panne majeure devant être identifiée dans le
4 rapport annuel du Distributeur. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ça va être l'engagement numéro 2.

7

8 E-2 (HQTD) : Fournir les paramètres précis
9 auxquels doit répondre une panne
10 afin d'être considérée comme une
11 panne majeure devant être
12 identifiée dans le rapport annuel
13 du Distributeur, et préciser la
14 référence exacte à la norme IEEE
15 (demandé par l'AQCIE-CIFQ)

16

17 Me SYLVAIN LANOIX :

18 Q. [75] Est-ce que ces paramètres, à votre
19 connaissance, ont été approuvés par la Régie ou
20 c'est Hydro-Québec qui les a définis de sa propre
21 initiative sans autre approbation?

22 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

23 R. Les définitions, en fait, sont conséquentes du
24 IEEE. Donc, on est sur des normes référentielles.

25 Q. [76] Donc, la norme que vous venez de me référer,

1 c'est la norme?

2 R. IEEE.

3 Q. **[77]** IEEE. Parfait. Merci. Maintenant, je vais vous
4 exhiber - peut-être juste dans l'engagement, dans
5 l'engagement numéro 2, nous préciser la référence
6 exacte à la norme dont vous faites référence. Mon
7 analyste m'a dit qu'il y a sûr un code chiffre ou
8 il y a une norme, une description plus précise.
9 Merci.

10 Alors, je vais vous exhiber maintenant la
11 pièce B-0047, je vous réfère à la page 7. Vous avez
12 les revenus requis du Distributeur pour la période
13 deux mille vingt-trois/deux mille vingt-cinq (2023-
14 2025) et ce qui nous intéresse bien sûr en Phase 1
15 c'est surtout les charges d'exploitation. Alors, ma
16 question c'est : est-ce que les coûts globaux des
17 pannes majeures pour l'année deux mille vingt-trois
18 (2023), qui s'élevaient à soixante-dix-sept
19 millions (77M), ont été inclus dans la colonne
20 deux mille vingt-trois (2023) réelle?

21 M. LUC DUBÉ :

22 R. Oui, assurément.

23 Q. **[78]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire
24 c'est dans quelle activité? Est-ce que ce serait
25 opérations et maintenance ou ce serait d'autre

1 chose?

2 R. C'est dans la ligne opérations et maintenance.

3 Q. **[79]** O.K. Et c'est la seule activité concernée par
4 ce genre de coûts.

5 R. Oui, le soixante-dix-sept millions (77 M) est
6 présenté en totalité dans cette activité-là.

7 Q. **[80]** Très bien, merci. Ma question suivante, c'est
8 : est-ce que pour l'année deux mille vingt-quatre
9 (2024) et deux mille vingt-cinq (2025), vous avez
10 également inclus des montants en fonction d'une
11 prévision de panne majeure, selon les paramètres
12 dont on a parlé, dans l'activité Opérations et
13 maintenance?

14 R. Excusez-moi. J'en profiterais, mais oui,
15 assurément, et je vais compléter ma réponse, mais
16 en fait, ce que j'aimerais préciser aussi, ce qui
17 est important puis peut-être que mes collègues au
18 niveau des opérations pourront compléter, au niveau
19 du distributeur, ce qu'il est important de
20 comprendre c'est que j'ai une capacité en heures de
21 réalisation. Donc, sur une année quand on budgète
22 en maintenance corrective ou en maintenance
23 préventive ou en conditionnel, j'ai une capacité
24 d'heures qui doit être respectée en fonction de la
25 main-d'oeuvre interne et interne que je dispose

1 pour réaliser. Ça fait qu'effectivement, quand j'ai
2 soixante-dix-sept millions (77 M) de coûts en deux
3 mille vingt-trois (2023) pour des pannes, c'est des
4 gens, des heures que j'ai réalisées en correctif
5 plutôt qu'en conditionnel ou en préventif ou en
6 demande client ou autres types de travaux qu'on
7 pourrait réaliser. Mais quand on planifie vingt-
8 quatre (24), vingt-cinq (25), on est toujours sur
9 cette même capacité-là, donc... Ça fait que, oui,
10 on en prévoit, mais ce que je voulais amener comme
11 précision c'est que soixante-dix-sept millions
12 (77 M) c'est ce qu'on a eu en réel, puis on a des
13 budgets basés sur les dernières années, on a mis
14 quarante-cinq millions (45 M) dans les années
15 vingt-quatre (24) et vingt-cinq (25). Mais peut-
16 être aussi l'autre chose que je voudrais amener,
17 c'est que dans le contexte où on avait un compte
18 d'écarts à l'époque concernant les pannes majeures,
19 c'était important de le suivre cet élément-là de
20 panne majeure, parce qu'il y avait un budget de
21 seize millions (16 M), au-delà de seize millions
22 (16 M) on était compensé via un compte d'écart.
23 Mais les comptes d'écarts sont rendus inopérants
24 avec le projet de loi - avec la loi actuelle.

25 Donc, pour nous, que ce soit une panne

1 majeure ou une panne, c'est les heures au final de
2 gens qui vont intervenir sur le réseau. Ça fait
3 que, oui, on en fait une distinction, parce qu'il y
4 a une demande de la Régie à cet effet-là, mais en
5 termes de capacité de réalisation, pour nous, c'est
6 des heures qu'on va attribuer en fonction des
7 besoins. Et aujourd'hui, en fait, il faudrait
8 considérer l'ensemble des heures qui sont prévues
9 au Distributeur en termes de correctif. C'est ça
10 qui est le meilleur signal en termes de coûts
11 associés au correctif, là, qu'on prévoit en vingt
12 vingt-quatre (2024) et en vingt vingt-cinq (2025).

13 Q. **[81]** Est-ce que vous convenez avec moi qu'une
14 prévision des pannes majeures qui peuvent survenir
15 et le coût que ça représente, qui peuvent survenir
16 pour les années à venir, deux mille vingt-
17 quatre/deux mille vingt-cinq (2024-2025), c'est une
18 prévision qui a un impact fort sur le poste
19 budgétaire concerné, c'est-à-dire que lorsqu'on
20 fait une prédiction de panne majeure pour les
21 années à venir, est associé nécessairement à cela
22 des coûts importants qui dépassent, si on veut,
23 probablement la capacité usuelle, ou en tout cas,
24 ce qui est une approche plus normalisée des pannes
25 sur le réseau?

1 M. MAXIME BOUDREAU :

2 R. Ce que je pourrais ajouter à ce qui a été mentionné
3 par mon collègue, c'est qu'il y a toujours une
4 prévision en termes d'envergure de panne qui se
5 fait d'une année à l'autre, donc on prévoit devoir
6 utiliser notre capacité de main-d'oeuvre pour
7 réparer les pannes majeures. Donc, oui, c'est une
8 part importante, mais elle est budgétée en ce sens,
9 là.

10 M. LUC DUBÉ :

11 R. Je préciserais. Comme je disais précédemment, c'est
12 un déplacement d'heures. Que ce soit une panne
13 majeure ou une panne quelconque, c'est un
14 déplacement d'heures que je vais faire. Ça fait que
15 vous sous-entendez qu'il y a un coût plus important
16 à une panne majeure. C'est des heures, il y a des
17 heures en temps supplémentaires qui sont prévues
18 dans nos budgets aussi. Donc, c'est un déplacement
19 entre des catégories de maintenance, mais au final,
20 les coûts sont là en fonction des heures de
21 réalisation.

22 Q. **[82]** Pouvez-vous nous dire il y a eu combien de
23 pannes majeures, à votre connaissance, à ce jour en
24 deux mille vingt-quatre (2024)?

25 R. Pendant qu'ils cherchent la réponse, je vais être

1 fatiguant, mais... Je le répète, que ça soit une
2 panne majeure ou une panne, j'ai une capacité de
3 réalisation. Ce que je planifie dans mon dossier,
4 c'est ma capacité de réalisation fois un taux, fois
5 des heures, qui donnent mon coût de maintenance.

6 Ça fait que l'impact, on en faisait une
7 distinction auparavant pour être capable de le
8 capter dans le compte d'écart, mais pour nous, en
9 terme de planification, c'est des heures en
10 fonction d'une capacité.

11 S'il y en a plus une année, c'est d'autre
12 chose que je ne ferai pas, mais au final, si j'ai
13 une capacité de deux millions (2 M) d'heures, le
14 deux point deux (2,2 M) qu'on parlait.

15 Si j'ai deux point deux millions (2,2 M)
16 d'heures, bien, c'est que je vais travailler dans
17 cette année-là avec deux point deux millions
18 (2,2 M) d'heures. Je ferai peut-être plus de pannes
19 majeures, moins de demandes critiques, quoique
20 c'est prioritaire aussi. Donc, c'est peut-être de
21 la maintenance conditionnelle qu'on ne fera pas,
22 mais on s'adapte en cours de route. Mais ce qui est
23 important, c'est que le budget pour l'ensemble des
24 heures planifiées est important, que ce soit des
25 pannes majeures ou autres.

1 d'événements majeurs, en fait, on les associe à une
2 caractérisation des événements. Alors, on a des
3 événements extrêmes. Donc, c'est des événements
4 d'une rare ampleur qui excèdent des seuils de
5 normalisation.

6 Donc, je faisais référence à la norme IEEE.
7 Pour les événements extrêmes, on parle d'un
8 dépassement de quatre bêtas (4β). En fait, tout
9 est documenté. Et les événements majeurs, donc les
10 événements majeurs ont un seuil de normalisation
11 inférieur à deux point cinq (2,5).

12 Donc, quand on parle d'un jour d'événement
13 majeur, on suit ça vraiment en termes de jours
14 d'événements majeurs. C'est des jours qui sont
15 reliés à un événement majeur ou extrême, avec les
16 définitions, et qui a impacté, si on veut, la
17 disponibilité du réseau.

18 Donc, à titre d'exemple, monsieur Langdeau
19 partageait, ce matin, l'événement du Derecho. Le
20 Derecho, de mai deux mille vingt-deux (2022), il a
21 généré plus de douze heures (12 h). L'événement a
22 duré plus de douze heures (12 h), mais il a généré
23 un jour d'événement extrême et six jours
24 d'événements majeurs. Alors, ça, c'était le Derecho
25 de mai vingt-vingt-deux (2022).

1 Ça fait que c'est un petit peu comme ça
2 qu'on classifie, si on veut, l'information. Et au
3 moment où on se parle, en fait, j'exclus le mois de
4 novembre, mais je pense que ça inclut les résultats
5 d'octobre. Je vous le donne sous toute réserve, on
6 aurait cette année, onze (11) jours d'événements
7 majeurs.

8 Q. **[85]** Et est-ce que... Je vais poser la question
9 directement. Pour l'année deux mille vingt-deux
10 (2022) et vingt-trois (2023) où sont identifiées
11 des pannes majeures avec un coût global
12 respectivement de soixante-dix-sept millions
13 (77 M\$) et cent vingt-six millions (126 M\$), est-ce
14 que cela a impacté les budgets dédiés à ces pannes-
15 là au-delà de ce qui avait été budgété en début
16 d'année?

17 M. MAXIME BOUDREAU :

18 R. Ce qu'on a observé dans les deux dernières années,
19 c'est plus une stabilité à ce niveau-là par rapport
20 à ce qu'on avait planifié. Donc, dans le fond,
21 c'était assez stable d'une année à l'autre.

22 Q. **[86]** Au global, malgré la présence d'un nombre plus
23 élevé qu'à la normale de pannes majeures
24 représentant respectivement des coûts de soixante-
25 dix-sept millions (77 M\$) et de cent vingt-six

1 millions (126 M\$)...

2 R. Au global.

3 Q. **[87]** Vous me dites qu'au global, l'ensemble du
4 budget pour gérer les pannes de tout ordre, vous
5 n'avez pas eu de dépassement pour ces années-là par
6 rapport à ce qui a été budgété?

7 R. On observe une stabilité, oui.

8 Q. **[88]** Est-ce que vous répertoriez également les
9 pannes majeures sur le réseau du Transporteur?

10 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

11 R. Je n'ai pas ça avec moi en fait. Ce qu'on suit en
12 fait, ce sont les indisponibilités forcées au
13 niveau du réseau de transport, mais au niveau des
14 événements... En fait, très peu des
15 indisponibilités vécues par le Transporteur
16 impactent aussi les clients, alors la paire de
17 lunettes est quand même assez différente au niveau
18 du réseau de transport.

19 Q. **[89]** Et donc la notion de panne majeure n'est pas
20 ce qui est utilisé?

21 R. Ce n'est pas la même notion que pour le réseau de
22 distribution, tout à fait. On anticipe une
23 projection du correctif qu'on pense requis pour le
24 futur, par contre la notion n'est pas la même.

25 Q. **[90]** D'accord. Maintenant, je vais référer au

1 mémoire de l'AQCIE. Je vais juste aller trouver la
2 pièce. Donc, la pièce C-AQCIE-CIFQ-0033, à la page
3 8. Donc, je vous exhibe un tableau qui illustre les
4 augmentations annuelles des charges d'exploitation
5 du Distributeur associées à l'activité « Expertise
6 et soutien technique aux opérations » sur la base
7 des données fournies par Hydro-Québec dans le
8 présent dossier. On constate une augmentation de
9 quarante-huit pour cent (48 %) des coûts de cette
10 activité pour le Distributeur depuis deux mille
11 deux (2002) (sic) ou entre deux mille vingt-deux
12 (2022) et deux mille vingt-cinq (2025), avec une
13 augmentation marquée en deux mille vingt-trois
14 (2023) de vingt-huit virgule six pour cent (28,6 %)
15 par rapport à l'année précédente. Alors que les
16 années qui suivent sont... on voit des
17 augmentations qui sont inférieures à dix pour cent
18 (10 %).

19 Alors pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui
20 explique, pour le Distributeur spécifiquement,
21 l'augmentation marquée des activités « Expertise et
22 soutien technique aux opérations » depuis deux
23 mille deux (2002) (sic)?

24 M. LUC DUBÉ :

25 R. Excusez-moi, l'information que vous présentez là,

1 juste pour être certain, mais je ne vois pas que ça
2 touche que le Distributeur, là, donc...

3 Q. [91] Oui, bien écoutez, c'est parce que c'est dans
4 le chapitre du mémoire qui concerne « Frais
5 d'exploitation du Distributeur », donc les
6 informations sont colligées à partir des... du
7 tableau de la Vue électrique par laquelle, pour
8 l'activité « Expertise et soutien technique aux
9 opérations », est ventilée par « Type d'activité »,
10 « Distribution », « Transport non réglementé ».
11 Donc, la provenance de ces données-là, c'est
12 B-0044, B-0071 et B-0078.

13 R. La principale explication par rapport à cette
14 évolution-là est dans le cadre de l'évolution de
15 l'organisation Une Hydro, il y a eu une décision
16 dans l'organisation. Je pense qu'on le voyait
17 même... là, vous n'avez pas le tableau à l'écran,
18 mais il y avait une augmentation des effectifs dans
19 cette grande... pas en distribution, là, mais dans
20 la grande famille HQ concernant l'expertise et
21 soutien technique, il y a eu une décision dans
22 l'organisation de rapatrier pas mal l'ensemble des
23 ingénieurs dans l'activité « Expertise et soutien
24 technique ». Donc, ce qui a fait en sorte que, en
25 deux mille vingt-deux (2022), ça s'est fait en

1 phases, donc on n'avait pas été en mesure, on avait
2 gardé la même pratique en deux mille vingt-deux
3 (2022), donc il n'y pas eu de changement. Mais une
4 fois que l'organisation s'est mise en place,
5 finalisée en deux mille vingt-trois (2023), le
6 constat qui est arrivé, étant donné que ces gens-là
7 maintenant n'étaient plus dédiés à une activité
8 nécessairement de construction, mais qui
9 contribuaient à l'ensemble dans le but d'atteindre
10 le plan d'action deux mille trente-cinq (2035) puis
11 de concentrer les efforts en ingénierie à un seul
12 endroit, bien en termes comptables, c'est plus
13 de... un effet de comptabilité ici, là, c'est que
14 ces gens-là, au lieu de capitaliser leurs coûts
15 presque à cent pour cent (100 %) à l'époque, bien
16 on a été obligé de restreindre en fait le taux de
17 capitalisation de leurs dépenses, de leurs salaires
18 entre autres, ce qui fait que ça a créé une
19 pression sur les charges.

20 Donc, c'est vraiment une décision de
21 l'organisation de rapatrier les ingénieurs, qui
22 autrefois étaient leurs... leurs coûts étaient
23 presque à cent pour cent (100 %) capitalisés. Et
24 aujourd'hui, de par la... le rôle qui n'est plus
25 dédié mettons à une activité de construction, mais

1 à l'ensemble des activités, soit transport,
2 distribution, donc c'est leur taux de
3 capitalisation en termes de leur coût qui a dû être
4 revu et réduit, par conséquent un impact, là, au
5 niveau des charges d'exploitation conséquent.

6 Q. **[92]** Est-ce que je comprends que ça correspond dans
7 ces années-là, dans les années qui sont au tableau
8 ça correspond à quelle période cette... ce
9 changement-là?

10 R. En fait, ça s'est opéré durant l'année deux mille
11 vingt-deux (2022), mais dans le fond en deux mille
12 vingt-deux (2022) on a gardé intacte la façon de
13 faire par ce que ce n'était pas finalisé. Une fois
14 que l'organisation s'est terminée, s'est mis en
15 place fin deux mille vingt-deux (2022), donc à
16 partir de deux mille vingt-trois (2023) on a été en
17 mesure de changer cette pratique-là comptable pour
18 être en mesure de refléter cette nouvelle pratique-
19 là, puis c'est en accord avec nos auditeurs
20 externes en termes de comptabilité.

21 Q. **[93]** O.K. Et est-ce que ce rapatriement-là s'est
22 traduit alors par une diminution de coût
23 d'immobilisation peut-être ou d'un autre poste de
24 revenu requis qu'on pourrait noter, qu'on pourrait
25 constater en deux mille vingt-trois (2023)?

1 R. Bien, vous comprendrez ici que la réponse c'est
2 oui, ce qui n'est pas allé aux inverses qui aurait
3 peut-être pu aller normalement. Par contre, vous ne
4 le voyez pas nécessairement parce qu'on parle de
5 milliards d'investissement, ça fait que ce n'est
6 pas notable quand on regarde dans les
7 investissements, parce qu'on parle de trois
8 milliards d'investissement en transport et un
9 milliard en distribution ou autour de, ça fait que
10 c'est sûr que ce n'est pas notable, mais on
11 confirme qu'il y a eu un balancier, donc il y a eu
12 moins d'éléments qui sont allés aux investissements
13 à ce moment-là.

14 Q. **[94]** C'est bien. Je vais vous référer maintenant à
15 la page 10, toujours du mémoire de l'AQCIE-CIFQ.
16 Donc, à la page 10, au tableau 4, on illustre les
17 augmentations annuelles des charges d'exploitation
18 du Distributeur associées à l'activité Expérience
19 client et commercialisation, toujours sur la base
20 des données d'Hydro-Québec dans le présent dossier.
21 Alors, on constate que pour la période deux mille
22 vingt-deux (2022) à deux mille vingt-cinq (2025)
23 une augmentation de trente-quatre virgule sept pour
24 cent (34,7 %) des coûts associés à cette activité
25 pour le Distributeur, donc cent soixante-seize

1 virgule trois millions de dollars (176,3 M\$) de
2 plus avec une augmentation marquée en deux mille
3 vingt-quatre (2024) de treize virgule huit pour
4 cent (13,8 %) alors que les années qui ont suivi et
5 qui ont précédé étaient de moins de dix pour cent
6 (10 %). Alors, même question, qu'est-ce qui
7 explique ici pour le Distributeur spécifiquement
8 l'augmentation marquée des coûts associés à
9 l'activité Expérience client et commercialisation
10 depuis deux mille vingt-deux (2022)?

11 R. Je vous dirais deux... deux principaux éléments.
12 Comme on l'a mentionné dans - je n'ai pas la
13 référence en tête - mais une demande de
14 renseignements, l'intégration des activités de la
15 filiale Hilo, là, qui ont été intégrées à partir du
16 premier (1^{er}) mai deux mille vingt-trois (2023),
17 donc ça c'est sûr que c'est une partie de
18 l'explication de l'évolution des coûts, et aussi ça
19 dénote de l'effort, les augmentations des efforts
20 qu'on fait en efficacité énergétique puis en
21 gestion de... en promotion de nos activités en
22 gestion de la puissance aussi, là, qui sont
23 intégrées dans cette activité-là. Ça fait que c'est
24 vraiment le combo de ces deux éléments-là qui
25 explique l'évolution des coûts sur la période

1 visée.

2 Q. **[95]** Si on regarde les deux sous... en fait, il y
3 en a peut-être... il y a peut-être plus que deux
4 sous-activités, mais il y a deux sous-activités
5 qu'on a notées dans cette activité-là, l'expérience
6 client qui a connu une augmentation de vingt et un
7 point deux pour cent (21,2 %) pendant cette
8 période, et la sous-activité efficacité énergétique
9 qui a augmenté, et cette fois-ci, là, de cent
10 soixante-dix-sept virgule cinq (177,5 %) durant
11 cette période. Est-ce que vous êtes en mesure de
12 faire le lien, vous avez nommé Hilo, les activités
13 de gestion, est-ce que ce sont des choses,
14 justement, qui expliquent l'augmentation de ces
15 deux sous-activités ou si vous avez d'autres
16 précisions supplémentaires expliquant
17 l'augmentation de la sous-activité expérience
18 client et efficacité énergétique?

19 R. Oui, je confirme, Hilo se retrouve dans
20 l'expérience client, et bien efficacité
21 énergétique, je l'ai nommée, les besoins
22 additionnels sont classés dans l'efficacité
23 énergétique.

24 Q. **[96]** Je vais vous référer maintenant à la pièce
25 B-0114 à la page 23. Un petit truc pour aller plus

1 vite, voilà.

2 Alors, on a noté, là, dans les sous-
3 activités notamment, justement une hausse, là, de
4 l'ordre de... de l'ordre de trente-deux virgule
5 trois millions de dollars (32,3M \$) dans les
6 charges d'exploitation associées à efficacité
7 énergétique pour le Distributeur et on voit, ça,
8 c'est les budgets annuels des projets EÉ,
9 efficacité énergétique, on voit justement en bas de
10 tableau, le... ce différentiel-là, dans la colonne
11 budget charges, entre cinquante-six virgule cinq
12 (56,5) à la ligne du bas et vingt-trois point huit
13 (23,8), donc, on retrouve cet écart-là des charges
14 d'exploitation dans la colonne budget-charges.

15 La question que je vous pose ici, c'est :
16 en quoi une augmentation de cent neuf point cinq
17 pour cent (109,5 %) du budget d'investissement,
18 donc, la colonne budget d'investissement, quand on
19 regarde le différentiel de la ligne totale en bas,
20 qui nous mène à trois cent soixante-deux virgule
21 quatre millions (362,4 M), donc, en quoi une
22 augmentation de cent neuf point cinq pour cent
23 (109,5 %) du budget d'investissement en aide
24 financière, en programme EÉ de deux mille vingt-
25 trois (2023) à deux mille vingt-cinq (2025),

1 représentant une hausse de cent quatre-vingt-neuf
2 point quatre millions de dollars (189,4 M \$)
3 justifie une augmentation encore plus importante en
4 pourcentage de cent trente-sept point quatre pour
5 cent (137,4 %) du budget charges pour la même
6 période, donc, le trente-deux virgule sept millions
7 (32,7 M) d'augmentation depuis deux mille vingt-
8 trois (2023)?

9 Je vais vous inviter à poser la question au
10 panel, à la Phase 3. Il y aura une personne qui est
11 responsable de l'administration de ces programmes-
12 là puis je pense que cette personne-là sera
13 davantage en mesure d'expliquer tous les travaux
14 qui sont requis en termes de planification, de
15 coordination, pour pouvoir faire... établir les
16 offres d'efficacité énergétique. Donc, je pense
17 qu'avec cette personne-là, vous allez davantage
18 avoir des précisions par rapport à votre question.

19 Q. **[97]** Très bien, je me mets une note, je la posais
20 ici parce qu'on était en matière de charges
21 d'exploitation, mais je prends bonne note.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On avait une exception pour les charges reliées au
24 programme d'efficacité énergétique et de GDPI.

25

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 Donc, ça, ça va. Maintenant, je vais retourner au
3 mémoire de L'AQCIE-CIFQ qui devrait être ici,
4 voilà. À la page 12. Voilà, alors, je vous...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Mon collègue vient de me dire : tu diras aussi à
7 maître Lanoix qu'il est très bon.

8 Me SYLVAIN LANOIX :

9 Je vous remercie, je vous remercie. On essaie de...
10 on suit des bons exemples et on espère en donner.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est un mode défi.

13 Me SYLVAIN LANOIX :

14 Q. [98] Alors, je vous exhibe ici un tableau du
15 mémoire de L'AQCIE-CIFQ, à la page 12, qui illustre
16 les augmentations annuelles des charges
17 d'exploitation du Distributeur, associées à
18 l'activité Opération et maintenance.

19 Sur la base des données, encore une fois,
20 fournies par Hydro-Québec, dans le présent dossier,
21 on constate une augmentation de dix-huit virgule
22 quatre pour cent (18,4 %) des coûts pour cette
23 activité pur le Distributeur, de deux mille vingt-
24 deux (2022) à deux mille vingt-cinq (2025), avec
25 une diminution de point cinq millions de dollars

1 (.5M \$) en deux mille vingt-trois (2023) et une
2 augmentation marquée en deux mille vingt-quatre
3 (2024) de onze virgule huit pour cent (11,8 %),
4 alors qu'en deux mille vingt-cinq (2025), elle est
5 de six point quatre (6,4).

6 Alors, ma question : qu'est-ce qui explique
7 pour le Distributeur spécifiquement l'augmentation
8 marquée de l'activité Opération et maintenance,
9 pour la période deux mille vingt-deux (2022),
10 versus deux mille vingt-cinq (2025).

11 R. Pour répondre à votre question, effectivement sur
12 la période et un de mes collègues me confirmait,
13 là, c'est cent mille heures (100 000 h), vous me
14 corrigerez, là, cent mille heures (100 000 h)
15 additionnelles qui a été mis du côté des activités
16 de Distribution, ce qui se traduit, là, entre
17 autres, par des hausses de coût de vingt-cinq
18 millions (25 M), mais il y a aussi vers l'année
19 vingt vingt-cinq (2025) où là, on va... au lieu
20 de... on a un rattrapage qu'on veut faire au niveau
21 des demandes client, là, c'est mentionné en preuve,
22 en deux mille vingt-quatre (2024), mais on va
23 tomber en maintenance conditionnelle en deux mille
24 vingt-cinq (2025) et à ça, s'ajoute un coût
25 additionnel. C'est lus cher faire du conditionnel

1 que faire une demande client. Donc, il a un coût
2 additionnel à ça. Ça fait qu'il y a un basculement
3 des heures additionnelles vers des heures en
4 maintenance conditionnelles où, là, le coût, parce
5 qu'on a du matériel souvent plus dispendieux à
6 aller chercher, donc, il y a un surcoût
7 additionnel, un autre vingt millions (20 M), là,
8 par rapport à ça, là, qui justifie l'évolution dans
9 le temps. Il y a un basculement des heures
10 additionnelles vers des heures en maintenance
11 conditionnelle, où là le coût, parce qu'on a du
12 matériel souvent plus dispendieux à aller chercher,
13 donc il y a un surcoût additionnel d'un autre vingt
14 millions (20 M), là, par rapport à ça qui justifie
15 l'évolution dans le temps.

16 Q. [99] Justement à l'égard de la question des
17 raccordements, vous aviez indiqué une hausse de
18 trente-cinq pour cent (35 %) des demandes de
19 raccordement dans le dossier présent, là, entre
20 deux mille vingt et un (2021) et deux mille vingt-
21 deux (2022), que ça avait créé un retard dans le
22 traitement et qu'il y avait donc eu une stratégie
23 de rattrapage qui doit être priorisée.

24 Donc, à ma question : est-ce qu'à l'heure
25 actuelle, deux ans plus tard, là, donc deux ans

1 après cette forte augmentation-là des demandes de
2 raccordement, le rattrapage est complété? Vous avez
3 peut-être amorcé un début de réponse là-dessus,
4 mais je pose la question plus directement.

5 M. MAXIME BOUDREAU :

6 R. On est toujours en train de procéder au rattrapage
7 de l'ensemble des demandes. Par contre, il y a
8 définitivement une amélioration qui s'est faite
9 cette année, lorsqu'on regarde nos délais de
10 traitement de plusieurs de nos types de
11 raccordement, donc c'est ce que je pourrais
12 répondre, là, à ce stade-ci.

13 Q. **[100]** Est-ce que vous avez en tête des statistiques
14 de l'évolution du délai moyen de traitement des
15 demandes de raccordement? Est-ce que vous tenez une
16 statistique qui montrerait cette amélioration-là
17 depuis deux mille vingt-deux (2022)?

18 R. Ça fait partie des indicateurs opérationnels, là,
19 qui sont plus à l'interne, mais oui, c'est suivi,
20 là.

21 Q. **[101]** Et à votre connaissance, est-ce que cet
22 indicateur-là a diminué et si oui, depuis quand?

23 R. Il y a eu une amélioration au cours de l'année deux
24 mille vingt-quatre (2024), là, c'est-à-dire une
25 diminution des délais de traitement pour les

1 demandes de clients à plus fort volume, c'est-à-
2 dire les demandes les plus récurrentes qu'on reçoit
3 de la part de nos clients, il y a eu une
4 augmentation, c'est-à-dire une amélioration, donc
5 une diminution des délais de traitement associés.

6 Q. **[102]** Mais qui s'est fait sentir uniquement à
7 partir de deux mille vingt-quatre (2024), c'est ce
8 que je dois comprendre de la réponse ou ça a
9 diminué avant ça?

10 R. Moi, j'ai les chiffres de deux mille vingt-quatre
11 (2024) en tête, ça fait que je vous réponds par
12 rapport à l'année deux mille vingt-quatre (2024),
13 là, j'ai pas les chiffres pour l'année deux mille
14 vingt-trois (2023) en tête, là, ça fait que...

15 Q. **[103]** Donc, vous n'êtes pas en mesure de me dire si
16 en deux mille vingt-trois (2023) les délais avaient
17 été réduits déjà par rapport à deux mille vingt et
18 un/deux mille vingt-deux (2021-2022), les délais de
19 traitement de demandes de raccordement? Vous ne
20 pouvez pas répondre à ça.

21 R. Nos initiatives ont débuté en deux mille vingt-
22 trois (2023) beaucoup, donc ce que je peux vous
23 affirmer, c'est qu'il y a eu une réduction entre
24 l'année deux mille vingt-trois (2023) et l'année
25 deux mille vingt-quatre (2024), là, à pareille date

1 il y a eu une amélioration et donc une réduction
2 des délais de traitement, là, au cours de la
3 dernière année.

4 Q. **[104]** Et à partir de quelle année, vous avez
5 investi des ressources supplémentaires pour
6 rattraper ce retard-là qui est apparu entre deux
7 mille vingt et un (2021) et deux mille vingt-deux
8 (2022)?

9 R. Les premières cohortes, là, significatives
10 d'employés sur lesquelles on a débuté, là, ça s'est
11 fait sentir plus au cours de l'année deux mille
12 vingt-trois (2023). On était en préparation en deux
13 mille vingt-deux (2022) pour structurer le
14 programme d'accueil, mais ça s'est fait beaucoup
15 plus au cours de l'année, l'effet s'est fait sentir
16 dans le courant de l'année deux mille vingt-trois
17 (2023) avec l'arrivée des nouveaux employés puis de
18 la force de main-d'oeuvre.

19 Q. **[105]** Et ces coûts-là se reflètent donc dans
20 l'activité frais d'exploitation et - frais
21 d'exploitation de l'activité opérations et
22 maintenance, c'est là que ça se retrouverait.

23 R. Oui.

24 Q. **[106]** O.K. Quand prévoyez-vous avoir complété votre
25 rattrapage et ramené le délai de traitement au

1 niveau que vous vous fixez, que je veux d'ailleurs
2 vous demander de préciser pour fins de référence?

3 R. Bien, dans le fond, je ferais référence à notre
4 plan d'action vingt trente-cinq (2035), là, qui
5 prévoit une diminution de quarante pour cent (40 %)
6 de nos délais de traitement pour nos types de
7 travaux les plus récurrents donc.

8 Q. **[107]** Et on vise à atteindre ça en deux mille
9 trente-cinq (2035) ou avant?

10 R. Deux mille vingt... on vise à atteindre ça en deux
11 mille vingt-huit (2028).

12 Q. **[108]** Deux mille vingt-huit (2028). Bien. Donc, en
13 deux mille vingt-huit (2028), selon votre plan
14 d'action, vous retournez à un délai de raccordement
15 que vous jugez normal, standard et acceptable?
16 C'est ce que je dois comprendre ou il y a encore du
17 chemin à faire après ça?

18 R. Je n'irai pas au-delà de nos ambitions, mais disons
19 qu'à Hydro-Québec, on a l'intention de toujours
20 améliorer le service à la clientèle qu'on offre.
21 Donc, je pense qu'on va toujours tenter de
22 s'améliorer dans le futur, mais pour l'instant,
23 c'est l'objectif qu'on s'est fixé pour les
24 prochaines années.

25 Q. **[109]** Votre réponse m'incite, à ce moment-là, à

1 vous poser une question concrète. Quel délai de
2 traitement de raccordement est acceptable et visé
3 par Hydro-Québec selon ces indicateurs?

4 R. Peut-être que j'aimerais contextualiser par rapport
5 à votre question qu'il y a vraiment différents
6 types de travaux qu'Hydro-Québec exécute pour
7 raccorder différents types de clients et
8 clientèles, d'ailleurs.

9 Donc, dépendamment de l'envergure des
10 travaux, il peut y avoir une distinction entre ce
11 qui est notre souhait de s'améliorer, mais je vous
12 redonnerais la même réponse, c'est-à-dire, moi, je
13 vais répondre en fonction de l'ambition qu'on a
14 indiquée au plan vingt, trente-cinq (2035), en
15 termes de réduction pour les natures les plus
16 récurrentes. C'est l'objectif qu'on vise.

17 Q. **[110]** Alors, je vous demanderais peut-être en
18 engagement de nous fournir quel est le délai de
19 raccordement actuel, celui qui est visé donc en
20 termes de réduction de quarante pour cent (40 %)
21 pour deux mille vingt-huit (2028), et s'il y a des
22 catégories de raccordements à ventiler ou à
23 détailler, de le faire.

24 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

25 Je formulerais, en fait, une objection à la demande

1 d'engagement, parce qu'on est ici, en fait, pour
2 fixer les tarifs de deux mille vingt-cinq/deux
3 mille vingt-six (2025-2026). Donc, je pense qu'on
4 doit se consacrer aux efforts qui devront être
5 déployés dans la prochaine année, voire peut-être
6 les deux prochaines années, mais il est inutile,
7 ici, de voir quels seront à moyens et longs termes,
8 les objectifs en termes de rattrapage quant aux
9 demandes clients. Donc, je ne pense pas que ce soit
10 une information qui soit pertinente.

11 Me SYLVAIN LANOIX :

12 Je formule mon engagement sur la base des réponses
13 du témoin qui me dit : « On se base sur le plan
14 d'action deux mille trente-cinq (2035). Donc, on a
15 un horizon, une courbe d'amélioration. » Je lui
16 demande de préciser est-ce que c'est deux mille
17 trente-cinq (2035), on me dit : « Deux mille vingt-
18 huit (2028) ». Alors, c'est normal que puisque
19 l'année tarifaire en cause de deux mille vingt-cinq
20 (2025) est dans cette perspective-là d'atteindre un
21 objectif que l'objectif de deux mille vingt-huit
22 (2028) nous soit communiqué pour bien apprécier les
23 montants et les ressources qui ont été mis depuis
24 deux mille vingt-trois (2023) et qui vont se
25 poursuivre, si je comprends bien, et se refléter

1 par des coûts dans l'année tarifaire deux mille
2 vingt-cinq (2025).

3 LA PRÉSIDENTE :

4 La question est pertinente. En fait, ce qu'on a
5 mentionné, notamment, dans nos décisions, c'est que
6 les éléments du plan d'action deux mille trente-
7 cinq (2035) qui peuvent avoir un impact sur le
8 revenu requis de deux mille vingt-cinq (2025) sont
9 utiles aux fins de la décision que nous aurons à
10 rendre, donc d'avoir un plus grand éclairage sur
11 cet indicateur-là qui a un impact dès l'année deux
12 mille vingt-cinq (2025). C'est pertinent.

13

14 E-3 (HQTD) : Préciser le délai de raccordement
15 actuel, celui qui est visé terme
16 de réduction de 40 % pour 2028,
17 et ventiler ou détailler, le cas
18 échéant, les catégories de
19 raccordements (demandé par
20 l'AQCIE-CIFQ)

21

22 Me SYLVAIN LANOIX :

23 Alors, l'engagement a été noté par monsieur le
24 sténographe, parfait, donc merci.

25 Q. [111] Je vais passer maintenant à un sujet,

1 toujours sur les charges d'exploitation. La Régie
2 n'a pas eu l'occasion de suivre et d'intervenir sur
3 l'évolution des charges d'exploitation du
4 Distributeur depuis au moins le dernier dossier
5 tarifaire, depuis certainement au moins six ans.

6 Or, dans la demande tarifaire, on nous
7 présente comme année historique, comme point de
8 référence pour l'établissement des charges
9 d'exploitation pour deux mille vingt-cinq (2025),
10 les coûts réels de deux mille vingt-trois (2023).
11 Alors, ces coûts réels deux mille vingt-trois
12 (2023) avaient déjà évolué depuis au moins deux
13 mille dix-neuf (2019) sans que la Régie n'ait pu
14 porter de jugement sur la raisonnablement de leurs
15 progressions annuelles dans une perspective
16 d'inclusion dans les revenus requis du
17 Distributeur.

18 Puis dans une certaine mesure, il y a un
19 problème similaire qui découle aussi du fait que
20 dans le dossier du Transporteur, ça fait également
21 quelques années où il n'y a pas eu de dossier où
22 les revenus requis ont été soumis au contrôle de la
23 Régie. Et on constate également que les dépenses
24 sont basées sur le plan d'action deux mille trente-
25 cinq (2035), mais ce plan en soi ne fait pas

1 l'objet d'une demande d'approbation de la Régie.

2 Alors, ma question c'est pour venir en
3 aide et pour faire une démonstration qui puisse
4 être probante devant la Régie, quels sont les
5 indicateurs ou les tests ou les mesures qui
6 permettraient à la Régie de mesurer la nécessité et
7 l'efficience des hausses de charges d'exploitation
8 demandées par rapport aux besoins d'Hydro-Québec et
9 aux exigences d'une saine gestion?

10 Et là, je parle vraiment par activité de
11 la chaîne de valeur, là, des charges
12 d'exploitation. Qu'est-ce qui nous permet de
13 pouvoir évaluer si les augmentations qui sont
14 demandées, pour lesquelles on nous présente des
15 coûts réels d'une année intercalaire, appelons ça
16 comme ça, qu'est-ce qui nous permet de nous assurer
17 et de valider qu'à la base ces dépenses
18 additionnelles là sont nécessaires, sont
19 efficaces et sont donc compatibles avec les
20 standards de saine gestion?

21 M. LUC DUBÉ :

22 R. Mais en fait, on est convaincu... Bien, je
23 comprends votre préoccupation, par contre, on a
24 respecté selon nous les bases qui ont toujours été
25 déposées dans les dossiers précédents, c'est-à-dire

1 qu'on a une année de référence en réel, une année
2 de base et une année témoin. J'étais là à l'époque
3 dans l'établissement du MRI en transport et
4 distribution. Le but, d'après une période de MRI,
5 de mécanisme de réglementation incitative, ce
6 n'était pas le but de refaire cinq années ou trois
7 années de tarifaire, parce que là, je me rappelle
8 très bien de l'esprit de l'époque, c'était qu'on
9 voulait simplifier la façon d'établir les tarifs.
10 Donc, on est convaincu que, qu'est ce qu'il
11 y a en preuve aujourd'hui est suffisant avec des
12 données réelles.

13 Ces données réelles là n'ont pas de
14 prévision à l'intérieur, donc c'est les données
15 réelles les plus contemporaines, comme j'expliquais
16 dans ma présentation d'ouverture, et on pense
17 sincèrement que la Régie est en mesure de rendre sa
18 décision à la lumière des informations qui sont
19 présentées dans le dossier. La donnée réelle étant
20 celle la plus contemporaine pour évaluer les
21 besoins qui vont être requis en vingt vingt-quatre
22 (2024) et en vingt vingt-cinq (2025).

23 Q. **[112]** Donc...

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. En complément...

1 Q. **[113]** Oui, allez-y.

2 R. ... si vous permettez. En complément, non seulement
3 les données réelles sont fournies pour l'année deux
4 mille vingt-trois (2023), mais également, je
5 rappelle que l'exercice ici est de faire une
6 détermination sur la base des coûts, donc avoir une
7 référence réelle est la référence la plus
8 pertinente, et dans l'ensemble du dossier,
9 notamment toute la pièce HQTD-4, document 1, vous
10 avez toutes les explications, activité par
11 activité, activités de la chaîne de valeur,
12 activités de soutien, toutes les explications des
13 augmentations sont bien décrites à chacune des
14 rubriques. Donc, on juge que toute l'information
15 que la Régie a besoin pour pouvoir juger la
16 pertinence des sommes demandées pour deux mille
17 vingt-quatre/vingt-cinq (2024-25) en transport et
18 vingt-cinq/vingt-six (2025-26) en distribution est
19 disponible dans le dossier.

20 Q. **[114]** Est-ce que vous convenez avec moi qu'il n'y
21 a, par contre, pas de démonstration ou
22 d'allégation, de preuve ou, peu importe, eu égard à
23 la raisonnable de l'année deux mille vingt-trois
24 (2023) en soi, les coûts réels deux mille vingt-
25 trois (2023) qui ne reflètent pas et qui ne sont

1 pas le résultat d'une année tarifaire deux mille
2 vingt-trois (2023) soumise au processus de la
3 méthode du coût? Donc, vous êtes d'accord avec moi
4 que la justification vous apportez dans le présent
5 dossier, elle vise les augmentations par rapport à
6 deux mille vingt-trois (2023)?

7 R. Elle vise à présenter le niveau de besoins - le
8 niveau financier qui est requis pour réaliser
9 l'ensemble des activités vingt-quatre/vingt-cinq
10 (2024-25). Et l'année deux mille vingt-trois (2023)
11 est une année réelle, une année qui fournit ce qui
12 a été réellement dépensé par l'entreprise pour
13 pouvoir fournir le service à la clientèle. Donc, en
14 termes de valeur, cette donnée-là réelle, elle est
15 sans aucune prévision à l'intérieur, c'est une
16 donnée réelle qui représente ce qui a été réalisé
17 durant cette année.

18 Q. **[115]** Je prends acte de votre réponse. Parfait pour
19 ce point. Ah oui, il y avait peut-être juste un
20 autre élément que je voulais couvrir sur la
21 question de l'efficience. Vous avez identifié dans
22 votre présentation le contrôle de la végétation
23 comme étant une source d'augmentation importante
24 dans les charges d'exploitation pour ultimement
25 l'année deux mille vingt-cinq (2025) qui est

1 soumise au présent dossier.

2 Est-ce que vous avez mis à jour l'étude de
3 balisage des coûts de maîtrise de la végétation qui
4 avait été présentée dans le dossier tarifaire deux
5 mille dix-huit (2018) qui était le R-4011-2017 et
6 qui avait été soumise, là, à l'examen ou à
7 l'approbation, l'appréciation de la Régie?

8 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

9 R. Oui, je vois le balisage auquel vous faites
10 référence. On n'a pas eu de copie plus récente
11 depuis ce dossier-là.

12 Q. **[116]** Bien, merci. Dans les minutes qu'il me reste,
13 j'ai deux lignes de questions que je veux terminer.
14 Simplement parce qu'on est rendu maintenant à
15 l'audience et qu'on est au stade, là, de la preuve,
16 je veux revenir sur la question des contributions
17 GES par laquelle le trente (30) octobre dernier
18 Hydro-Québec avisait la Régie qu'elle retirait de
19 sa présente demande tarifaire l'inclusion de la
20 contribution GES à verser à Énergir et proposait
21 d'attendre le dépôt d'une nouvelle preuve amendée
22 avant d'intégrer ce changement.

23 Est-ce que - on est maintenant rendu à
24 l'audition de la preuve pour la phase 1, la preuve
25 sera close d'ici mardi si tout va bien - est-ce que

1 vous pourriez à ce moment-ci, nous produire une
2 version révisée des pièces B-0044, charges
3 d'exploitation et autres coûts communs transport et
4 distribution, et de la pièce B-0047, revenus requis
5 distribution, avant que la preuve ne soit close de
6 manière à donner acte de ce montant, du retrait de
7 ce montant, dans les revenus requis du
8 Distributeur?

9 M. STÉPHANE VERRET :

10 R. Vous comprendrez, Maître Lanoix, qu'on cherche à
11 éviter de multiplier les mises à jour dans le
12 dossier. On comprend très bien votre préoccupation
13 de voir le montant qui sera retiré des revenus
14 requis. Idéalement, on va avoir plusieurs
15 discussions ici, puis la Régie va rendre sa
16 décision et il faudra produire, une fois cette
17 décision-là rendue, il faudra produire l'ensemble
18 de l'information avec les modifications qui seront
19 demandées par la Régie, puis on se propose de faire
20 ce changement-là à ce moment-là. Pour un montant de
21 trois millions (3 M), là, je pense qu'on ne mettra
22 pas à jour l'ensemble de ces pièces financières-là
23 pour une somme de trois millions (3 M). Mais je
24 vous rassure que ce montant-là sera, tel qu'on l'a
25 dit, réduit des revenus requis.

1 Q. **[117]** Donc, dans ce contexte, vous vous attendez à
2 ce que la Régie, la formation, dans sa décision,
3 dans les ajustements qu'elle demandera à la preuve
4 pour donner suite à sa décision, vous signalera
5 notamment ce retrait-là comme étant un des
6 ajustements à faire aux revenus requis?

7 R. On a tous lu la lettre de la Régie récemment qui
8 mentionnait que cet élément-là n'était plus saisi
9 de cette demande-là étant donné que nous avons
10 retiré le trois millions (3 M), là, du revenu
11 requis. Donc, la Régie n'a pas besoin de se
12 prononcer sur cet item-là. Hydro-Québec a par lui-
13 même décidé de retirer cette demande-là de sa
14 requête, donc la requête finale, notre dossier
15 final, va refléter cette demande-là à la Régie.

16 Q. **[118]** Et c'est une question de mécanique, soit que
17 la formation, bien sûr, prend acte de ça et dans la
18 décision dira que ça fera partie des paramètres,
19 mais si ce n'est pas le cas, il y a une preuve à
20 faire sur les revenus requis, la formation aura une
21 décision à rendre, non pas sur une demande de
22 retrait, mais sur une preuve de demande de revenus
23 requis avec un chiffre en bas.

24 Alors, moi, ce que je demanderais comme
25 engagement, c'est de fournir une version révisée

1 des pièces B-0044 et B-0047 parce qu'on nous
2 indique, là, il semble avoir peut-être un peu
3 d'ambiguïté, on dit : « On retire la demande »,
4 mais si on la retire, ça doit se traduire par une
5 preuve amendée, et pour ne pas prendre de chance,
6 on s'assure que cette preuve-là, avant que la
7 formation se penche sur la preuve une fois close,
8 reflète ce retrait-là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Lanoix, écoutez, une question de
11 proportionnalité, là. On a pris acte de ce retrait-
12 là, on pourra le confirmer dans notre décision,
13 mais on ne juge pas du tout opportun, là, que les
14 pièces soient mises à jour, il n'y a aucun impact
15 sur la hausse des tarifs.

16 Me SYLVAIN LANOIX :

17 Alors, votre précision m'éclaire, la décision en
18 fera mention.

19 Q. **[119]** Donc, peut-être juste confirmer pour éviter
20 toute ambiguïté, à la pièce ARQ - AHQ-ARQ-B-0077,
21 la réponse à la DDR à AHQ-ARQ à la page 36, le
22 montant sur le tableau pour deux mille vingt-cinq
23 (2025) était de trois virgule cinq millions
24 (3,5 M\$). Est-ce que vous confirmez que c'est le
25 montant qui sera retiré?

1 M. LUC DUBÉ :

2 R. Je le confirme.

3 Q. **[120]** Et juste pour être en mesure de le retracer,
4 est-ce que vous me confirmez que ce montant se
5 retrouve à cent pour cent dans l'activité
6 commercialisation et expérience client?

7 R. Je le confirme.

8 Q. **[121]** J'aurais dû dire « dans la sous-activité
9 commercialisation ».

10 R. Je le confirme.

11 Q. **[122]** Dernière ligne de questions. À la page 90 de
12 la pièce B-0026, le Distributeur demande à la Régie
13 dans le présent dossier de mettre fin au suivi
14 relatif aux aides financières du gouvernement
15 allouées au soutien de l'achat d'équipements
16 servant à la biénergie. Qui un suivi qui avait été
17 décrété dans le dossier... la décision 2023-068,
18 qui était la Phase 2 du dossier Biénergie. Au motif
19 qu'il n'est pas propriétaire de l'information
20 relative aux aides financières du gouvernement et
21 que, de ce fait, elle n'est pas en mesure de faire
22 suite à ce suivi.

23 Ma question, parce que c'est... On a
24 compris, là, de la décision procédurale, que c'est
25 dans le cadre de la Phase 1 que sera débattue la

1 question de savoir si ce suivi doit être suivi ou
2 non. Alors, ma question c'est : est-ce que vous
3 suivez - là, j'en fais beaucoup de suites, j'ai de
4 la suite dans les idées - est-ce que vous suivez
5 les décisions que prend le gouvernement sur les
6 aides financières qu'il alloue à cette fin? Est-ce
7 que vous faites un suivi des montants qui sont
8 justement alloués par le gouvernement aux aides
9 financières destinées au programme biénergie?

10 M. STÉPHANE VERRET :

11 R. Je ne suis pas en mesure répondre à cette question-
12 là. Je ne suis pas impliqué dans la gestion du
13 programme en tant que tel. Donc, je ne peux pas me
14 prononcer pour les gens qui administrent le
15 programme.

16 Q. **[123]** Pour traiter de la question soumise en Phase
17 1 qui sera le témoin qui pourra répondre à cette
18 ligne de questions?

19 R. Moi, je peux répondre à certaines questions par
20 rapport à ça. Mais, là, si vous posez des questions
21 en termes d'administration du programme, ça, je ne
22 peux pas répondre à ça. Je pense que l'ensemble de
23 l'information ou l'ensemble des motifs que
24 l'entreprise a évoqué pour demander de mettre un
25 terme à ce suivi-là, ont été déposés en preuve.

1 Notamment du fait que nous ne sommes pas
2 propriétaires de cette information-là, nous ne
3 pouvons pas valider la qualité de l'information qui
4 sera transmise.

5 Et encore plus... Vous savez, quand on fait
6 un suivi comme ça, il y a souvent des questions qui
7 sont posées, à savoir qu'est-ce qui explique
8 l'évolution, les changements, et cetera. Et on sera
9 dans l'incapacité de pouvoir fournir ces
10 explications-là. Donc, vraiment, n'étant pas
11 propriétaires de l'information, ce n'est pas un
12 suivi que l'on juge qui est... qui repose sur les
13 épaules d'Hydro-Québec dans ce cas-ci.

14 Q. [124] Ça, ce sont les motifs de votre refus. Moi,
15 aujourd'hui, Phase 1, on est dans un contexte où on
16 doit valider les motifs pour lesquels vous demandez
17 à la Régie d'être exemptés de faire ce suivi. Donc,
18 vos motifs, on les connaît, on les voit. Là, on est
19 au stade de voir quel est le bien-fondé de ces
20 motifs-là en termes de justification d'être
21 dispensé de ce suivi. Est-ce que vous nous
22 suggérez... Je peux vous suggérer que, en Phase 3,
23 il y ait un témoin qui soit en mesure de répondre à
24 cela. Je sou mets, là, les différentes avenues. Mais
25 je pense que, vu que c'est une question qui est au

1 coeur de ce que devait faire l'objet de la Phase 1,
2 j'ai besoin d'un témoin qui puisse adresser le
3 suivi en termes de disponibilité des données qui
4 étaient exigées par la décision D-2023-068.

5 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

6 En fait, simplement soumis que le témoin a donné
7 des explications justifiant la raison pour laquelle
8 on demande l'arrêt du suivi. Mais qu'à tout
9 événement, si advenant la Régie estimait opportun
10 de traiter de la chose avec un témoin sur la
11 question, bien, ce serait opportun de le faire lors
12 de la Phase 3 plutôt que la Phase 1.

13 Me SYLVAIN LANOIX :

14 Je m'en remets à la Régie, à savoir la meilleure
15 mécanique pour avoir un témoin qui puisse répondre
16 à ces questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va vous revenir après la pause du dîner.

19 Me SYLVAIN LANOIX :

20 Bien. Alors, c'était la dernière ligne de
21 questions. Donc, sous réserve des engagements et de
22 cette dernière question, ça complète pour moi.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci beaucoup, Maître Lanoix. Alors, nous
25 allons donc prendre notre pause dîner. De retour

1 dans une heure quinze (1 h 15). Là, je n'essaie pas
2 d'additionner. Je vous laisse le soin. Treize
3 heures vingt (13 h 20) mettons. Autour de treize
4 heures vingt (13 h 20). C'est bon. Bon dîner!

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bonjour tout le monde. On va donc poursuivre
10 l'audience avec le contre-interrogatoire de maître
11 Ouellette pour le RNCREQ. Est-ce que maître
12 Ouellette est dans la salle?

13 Me JOCELYN OUELLETTE :

14 Je suis en virtuel.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ils sont tellement nombreux ici que je vous avais
17 oublié. Bonjour, bonjour, Maître Ouellette.

18 Me JOCELYN OUELLETTE :

19 Bonjour, bonjour.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 On vous écoute.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

23 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Messieurs
24 les Régisseurs ainsi qu'au personnel de la Régie,
25 aux témoins, à tous les participants et

1 intervenants.

2 Pour débiter, je vais moi aussi rivaliser
3 avec le talent de mes confrères pour partager mes
4 documents. Avec la nouvelle mise à jour de Teams,
5 là, j'ai bien de la misère à voir plusieurs écrans.
6 Voyons-vous ce que je partage, qui est une
7 compilation d'extraits?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui, tout à fait.

10 Me JOCELYN OUELLETTE :

11 Excellent!

12 Q. **[125]** Donc, tout de suite, en page suivante, on...

13 Mes questions porteront uniquement sur les
14 indicateurs de performance en matière de maîtrise
15 de la végétation. À ma connaissance, ils se
16 retrouvent tous à la pièce B-0138 en page 7 où j'ai
17 mis un extrait. Ça vient ce tableau... Le tableau 1
18 qu'on voit, en fait l'extrait du tableau 1 vient de
19 la documentation du Transporteur. Mais avant de les
20 aborder, j'aimerais savoir, et c'est ma question
21 pour le panel, là : est-ce que le Distributeur a
22 des indicateurs de performance en matière de
23 maîtrise de la végétation? Et si oui, où peut-on
24 les voir? Parce que nous n'en avons pas trouvé.

25

1 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

2 R. Pour ce qui est des indicateurs de performance côté
3 Distributeur, bien, il y en a plusieurs qui ont été
4 démontrés dans la preuve, donc qui ont été déposés
5 dans la preuve, nos indicateurs de suivi, en termes
6 de quantité, qui est l'équivalent de ce que vous
7 voyez, dans le fond, au tableau 1 pour le
8 Transporteur.

9 Q. **[126]** Qui ont été déposés en preuve. Seriez-vous
10 capable, et si vous n'êtes pas capable là, peut-
11 être par engagement, de nous donner la référence
12 dans les documents?

13 M. LUC DUBÉ :

14 R. On va voir si on peut trouver rapidement, et on
15 vous revient.

16 Q. **[127]** Merci.

17 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

18 R. HQD-2, Document 1, page 8, donc le tableau 1.

19 Q. **[128]** HQD-2, Doc. 1. Ce serait dans quelle phase?
20 C'est Phase 1, Phase 3?

21 R. Phase 3.

22 M. LUC DUBÉ :

23 R. C'est la cote B-0025.

24 Q. **[129]** B-0025. O.K. Bon, bien, regardez, je prendrai
25 le temps de les regarder en dehors du contre-

1 interrogatoire. Merci. Parce que, effectivement,
2 c'est ce que j'ai compris de votre présentation ce
3 matin, il y a des interventions qui sont faites par
4 le Transporteur et il y a des interventions qui
5 sont faites par le Distributeur. Et ce sont deux
6 choses distinctes dans les... dans les calculs de
7 performance ou d'hectares ou...

8 R. C'est exact, donc en transport on va comptabiliser
9 en hectares, en distribution on va comptabiliser en
10 portées.

11 Q. **[130]** Merci. C'est ce que j'avais compris de votre
12 présentation de ce matin. Et dans la documentation
13 du... là, je vais aborder peut-être plus
14 spécifiquement la documentation du Transporteur. Il
15 était question de différencier les superficies
16 traitées mécaniquement et celles traitées
17 sélectivement à l'aide de phytocide. Ce qu'on voit
18 aussi au tableau 1. Est-ce que cette distinction-là
19 est applicable aussi pour le Distributeur? Est-ce
20 que les phytocides ont une incidence ou sont...
21 sont pris en compte par le Distributeur?

22 R. Donc, la distinction n'est pas pertinente puisque
23 du côté du Distributeur il n'y a pas d'utilisation
24 de phytocide.

25 Q. **[131]** D'accord. Donc, c'est seulement... c'est

1 toujours traité mécaniquement, de ce que je
2 comprends?

3 R. Oui, dans le sens où la définition mécanique
4 définit tout ce qui est fait avec un outil
5 mécanique.

6 Q. **[132]** O.K. Il y a une nuance à faire entre traiter
7 mécaniquement, qui implique un outil pour le
8 Distributeur, et traiter mécaniquement par le
9 Transporteur, comme on voit dans le tableau?

10 R. Bien en fait du côté du Transporteur dans la
11 tableau 1, ça implique tout ce qui nécessite
12 l'utilisation d'un outil mécanique, donc autant un
13 débroussailleur qu'une scie à chaîne. Donc selon
14 cette définition-là, c'est déjà inclus dans ce
15 qu'on présente du côté du Distributeur, où il y a
16 nécessairement l'utilisation d'un outil mécanique.

17 Q. **[133]** Et je reviens à votre présentation de ce
18 matin, là, qu'est-ce qui détermine un type
19 d'intervention plutôt qu'une autre? Peut-être avec
20 le visuel, si je vous remets le... la page 10 de
21 votre présentation, là, qu'est-ce qui... qu'est-ce
22 qui fait qu'on va y aller avec un élagage
23 ornemental plutôt qu'un élagage non ornemental, par
24 exemple?

25 R. Les interventions sont adaptées au milieu, donc

1 normalement l'élagage ornemental va être utilisé
2 dans un milieu urbain aménagé, tandis qu'en milieu
3 par exemple rural ou avec une trame plus semi-
4 urbaine, on pourra aller vers l'élagage qui est non
5 ornemental. Et pour ce qui est des interventions
6 qui sont du côté droit, c'est vraiment dans un
7 contexte normalement plus rural qu'on va
8 recommander ces interventions-là. Et il y a aussi
9 le fait que certaines interventions nécessitent
10 l'acceptation du propriétaire, donc dans le cas où
11 on n'a pas nécessairement l'autorisation,
12 l'acceptation pour un déboisement sélectif, même si
13 c'est ça qui est recommandé comme la meilleure
14 intervention pour prévenir les panes, on peut se
15 replier vers un élagage.

16 Q. **[134]** O.K. Donc, je comprends que c'est l'endroit
17 où est situé la portée qui définit un peu le type
18 d'intervention qui va être à faire et non pas
19 l'état des lieux à une année donnée.

20 R. Exact. Par exemple...

21 Me SIMON TURMEL, HQ :

22 Je vais me permettre d'intervenir, là, j'ai comme
23 l'impression que là on est en train de
24 tranquillement pas vite, aller vers les modalités,
25 là. Je pense qu'on s'éloigne de la pertinence du

1 dossier, on s'en va vers les modalités, alors que
2 finalement ici l'encadrement pour le RNCREQ c'est
3 l'examen des résultats des indicateurs de
4 performance en matière de maîtrise de la
5 végétation. Là, on... en tout cas, à première vue
6 je ne vois pas vraiment le lien avec ça. Puis le...
7 le mémoire du RNCREQ portait sur les... les
8 indicateurs en matière de transport, alors que là
9 on est sur les interventions en distribution.

10 Donc, peut-être, je formule une objection
11 effectivement. Je pense qu'on s'éloigne de l'objet
12 du dossier puis de l'objet de la portée de
13 l'intervention du RNCREQ, qui a été déterminée par
14 la Régie.

15 Me JOCELYN OUELLETTE :

16 Les questions n'allaient pas beaucoup plus loin, et
17 étaient en suivi avec ce qu'on a entendu ce matin.
18 Je vous avouerais en toute franchise, là, c'est ce
19 matin qu'on a entendu parler des types
20 d'intervention. Je pense qu'il y a... on va référer
21 à B-0025, là, pour les indicateurs de performance
22 du Distributeur, qu'on n'avait pas retracés. Je ne
23 sais pas comment est-ce qu'il sont ventilés ou
24 présentés dans la documentation, mais je... mais
25 j'ai... on est en question et je me... mon réflexe

1 c'est de penser... j'apprends que les types
2 d'intervention sont définis par le lieu de la
3 portée et non pas par l'état des lieux. C'est dans
4 le sens de compréhension. Et ce n'est pas si
5 étranger que ça aux résultats parce que dans la
6 mesure où on... on va présenter des résultats qui
7 vont... qui vont être comptabilisés en nombre de
8 portée. Ce serait intéressant de savoir quel type
9 d'intervention a faite par quelle portée.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon, je comprends que la question est en lien avec
12 la présentation qui a eu lieu ce matin et à des
13 fins de compréhension on vous laisse poursuivre,
14 Maître Ouellette.

15 Me JOCELYN OUELLETTE :

16 Q. **[135]** Donc, je... je suis désolé, j'ai perdu un peu
17 le fil de... bien en fait sur la réponse du témoin
18 qui a été interrompu, je demandais qu'est-ce qui
19 déterminait un type d'intervention par rapport à
20 une autre. Vous me confirmiez que c'était le cas,
21 mais je n'ai pas pu noter la fin de votre réponse.

22 R. C'est multifacteurs. Je pourrais préciser que c'est
23 multifacteurs. Donc, ce n'est pas nécessairement
24 uniquement le milieu. C'est une combinaison
25 d'évaluation de risques, d'estimation du type de

1 végétation, la nature des sols, le tissu urbain, le
2 tissu rural, le niveau d'acceptabilité des
3 propriétaires. Donc, c'est multifacteurs. Mais
4 évidemment, ce qu'on cherche à faire, c'est la
5 bonne intervention au bon endroit. Donc, la
6 meilleure intervention pour réduire les pannes.

7 Q. **[136]** D'accord. Donc, à une année donnée pour une
8 portée donnée, ça pourrait être un élagage
9 ornemental, puis à une autre année pour cette même
10 portée-là, ça pourrait être un déboisement sélectif
11 ou un débroussaillage sélectif, ça va dépendre,
12 c'est exact?

13 R. Effectivement, c'est possible. Donc, à chaque
14 cycle, on va faire une réévaluation de chaque
15 portée à l'aide de nos techniciens qui sont
16 présents au terrain pour prescrire la meilleure
17 mesure en fonction de l'historique récent, en
18 fonction de la réalité de la végétation qui va
19 avoir évoluée.

20 Q. **[137]** Excellent, merci. Je vous ramène au tableau 1
21 du Transporteur. J'attire votre attention. Là, je
22 m'en allais dire... Bien, c'est le quatrième
23 indicateur qui est la ligne 46 : « Superficie
24 traitée mécaniquement et sélectivement à l'aide de
25 phytocide. Est-ce que c'est exact que c'est

1 uniquement la somme des deux lignes précédentes,
2 les lignes 44 et 45? Ce n'est pas une donnée
3 autonome en soi, là?

4 R. Tout à fait. Donc, c'est l'addition des deux qui
5 donne le nombre total d'hectares qui ont été
6 entretenus. Et ça réfère aussi, là, quand je vous
7 avais présenté, en entrée de jeu, la présentation,
8 le bâtonnet orange, donc le total de dégagement
9 pour l'année en hectares.

10 Q. **[138]** O.K. Et au-delà... Parce que, là, sous le
11 tableau, il y a les explications qui sont données
12 dans le document par rapport à ces indicateurs de
13 performance. Au-delà de ces commentaires, est-ce
14 que vous pouvez m'expliquer à quoi servent ou
15 comment est-ce que le Transporteur utilise ces
16 résultats-là pour évaluer sa performance? À quoi
17 servent les indicateurs qui sont là et leurs
18 résultats?

19 R. Bien, en fait, c'est en terme de dégagement
20 cyclique. On cherche une moyenne de sept ans. Donc,
21 le dénominateur c'est le nombre d'hectares à
22 dégager. Et dans le fond, le numérateur pour le
23 diviser par sept, ça va être le nombre total par
24 année. La seule précision que j'ai aussi faite,
25 d'entrée de jeu, c'est qu'ici, on vous présente le

1 total d'hectares complet de nos emprises, alors que
2 dans les faits, c'est un sous-ensemble, le cent
3 quarante-quatre mille (144 000) hectares qui est
4 vraiment dégagé en termes de végétation.

5 C'est vrai que cent quatre-vingt-un mille
6 (181 000) hectares sont à entretenir, mais en
7 termes de végétation, c'est un sous-ensemble de
8 cent quarante-quatre mille (144 000) si je prends
9 la donnée deux mille vingt-trois (2023), par
10 exemple.

11 Q. **[139]** O.K. Pour deux mille vingt-trois (2023), cent
12 quatre-vingt-un mille (181 000). Puis qu'est-ce que
13 ça dit : « Superficie totale des emprises à
14 entretenir », bien, vous me dites que, dans le
15 fond, il y a une partie de ça qui n'est pas à
16 entretenir?

17 R. Exact. Comme je vous le mentionnais ce matin...

18 Q. **[140]** Oui.

19 R. ... si l'emprise est une dans des terres agricoles,
20 si elle est au-dessus d'un cours d'eau en milieu
21 humide où il n'y a pas de végétation, elle est
22 quand même à entretenir, mais elle n'est pas à
23 dégager en termes de végétation.

24 Q. **[141]** O.K. Donc, je comprends que cent quatre-
25 vingt-un mille six cent soixante-dix-sept (181 677)

1 hectares, c'est la superficie totale des emprises
2 de lignes du Transporteur? Ou est-ce qu'il y a une
3 autre valeur au-dessus de cent quatre-vingt-un
4 mille six cent soixante-dix-sept (181 677)?

5 R. C'est la superficie totale, effectivement.

6 Q. **[142]** Et si je vous comprends bien, quand on
7 additionne mécaniquement et celles traitées à
8 l'aide de phytocide, on a vingt et un mille huit
9 cent quatre (21 804). Ça devrait représenter la
10 moyenne sur sept ans de cent quarante-quatre mille
11 (144 000)?

12 R. Exact. Donc, c'est la cadence qu'on parlait. On
13 parle du vingt-deux mille (22 000) et vingt-trois
14 mille (23 000) hectares. Donc, elle doit se situer
15 à peu près dans cette fourchette-là pour pouvoir
16 faire l'ensemble de l'oeuvre sur un cycle moyen de
17 sept ans.

18 Q. **[143]** O.K. Je pense que ça répond à ma prochaine
19 question parce que ma prochaine était : Pour chacun
20 des indicateurs, est-ce qu'une valeur plus élevée
21 égale une bonne performance du Transporteur? Mais
22 je devine que la réponse est plus nuancée que ça
23 parce qu'on ne veut pas nécessairement avoir cent
24 mille (100 000) hectares traités mécaniquement en
25 une année, exact?

1 R. L'idée, c'est d'avoir un lissage sur l'ensemble des
2 sept ans. Par contre, il peut y avoir des
3 opportunités annuelles, surtout en termes de
4 logistique d'accès. Je peux vous donner un exemple.
5 S'il y a des feux de forêt dans le nord du Québec,
6 bien, ça limite l'accès à certains secteurs, des
7 hectares, donc on peut faire peut-être un peu plus
8 dans le sud une année. Donc, c'est vraiment, on
9 cherche un équilibre, donc une moyenne pour lisser,
10 pour garder une stabilité en termes d'hectares
11 dégagés par année.

12 Q. **[144]** Est-ce que vous êtes d'accord avec moi que
13 dans leur forme actuelle, ces chiffres-là ne
14 permettent pas d'en arriver au constat que cet
15 objectif-là d'avoir une moyenne lissée sur sept ans
16 est atteint ou n'est pas atteint? Il nous manque la
17 valeur de cent quarante-quatre mille (144 000), il
18 nous manque - il manque quelque chose, là, pour
19 constater la performance du Transporteur à savoir
20 s'il a réussi ou non à atteindre son objectif qu'il
21 s'était fixé.

22 R. Le cent quarante-quatre mille (144 000) été
23 présenté dans la preuve, donc, il est quand même
24 présent dans le dossier. Puis en termes de cadence,
25 comme on disait, il y avait une montée en cadence,

1 et elle a été atteinte depuis environ deux mille
2 vingt-deux (2022), maintenue en deux mille vingt-
3 trois (2023). On est en bonne voie de l'atteindre
4 en deux mille vingt-quatre (2024), donc il y avait
5 cette montée en croissance de capacité qui a été
6 réalisée. Donc oui, avec le cent quatre-vingt-un
7 mille (181 000), avec le cent quarante-quatre mille
8 (144 000) et avec l'ensemble des superficies
9 traitées, on a ce qu'il faut pour faire le suivi du
10 cycle moyen de sept ans.

11 Q. **[145]** Et est-ce que ces valeurs-là nous donnent des
12 résultats quant à l'impact que ça a sur les coûts
13 ou sur les bénéfices environnementaux, le fait
14 d'avoir un résultat plutôt qu'un autre, le fait
15 d'avoir un vingt mille (20 000), vingt et un mille
16 (21 000) de superficies traitées, est-ce que ces
17 valeurs-là nous renseignent au niveau des coûts ou
18 des impacts environnementaux?

19 R. Est-ce que vous pouvez préciser peut-être pour le
20 volet des coûts? Après ça, on pourrait discuter des
21 volets environnementaux. Je ne suis pas certain de
22 capter.

23 Q. **[146]** Laissez-moi juste voir... Oui, peut-être si
24 je change de page, ça va un peu plus loin dans mes
25 questions, mais regardez à la page suivante, je

1 suis dans un dossier précédent, là, R-3777-2011, à
2 la pièce B-0010, il était question que :

3 [...] une optimisation des cycles de
4 retour des travaux d'entretien de la
5 végétation dans les emprises.

6 L'atteinte de cet objectif pourrait
7 éventuellement générer des impacts
8 positifs sur les coûts de transport
9 (réduction du nombre d'interventions
10 réduisant un coût des matières
11 premières, de transport, de main-
12 d'oeuvre, et caetera).

13 À ce moment-là, bon, il y avait le « pourrait ».
14 J'aurais des questions pour vous à savoir si on y
15 est rendu, mais est-ce qu'on voit les questions
16 d'impacts positifs, est-ce qu'on les voit, les
17 impacts positifs, avec les valeurs qui apparaissent
18 en ce moment aux indicateurs de performance, en
19 termes de coûts?

20 R. Donc, oui, je pense que les indicateurs permettent
21 d'évaluer si on a la bonne cadence, et en fonction
22 du fait qu'on atteint la cadence optimale selon le
23 cycle de sept ans, les avantages qu'on peut
24 associer sont présents.

25 Q. [147] D'accord. Puis en termes de bénéfiques

1 environnementaux ou impact environnemental plutôt.

2 R. Bien, en fait, avec une cadence, les impacts sont
3 lissés de façon régulière dans le temps. Donc, je
4 ne vois pas à quels impacts environnementaux vous
5 faites référence, mais avec une stabilité on a,
6 année sur année, le même type d'impact
7 environnemental et au niveau des coûts.

8 Q. **[148]** D'accord. Merci. Je retourne au tableau 1.
9 J'étais juste curieux, parce que je vous l'ai dit,
10 la ligne 43, c'est la superficie totale. Je vois
11 qu'elle varie un peu entre les années. Qu'est-ce
12 qui peut expliquer ces variations-là de la
13 superficie totale des emprises à entretenir?

14 R. Oui, c'est l'intégration... - Vas-y.

15 Me SIMON TURMEL, HQ :

16 Je pense que là, on est en train de dépasser
17 vraiment la question des résultats des indicateurs
18 de performance en matière de végétation. On est en
19 train d'essayer de voir la différence des emprises
20 d'une année à l'autre. On n'est plus au niveau des
21 résultats, on n'est plus au niveau de ce qu'on doit
22 tirer, de ce qu'on doit tirer comme conclusion
23 justement de ces indicateurs-là. On est en train
24 d'utiliser plutôt ce tableau-là pour essayer
25 d'élargir la portée des questionnements. Alors, que

1 la portée justement d'intervention en phase 1, le
2 RNCREQ a quand même été limité de façon assez
3 précise à l'examen des résultats des indicateurs en
4 matière de maîtrise de la végétation. Donc, je vais
5 formuler une objection à la dernière question qui
6 dépasse, là, qui dépasse le cadre de l'intervention
7 qui avait été permise pour le RNCREQ.

8 Me JOCELYN OUELLETTE :

9 Avec égard pour mon confrère, les valeurs qu'on
10 voit au tableau 1 sont précisément les résultats
11 des indicateurs de performance. Ils varient d'une
12 année à l'autre. Le témoin nous a précisé que même
13 si c'était écrit « Superficie totale des emprises à
14 entretenir », c'est en fait, la superficie totale
15 des emprises, le chiffre varie. Je demande pourquoi
16 le chiffre varie. Ça me semble directement rapporté
17 aux résultats qui apparaissent au tableau.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Alors, on s'en tient à la réponse à la
20 question précise liée aux résultats dans le
21 tableau, là.

22 R. Bien, en fait, c'est assez simple, on va rajouter
23 des kilométrages de transport à travers les
24 projets. On peut penser à Chamouchouane-Bout-de-
25 l'Île qui a été intégrée à notre réseau. Donc,

1 quand on intègre des nouveaux réseaux de transport,
2 éventuellement ils seront à entretenir. Donc, on
3 estime que chaque nouveau kilomètre de réseau de
4 transport génère un hectare (1 ha) de plus dans
5 cette superficie totale là. Donc, étant donné qu'on
6 a intégré les nouvelles lignes de transport, bien
7 tranquillement, il y a des hectares qui s'ajoutent
8 année sur année pour l'entretien, là, après un
9 premier cycle.

10 Me JOCELYN OUELLETTE :

11 Q. **[149]** Excellent, merci. Sur la ligne, en fait, 45 :
12 « Superficie traitée sélectivement à l'aide de
13 phytocides », qu'est-ce qu'il faut comprendre par
14 le mot « sélectivement », qu'est-ce que ça ajoute,
15 enlève, précise?

16 R. Ça veut seulement préciser qu'on sélectionne ces
17 hectares-là, donc sur l'ensemble, pourquoi ce n'est
18 pas l'ensemble qui sont traités par des phytocides,
19 c'est un traitement qui est ciblé en fonction de
20 caractéristiques, par exemple, comme l'accès, la
21 vitesse - on parle, on va traiter des végétaux, des
22 feuillus, et dans certains endroits éloignés, on a
23 de la difficulté à faire ce traitement-là, par
24 exemple, une pente escarpée, on voit que les
25 conducteurs sont plus près du sol, il va falloir

1 s'assurer que les repousses sont maîtrisées avec ce
2 traitement-là. Donc, c'est vraiment un traitement
3 ciblé en fonction des caractéristiques de la
4 topologie, des conducteurs et la présence de
5 végétation, donc c'est réfléchi, on les a
6 sélectionnés ces hectares-là.

7 Q. **[150]** D'accord, je comprends. Mais ça représente
8 cent pour cent (100 %) des phytocides utilisés par
9 le Transporteur, ou en fait, cent pour cent (100 %)
10 des hectares traités par phytocides, même s'il y a
11 le mot « sélectivement », là, il n'y a pas de
12 phytocides autres que ceux-là?

13 R. Exact. Pour les emprises de transport, c'est
14 exact.

15 Q. **[151]** Est-ce qu'il y a des hectares qui se
16 retrouvent à la fois dans les indicateurs de la
17 ligne 44 et 45? Je comprends que 46, c'est la somme
18 des deux, mais je me demandais s'ils étaient
19 toujours séparés ou des fois le même hectare peut
20 être traité mécaniquement et à l'aide de
21 phytocides?

22 R. C'est possible. Donc, il y a un type de traitement
23 de phytocides qui consiste à traiter la souche.
24 Donc, on va aller traiter mécaniquement l'arbre, on
25 va couper l'arbre avec l'outil de débroussaillage

1 et on va asperger, là, légèrement le tronc qui
2 reste pour éviter, là, qu'il y ait une repousse, un
3 rebourgeoisement. Donc, oui, dans certaines
4 circonstances, il y a coupe et traitement de
5 phytocides, et dans d'autres circonstances c'est
6 asynchrone. Donc, on fait un traitement à la
7 végétation, on va laisser la végétation revenir, on
8 sait la végétation qui va venir plus rapide, et là
9 on va traiter dans un deuxième temps avec les
10 phytocides pour s'assurer d'avoir un contrôle
11 pérenne sur ces emprises-là pour éviter un retour
12 de cycles trop rapides.

13 Q. [152] O.K. Est-ce qu'on a une façon de savoir
14 combien d'hectares sont traités par l'une et
15 l'autre? Parce que de ce que je comprends, c'est
16 que le vingt et un mille huit cent quatre (21 804)
17 traités, parce que t'sais, si on a cent quatre-
18 vingt-un mille six cent soixante-dix-sept hectares
19 (181 677 ha) différents, bien dans le vingt et un
20 mille huit cent quatre (21 804), il y en a qui ont
21 été traités par l'une et l'autre des méthodes.
22 Donc, ce n'est peut-être pas un pourcentage, ce
23 n'est peut-être pas un ratio parfait. Bien,
24 expliquez-le-moi, là, ou si ma compréhension est
25 inexacte.

1 R. Bien, en fait, ce qu'on vous dit, c'est que quand
2 on considère les hectares de phytocides, il peut
3 avoir les deux scénarios. Donc, un scénario de
4 traitements asynchrones ou un scénario de
5 traitements synchrones.

6 Q. **[153]** O.K. Mais donc, le mille trois cent quarante-
7 quatre (1 344) pourrait - le mille trois cent
8 quarante-quatre hectares (1 344 ha) qu'on voit à la
9 ligne 45 - pourrait inclure des hectares déjà
10 traités et faisant partie du vingt mille quatre
11 cent soixante (20 460) à la ligne 44?

12 R. On va seulement compter les hectares une fois.
13 Donc, si on y va de façon synchrone, on les compte
14 une fois; si c'est de façon asynchrone sur deux
15 années, par exemple, là on va le compter, là, pour
16 chacun des modes.

17 Q. **[154]** O.K. C'est ça que je voulais savoir. Donc,
18 dans la superficie traitée mécaniquement, vingt
19 mille quatre cent soixante (20 460), il y a des
20 hectares qui sont traités exclusivement de façon
21 mécanique, et il y a des hectares qui sont traités
22 de façon mécanique et avec phytocides, ils vont
23 être confondus dans la valeur de vingt mille quatre
24 cent soixante (20 460), et lorsqu'on a des hectares
25 traités uniquement avec des phytocides, ils sont à

1 mille trois cent quarante-quatre (1344), est-ce que
2 ma compréhension est bonne?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Ouellette, je profite de cette petite pause
5 pour vous dire qu'il reste cinq minutes (5 min).

6 R. Peut-être juste oui, me répéter la question, ça va
7 nous aider à la bonne précision.

8 Me JOCELYN OUELLETTE :

9 Q. **[155]** J'essayais de différencier les mille trois
10 cent quarante-quatre hectares (1344 ha) de
11 phytocides, ils sont tous asynchrones. Parce que
12 s'ils ont été synchrones, ils sont tombés dans les
13 vingt mille quatre cent soixante (20 460).

14 R. O.K. Oui, parfait, je vais pouvoir vous préciser.
15 En fait, tout ce qui implique des phytocides vont
16 être dans la ligne 45. Donc, c'est un traitement de
17 coupes et de traitements de souche, on va l'avoir
18 dans la ligne 45. Si c'est des phytocides
19 seulement, on va l'avoir dans la ligne 45, mais on
20 ne va pas faire une double comptabilisation. Donc,
21 on n'aura pas un hectare qui sera à la fois dans
22 les lignes 44 et 45, c'est un traitement mécanique
23 avec phytocides. Donc, dès qu'il y a l'implication
24 des phytocides, on va l'amener à la ligne 45.

25 Q. **[156]** O.K. Donc, c'est la ligne 45 qui inclut des

1 traitements mécaniques lorsqu'applicables.

2 R. Exact.

3 Q. **[157]** Merci. Je vous amène à notre mémoire,
4 RNCREQ-0027, en page 27, j'ai recopié ici un
5 graphique qui s'y trouve. Donc, ce graphique-là
6 indique que le traitement avec phytocides qui est
7 la bande orange ou, en fait, représente une petite
8 partie des superficies traitées et que cette partie
9 est moindre maintenant que dans les années deux
10 mille sept (2007) à deux mille dix (2010).

11 Pourriez-vous expliquer pourquoi?

12 R. Oui, en fait, il y a eu un changement de stratégie.
13 Comme je vous dis, maintenant, les phytocides sont
14 usés de façon très ciblée, donc, on va sélectionner
15 les hectares où une valeur ajoutée pour rendre les
16 actions plus pérennes alors qu'à une certaine
17 époque, on peut le voir en deux mille sept (2007),
18 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009),
19 étaient utilisées plus comme une méthode de
20 maîtrise en tant que telle, alors que maintenant,
21 c'est vraiment une approche complémentaire qui est
22 très sélectionnée et ciblée, on peut comprendre
23 aussi, là, ça peut être un sujet qui peut amener
24 des perceptions, donc, on veut vraiment bien
25 utiliser cet outil-là.

1 Q. **[158]** D'accord. Merci. Et est-ce que les résultats
2 de ces indicateurs-là, surtout la différenciation
3 ou la distinction entre phytocides et traités
4 mécaniquement, là, je comprends que c'est traité
5 exclusivement mécaniquement ou traités
6 mécaniquement et avec phytocides ou exclusivement
7 avec phytocides, là, mais est-ce que cette
8 distinction-là a aidé le Transporteur à prendre des
9 décisions concernant son utilisation des
10 phytocides ou sa façon de maîtriser la végétation
11 dans ses emprises de lignes.

12 R. Est-ce que vous pouvez répéter la question, s'il
13 vous plaît?

14 Q. **[159]** Le fait de distinguer les deux catégories
15 phytocides ou mécaniques, est-ce que ça aide le
16 transporteur à prendre des décisions concernant son
17 utilisation, sa façon de maîtriser une végétation
18 dans ses emprises de lignes?

19 R. Ben, en fait, je pense que c'est pour donner un
20 éclairage complet à la Régie, mais ce n'est pas
21 l'indicateur qui va influencer nos stratégies. Par
22 contre, je pense que c'est intéressant de voir
23 qu'on en fait une utilisation judicieuse, puis
24 c'est je pense que ce qui est démontré par le
25 graphique, à l'écran.

1 Q. [160] Bien, évidemment, j'aurais eu des questions
2 ici sur la possibilité d'avoir d'autres données ou
3 d'autres résultats pour mieux adresser ma question
4 de la maîtrise de végétation, là, autant au niveau
5 des coûts qu'au niveau de l'impact environnemental,
6 mais ça nous mènerait, là, dans de la preuve
7 radiée. Donc, cela dit, là, la Régie a tout de même
8 indiqué qu'une actualisation des indicateurs
9 pourrait faire l'objet d'un examen, dans un dossier
10 ultérieur.

11 Donc, je vais terminer avec cette question
12 ouverte, là. Croyez-vous qu'il y aurait de la place
13 à améliorer les indicateurs qu'on voit, là, les
14 quatre indicateurs qu'on voyait en matière de
15 maîtrise de végétation, là, dans un dossier
16 ultérieur? Croyez-vous qu'il y a place à
17 amélioration?

18 R. Je crois que nos indicateurs sont adéquats d'une
19 part, pour voir l'ensemble de l'oeuvre à compléter,
20 donc l'ensemble des superficies à entretenir, et
21 avec un indicateur de résultats, on peut voir le
22 cycle qu'on essaie d'espérer, donc, le cycle
23 espéré, là, de retour sur sept ans, en moyenne.
24 Donc, je crois qu'ils sont suffisants, là, pour
25 l'intérêt du dossier.

1 Q. [161] Excellent, merci, je n'ai pas d'autres
2 questions.

3 LA PRÉSIDENTE

4 Merci beaucoup, Maître Ouellette. Avant de passer
5 au contre-interrogatoire de l'AREQ, avec maître
6 Hamelin, je vous inviterais peut-être, Maître
7 Lanoix, à venir parce que, dans le fond, pour ce
8 qui est de la dernière question que vous avez
9 posée, on se dit que ce qu'il serait plus simple
10 si, peut-être d'avoir un engagement du Distributeur
11 pour ce qui est de la personne ou s'il y a une
12 personne qui s'occupe des suivis à l'égard des
13 programmes qui relèvent du MEIE plutôt que
14 d'attendre à la Phase 3. Donc, on dirait par un
15 engagement parce qu'on pourra répondre plus
16 rapidement, décider plus rapidement en ce qui a
17 trait à l'objet de ce suivi-là.

18 Me SIMON TURMEL, HQ :

19 Comment libellerait-on cet engagement?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, c'est pour ça que...

22 Me SIMON TURMEL, HQ :

23 Parfait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Faites venir maître Lanoix.

1 Me SYLVAIN LANOIX :

2 Oui, oui, la question que je me pose c'est : est-ce
3 que c'est dans la perspective de faire témoigner
4 cette personne-là pour poser les quelques questions
5 ou c'est on procède par écrit?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, bien, je pense qu'on irait sous forme
8 d'engagement, donc identifier la question
9 principale, là, que vous voulez poser, là, puis on
10 va obtenir la réponse par engagement.

11 Me SYLVAIN LANOIX :

12 Alors, on peut procéder ainsi puis on verra si les
13 engagements, là, permettent, en effet, répondre,
14 donc il y avait deux questions. La première c'était
15 celle que j'avais posée, là, c'était : est-ce que
16 vous faites un suivi des décisions que prend le
17 gouvernement sur les aides financières qu'il alloue
18 aux fins du programme biénergie? Et la deuxième
19 question c'est : est-ce que vous avez des données
20 qui correspondent au montant qu'alloue le
21 gouvernement du Québec aux aides financières
22 relativement au projet biénergie. C'était
23 essentiellement les deux questions que je voulais
24 poser au témoin, mais si on y répond clairement par
25 engagement, je me rallie bien sûr à cette approche.

1 Me SIMON TURMEL, HQ :

2 Parfait, c'est noté, donc ce serait l'engagement
3 numéro, je crois, 4.

4 Me SYLVAIN LANOIX :

5 Merci beaucoup.

6

7 E-4 (HQTD) : Indiquer s'il y a un suivi des
8 décisions prises par le
9 gouvernement sur les aides
10 financières qu'il alloue aux fins
11 du programme biénergie; indiquer
12 s'il y a des données qui
13 correspondent au montant alloué
14 par le gouvernement du Québec aux
15 aides financières relativement au
16 projet biénergie (demandé par
17 AQCIE-CIFQ)

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Alors, Maître Hamelin. Ah, parfait. Maître
21 Turmel ou maître Obadia pour la FCEI.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Bonjour à tous, André Turmel pour la FCEI.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous cherchais, là.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. **[162]** Oui, alors, désolé d'avoir raté un peu le
3 retour au bercail des enfants chéris de la Régie ce
4 matin, mais je serai à la Régie lundi pour voir
5 l'ensemble des collègues. Alors, André Turmel, nous
6 serons là lundi, donc. Merci.

7 Bonjour aux témoins. Bonjour à HQ global ou
8 intégré comme on l'appelle. Alors, donc, je vais
9 essayer de pas faire de faux pas, là, moi aussi, je
10 vais partager mon premier document, qui est la
11 pièce B-0133, qui est la réponse révisée aux DDR de
12 la FCEI. Vous me dites si vous la voyez. O.K. Il va
13 falloir que je choisisse ça. Vous me dites si vous
14 la voyez. Normalement, oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, tout est beau.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Q. **[163]** Parfait. Dans les faits, mes premières
19 questions vont porter sur le coût de retraite.
20 Quelques questions. À cette pièce-là, B-0133, la
21 FCEI avait posé différentes questions sur le coût
22 de retraite et le niveau de détail que l'on
23 souhaitait, dans un premier temps HQ vous en avait
24 donné, mais pas suffisamment. La Régie a rendu une
25 décision dans laquelle elle a demandé qu'il nous en

1 soit donné un peu plus. C'est ce qui apparaît, là,
2 à HQTD-5, Document 4.1, pages 8 à 37, puis il y a
3 différents tableaux, là, 4.1, les détails sont
4 donnés sur, par exemple, l'activité expertise,
5 soutien technique, opérations, même chose si je
6 descends au tableau 5.1 et 6.9 et 7.1 de la même
7 pièce. Je vous dis ça simplement pour vous mettre
8 en contexte.

9 Donc, sur ces questions de coûts de
10 retraite-là, en complément de réponse donc HQ a
11 fourni une ventilation du coût de retraite entre
12 certaines sous-activités, mais ils disent toujours
13 se baser sur une quote-part. Parce que nous, on
14 demandait le détail puis finalement, on nous dit :
15 bien finalement, on a établi ça en se basant une
16 quote-part, un prorata. Alors, la question simple :
17 pourquoi êtes-vous allé au prorata? Est-ce que
18 l'information n'existe-t-elle pas à l'égard de
19 chaque sous-activités?

20 M. LUC DUBÉ :

21 R. Désolé, j'ai manqué la fin de votre question,
22 Maître Turmel.

23 Q. **[164]** Oui, bien, la question c'est oui, il n'y a
24 pas de souci. Donc, vous nous avez donné des
25 proratas, mais est-ce que vous n'avez pas

1 l'information de manière plus précise de, comment
2 dire, exacte à l'égard de chaque coût de retraite
3 pour les sous-activités?

4 R. Bien, en fait, c'est une question, là, la quote-
5 part a peut-être été interprétée, mais dans le
6 fond, c'est dans ce qu'on a fourni comme
7 information, ça représente la portion de coût de
8 retraite qui était associable à la sous-activité.

9 Q. **[165]** O.K. Donc, on a vu dans votre réponse que
10 vous nous donniez comme, pas une règle du pouce,
11 mais ce que vous nous dites, c'est que : « Non,
12 non, c'est le reflet des coûts réels de chaque
13 sous-activité, c'est exact?

14 R. Réels ou prévus, là, oui.

15 Q. **[166]** O.K. Parfait, merci. O.K. Alors, maintenant,
16 B-0044 que je vais afficher. Donc, on présente au
17 tableau... Attendez un instant, page 12, tableau...
18 Excusez-moi, un instant. Je suis à la bonne page...

19 Au tableau 2 de B-0044, page 12, le tableau
20 2 affiché à l'écran, on peut voir que j'ai souligné
21 moi aussi un peu en jaune, là. On voit que le coût
22 complet de l'activité... Le coût complet de ETC de
23 la facturation à la Vue électrique, activité,
24 expertise et de soutien technique aux opérations,
25 dans le coût complet pour expertise et soutien

1 technique en maintenance, lignes 7 et 8, on voit un
2 coût complet de trois cent soixante-sept millions
3 virgule sept (367,7 M\$), puis ce montant est
4 réparti entre « Expertise » et « Soutien technique
5 en maintenance ».

6 Alors, ma question : Comment le montant
7 total de l'activité a-t-il été réparti entre les
8 deux sous-activités? Est-ce que vous avez des
9 données complémentaires par sous-activités? Puis
10 j'ai un exemple à vous donner dans le même tableau,
11 par exemple, à la page 71 du même dossier, en
12 annexe C où là, vous donnez, par exemple, ici, un
13 coût complet détaillé.

14 Bref, est-ce qu'on peut avoir le même
15 niveau de détails ou la même répartition sur cette
16 même base pour le coût de retrait pour le coût
17 complet entre « Expertise » et « Soutien technique
18 en maintenance »?

19 R. Je prends juste le temps, mais je crois que cette
20 information-là a été fournie en demande de
21 renseignement, mais je veux juste être sûr avant de
22 vous répondre.

23 Q. [167] O.K., pas de soucis. Le cas échéant, on peut
24 prendre un engagement de peut-être trouver la
25 réponse. Puis si la réponse se retrouve ailleurs,

1 bien, on le dira et si on ne l'a pas, bien, on
2 essaiera de la fournir. Je vous suggère cela, si
3 c'est mieux pour vous.

4 R. Donc, rapidement, je ne retrouve pas l'information
5 que vous demandez. Vous suggérez, peut-être, de
6 prendre un engagement pour voir?

7 Q. **[168]** Bien, pour le moment, écoutez, mettons-là de
8 côté. De toute façon, vous serez toujours présent
9 lundi, si jamais... Vous pourrez retrouver
10 l'information et on pourra la redonner, le cas
11 échéant. Puis si j'ai une question additionnelle,
12 si ça va à la Régie, je la poserai, mais on va
13 s'éviter de prendre des engagements pour rien, si
14 ça vous va?

15 R. Parfait.

16 Q. **[169]** O.K., merci. Abordons maintenant l'effort de
17 maintenance qui est quand même une thématique
18 importante cette année. J'affiche à l'écran un
19 paragraphe de la preuve de la FCEI en Phase 1 et
20 j'ai souligné en jaune le passage suivant que je
21 vous lis à l'égard des bonds de l'effort de
22 maintenance :

23 Le Transporteur justifie
24 l'augmentation des ressources en
25 maintenance par la volonté de

1 maintenir les niveaux de maintenance
2 préventive à des niveaux comparables à
3 ceux des années deux mille dix-huit
4 (2018) à deux mille vingt-deux (2022).
5 La FCEI est étonnée par cette
6 explication puisque les heures à
7 pied-œuvre en maintenance préventive
8 prévues pour deux mille vingt-cinq
9 (2025), huit cent cinquante-trois
10 mille (853 000) heures sont
11 supérieures de quatorze pour cent
12 (14 %) à celles observées entre deux
13 mille dix-huit (2018) à deux mille
14 vingt-deux (2022) qui était pour une
15 moyenne de sept cent cinquante et un
16 mille (751 000).

17 Fin de citation. Maintenant, je vous envoie aussi
18 dans un premier temps... Donc, on essaie de
19 comprendre un peu la proposition faite par HQT. Je
20 vous envoie maintenant à B-0044 de la preuve de
21 HQT. Attendez, il faut que je la retrouve. Oui,
22 voilà. B-0044, donc, à la page 64. Dans la preuve
23 de HQ dans ce document, tableau B-3, on explique
24 l'évolution des heures de maintenance pour les
25 activités de transport. Les chiffres sont tels

1 qu'ils y apparaissent. Et HQT mentionne :

2 Les heures de maintenance préventive
3 augmentent sur la période 2023-2025,
4 démontrant la volonté de maintenir les
5 niveaux de maintenance préventive à
6 des niveaux comparables à ceux des
7 années 2018 à 2022, pour lesquels des
8 résultats favorables sur les actifs
9 ont été obtenus. Ces niveaux de
10 maintenance permettront de pérenniser
11 les gains et bénéfices réalisés depuis
12 les dernières années et représentent
13 un impact d'environ 7 M\$ entre 2023 et
14 2025.

15 Alors notre première question c'est : dans votre
16 preuve, donc, on vient de lire ce qui est
17 mentionné, vous indiquez vouloir maintenir les
18 heures de maintenance au niveau des années dix-huit
19 (2018) à vingt-deux (2022), mais on voit aux
20 tableaux 9 et 10 de B... excusez-moi de B-0011, que
21 je vais vous afficher. Attendez un instant.
22 B-0011... Voilà. Aux tableaux... O.K. Aux tableaux
23 9 et 10, bon, le niveau des heures, c'est ici,
24 c'est ça. Tableau 9, on voit... tableau 9, on voit
25 les années, donc deux mille vingt-quatre (2024)...

1 bien disons deux mille vingt-cinq (2025), on voit
2 huit cent cinquante-trois mille (853 000) heures
3 et... ça, c'est projeté, donc, pour le futur. Et
4 les ressources donc du passé, on voit les années
5 deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-neuf
6 (2019) de sept cent soixante et onze (771) jusqu'à
7 huit cent dix mille heures (810 000) heures en deux
8 mille vingt-trois (2023).

9 Alors quand on regarde ces tableaux-là, on
10 constate que le niveau prévu dans la maintenance
11 pour deux mille vingt-cinq (2025) est beaucoup plus
12 important que pour les années deux mille dix-huit
13 (2018) à vingt-deux (2022). On essaie de comprendre
14 pourquoi.

15 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

16 R. O.K. Je vais prendre la question.

17 Q. **[170]** Oui.

18 R. Donc, dans un premier temps, au tableau 10, ce que
19 vous voyez, ce sont les heures de maintenance
20 projetées.

21 Q. **[171]** Oui.

22 R. Et au tableau 11, là, qui est juste en dessous, si
23 ma mémoire est bonne, là, je l'ai... je le regarde
24 à l'écran au loin, mais le tableau 11 devrait
25 représenter les heures réalisées, donc le réel.

1 Q. **[172]** Oui, c'est le contraire, excusez. Le tableau
2 10, c'est le passé et le tableau 9, c'est projeté.
3 Oui, c'est juste pour... C'est ça que vous voulez
4 dire?

5 R. Bon, je m'ajuste. Alors dans le fond, ce qui est
6 important quand on regarde l'évolution d'une
7 stratégie de maintenance, c'est de la comparer avec
8 elle-même, c'est-à-dire stratégie pour stratégie,
9 ou de comparer le réel avec le réel, pour voir
10 comment on arrive, année sur année, à mieux
11 réaliser nos ambitions en termes de stratégie de
12 maintenance.

13 Alors évidemment, si on compare un réel
14 vingt vingt-trois (2023) avec une stratégie
15 projetée vingt vingt-cinq (2025), bien c'est sûr
16 qu'on n'arrive jamais, année sur année, à réaliser
17 cent pour cent (100 %) de la stratégie de
18 maintenance, il arrive des événements, du
19 correctif, et caetera, donc évidemment, on
20 n'atteint jamais cent pour cent (100 %).

21 Alors dans le fond, si on prenait la
22 stratégie qui était prévue, donc là je ne suis pas
23 dans le réel, mais je prends la stratégie deux
24 mille dix-huit/deux mille vingt-trois (2018-2023)
25 pour reprendre un peu les calculs que vous aviez

1 proposés, je prends la stratégie et je la compare
2 avec les heures de maintenance de la stratégie
3 vingt vingt-cinq (2025), ça représente à peine
4 quatre pour cent (4 %) d'augmentation.

5 Alors stratégie pour stratégie, c'est pour
6 ça qu'on dit, on est un peu sur... sur une certaine
7 constance jusqu'en vingt vingt-cinq (2025) en
8 termes d'heures de maintenance. Maintenant, le réel
9 d'année en année, on est... comment dire, on a un
10 taux de réalisation qui s'améliore. Alors je ne
11 sais pas si ça répond à votre question.

12 Et puis un autre point important, dans le
13 fond, c'est que quand vous avez fait votre
14 évaluation du quatorze pour cent (14 %)
15 d'augmentation, vous avez pris en compte l'année
16 vingt vingt (2020) réelle. Or, en vingt vingt
17 (2020), on a vécu une pandémie et, dans le fond, en
18 vingt vingt (2020), les heures de maintenance
19 préventives réelles n'ont assurément pas été
20 réalisées à cent pour cent (100 %), et pendant
21 plusieurs mois, on ne faisait que du correctif,
22 donc on allait vraiment aux urgences, aux services
23 essentiels. Alors, l'année vingt vingt (2020), dans
24 une toute tendance historique, doit toujours être
25 retirée pour les raisons que je viens de vous

1 nommer.

2 Q. **[173]** Et est-ce que vous avez au dossier les
3 projections telles qu'on les avait des années deux
4 mille dix-huit (2018) à deux mille vingt-deux
5 (2022)?

6 R. En fait, ils doivent être probablement au dossier
7 qui a été déposé en deux mille dix-neuf (2019), je
8 ne l'ai pas sous les yeux, mais dans le dossier
9 déposé en deux mille dix-neuf (2019) vous auriez
10 les dix ans de projection, là, au niveau de la
11 stratégie de maintenance.

12 Q. **[174]** O.K. On ira voir. Parfait. Donc, ce que vous
13 nous dites, c'est qu'on projette huit cent
14 cinquante-trois (853), je vais aller au futur, huit
15 cent cinquante-trois (853) pour deux mille vingt-
16 cinq (2025), mais là vous n'êtes pas... j'ai-tu
17 bien compris, vous avez dit que vous ne le
18 réaliserez pas? Juste pour bien comprendre.

19 R. Non, je ne dis pas que je ne le réaliserai pas.

20 Q. **[175]** O.K.

21 R. Ce qu'on mentionne, c'est que c'est la stratégie de
22 maintenance préventive qu'on déploie et dans le
23 réel il arrive souvent des événements, donc on
24 réalise rarement cent pour cent (100 %), mais ça
25 arrive qu'on réalise cent pour cent (100 %) et ça

1 arrive qu'on fait cent cinq pour cent (105 %)
2 aussi. Je fais juste nommer que dans le fond, entre
3 ce qu'on planifie réalisé puis les aléas qui
4 peuvent arriver dans une année, parfois il peut
5 avoir un delta entre le réel et le projeté.

6 Parfois, ça peut être supérieur aussi, je me
7 permets de le dire, là.

8 Q. [176] Oui, tout à fait. Et mais juste pour... pour
9 terminer là-dessus, donc pour le passé, nous on
10 voyait quand même une moyenne d'environ sept cent
11 cinquante mille (750 000), je comprends que l'année
12 deux mille vingt (2020), je suis d'accord avec vous
13 c'est la... il y a l'effet pandémie, là, mais
14 donc... donc, ce que vous me dites, le sept cent
15 cinquante mille (750 000) moyen des cinq dernières
16 années n'est pas un bon indicatif et malgré tout
17 vous faites le saut quantique à huit cent
18 cinquante-trois (853). Je vais vous laisser parler
19 avec votre collègue.

20 R. En fait, je vous réfère au tableau B-3 que vous
21 nous aviez aussi soumis. On voit que l'année
22 historique vingt vingt-trois (2023), au total en
23 termes de maintenance, là, on a... on a réalisé un
24 point deux millions (1,2 M) d'heures, et dans le
25 fond dans l'année vingt vingt-cinq (2025) on est à

1 un point vingt-six (1,26). Alors, on est
2 relativement près. Parfois, dans les... dans le
3 réel, il peut avoir une migration d'heures de
4 maintenance préventive vers du correctif
5 dépendamment de comment la situation, là, évolue en
6 cours d'année ou entre le systématique et le
7 conditionnel.

8 Q. [177] O.K. Parfait. Et juste pour voir l'effet...
9 ce que vous venez de mentionner, est-ce que ça va
10 aller aux investissements ou quoi, il n'y aura
11 pas... il va avoir moins de travail effectué?
12 J'essaie de... juste de...

13 R. Non. On est... les investissements... les
14 investissements sont vraiment liés. En fait, s'il y
15 aurait un bris, un bris majeur sur un équipement,
16 et là on le remplace, effectivement, le bris à ce
17 moment-là va être traité en C-01 dans la partie,
18 là, de la demande d'investissement. Par contre, si
19 le correctif est vraiment, là, il n'y a pas de
20 défaillance complète de l'équipement, on est
21 vraiment dans la maintenance corrective.

22 Q. [178] Et en terminant là-dessus, pour mesurer un
23 peu l'effet, là vous me dites huit cent cinquante-
24 trois mille (853 000) heures pour deux mille vingt-
25 cinq (2025), si ce niveau d'heures là était ramené

1 à huit cent dix mille (810 000) heures, est-ce
2 qu'il y a un impact important sur le revenu requis
3 au total?

4 M. LUC DUBÉ :

5 R. En fait, ce que ma collègue tentait de dire, c'est
6 que oui en planifié, mettons prenons l'exemple de
7 l'année vingt vingt-cinq (2025), huit cent
8 cinquante-trois mille (853 000) heures, puis deux
9 cent dix-sept mille (217 000) heures en correctif,
10 ça nous amène, là, je ne vois pas plus bas, si vous
11 descendez peut-être le tableau 9 un peu, un million
12 soixante-dix... un million zéro sept (1,07 M)
13 heures. Bien, en fait, ce qui arrive, c'est que si
14 on en fait en préventif, c'est qu'il y en aura eu
15 plus en correctif. Dans le fond, c'est notre
16 capacité totale qu'on va respecter, mais il y aura
17 un rebalancement probablement en fonction des
18 événements de l'année, là, qui sont visés.

19 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

20 R. Puis, je me permets de rajouter, comme on parle de
21 coûts aussi, là, en fait l'objectif de la stratégie
22 de maintenance est de réaliser le préventif pour
23 essayer de limiter l'impact sur le correctif, et
24 les coûts sont nettement supérieurs en correctif
25 qu'en maintenance préventive.

1 Q. **[179]** Et quand, en terminant, quand il y a un delta
2 qui est observé, une différence, en général c'est
3 quoi la cause? Donc, c'est quelles peuvent être les
4 causes qui expliquent les différences, là? Puis, il
5 se passe quoi avec les coûts ultimement?

6 R. Si on avait prévu faire un entretien en maintenance
7 systématique sur un équipement et qui est arrivé un
8 imprévu, donc il y a un équipement qui nécessitait
9 des travaux correctifs, donc il y a eu une
10 défaillance au niveau de l'équipement. Il faut
11 aller faire un correctif et le remettre en réseau
12 rapidement. Bien, en fait, les coûts de maintenance
13 vont migrer, si on veut, à la fin. Si on n'a pas
14 été capable de rattraper dans l'année en cours la
15 maintenance systématique prévue, on va la
16 replanifier l'année suivante s'il n'y a pas d'enjeu
17 de conformité ou de sécurité. Puis au niveau des
18 coûts, à la fin, bien, le travail de correctif va
19 se comptabiliser en correctif. Puis le reste de ce
20 qu'on aura fait en systématique sera comptabilisé
21 en systématique.

22 Q. **[180]** Et le correctif, lui, il est capitalisable ou
23 il va aux charges?

24 R. Non, il est aux charges. Donc, c'est vraiment des
25 travaux de... c'est de la maintenance, c'est de la

1 maintenance corrective aux charges. Il n'y a pas
2 nécessairement de remplacement d'équipements. Donc,
3 ce qu'on capitalise surtout, ce sont les actifs
4 eux-mêmes, là. Je ne reviendrai pas sur le tunnel
5 de ce matin. Mais ce sont les actifs eux-mêmes. Et
6 le correctif n'implique pas de remplacement. Quand
7 c'est un remplacement et que l'équipement était
8 amorti, bien, là, évidemment, on va passer en
9 « invest ».

10 Q. **[181]** O.K. D'accord. Je vous remercie. Changeons
11 maintenant de sujet! Allons sur la conception,
12 l'évolution du système énergétique et
13 infrastructures! Je vais à B-0044 dans un premier
14 temps, page 34. Je peux vous trouver ça. Ici donc,
15 le tableau 24, on présente l'évolution des coûts
16 facturés à la Vue électrique par clé de
17 répartition, activité de conception et évolution du
18 système énergétique et des infrastructures. Puis
19 j'attire votre attention, dans un premier temps,
20 sur les heures du projet que, ici, bon, année
21 historique deux mille vingt-trois (2023), c'était
22 seize millions (16 M\$). On passe à année de base
23 vingt-quatre (2024) à vingt-quatre (24 M\$). Et
24 l'année témoin vingt-cinq (2025) à vingt-cinq
25 (25 M\$). Donc, pour une différence, une variation

1 de neuf millions (9 M\$), d'une part.

2 Et maintenant, si on va dans la même pièce
3 à la page 75, au tableau E-1. Ici, le tableau E-1,
4 on présente l'évolution de la volumétrie des clés
5 de répartition du coût complet des activités et
6 sous-activités de la chaîne de valeur. Et, là,
7 j'ai... Je ne sais pas si vous voyez, là. J'espère
8 que vous avez un grand écran. Moi, en tout cas...
9 J'ai quand même mis en jaune, sous le jaune
10 « heures projet ».

11 Et, là, on présente les heures de deux
12 mille vingt-trois (2023), pour le transport,
13 quarante-sept mille neuf cent soixante-dix-sept
14 (47 977) heures; distribution, onze mille huit cent
15 cinquante-deux (11 852), sauf erreur. Et on regarde
16 l'année de base deux mille vingt-quatre (2024), et
17 on se rend compte que c'est exactement les mêmes
18 chiffres et exactement les mêmes chiffres pour
19 l'année témoin deux mille vingt-cinq (2025). On
20 espère que vous avez la même chose que moi.

21 Je vous laisse en prendre connaissance. Et,
22 là, je vais aller à B-0133 pendant ce temps-là.
23 O.K. Un de nos problèmes, c'est qu'on voit ces
24 chiffres-là, puis on voit une différence dans le
25 tableau qu'on vient... les deux tableaux que je

1 viens de vous présenter. Si on va à B-0133,
2 question/réponse 3.4. Un instant. Vous nous avez
3 répondu ceci... On essayait de comprendre, là.

4 Veuillez expliquer que les charges
5 associées aux heures projets soient en
6 forte hausse alors que les heures
7 projet elles-mêmes sont stables.

8 Hein! C'est ce qu'on vient de voir.

9 Veuillez également expliquer pourquoi
10 cette augmentation de charge est
11 répartie selon les heures projet
12 plutôt que de faire l'objet d'une
13 allocation directe.

14 Et, là, vous dites :

15 Comme expliqué en réponse à la
16 question 6.1 de la demande de
17 renseignements numéro 1 de la Régie
18 [...] la proportion des heures projets
19 réelles 2023 est la meilleure
20 prévision pour la répartition des
21 coûts de 2024 et 2025.

22 Bon. Alors, il y a quelques questions qui découlent
23 de ça, là, si vous permettez. Donc, au tableau E-1
24 tout à l'heure, on utilisait les heures projet
25 réelles de deux mille vingt-trois (2023) pour

1 vingt-quatre (2024), vingt-cinq (2025). Comme on a
2 vu. Est-ce que c'est parce que vous faites
3 l'hypothèse que les proportions des heures projet
4 sont semblables? Par ailleurs, une question, est-ce
5 qu'il y a une projection des heures projet pour
6 deux mille vingt-quatre (2024), vingt-cinq (2025)?

7 M. LUC DUBÉ :

8 R. En fait, effectivement, dans cette réponse-là,
9 c'est que, au niveau des heures projet, il n'y a
10 pas de projection à votre point. On s'est assuré
11 que les équipes, que la proportion... quand on le
12 met en proportion ça donne quatre-vingts pour cent
13 (80 %), vingt pour cent (20 %). On s'est assuré que
14 les équipes projet, que la répartition quatre-
15 vingt/vingt (80/20) allait être encore
16 représentative pour l'année vingt vingt-quatre
17 (2024) et vingt vingt-cinq (2025). Et c'est ce
18 qu'ils nous ont confirmé.

19 Ça fait qu'à défaut de mettre de nouvelles
20 heures projetées, on a conservé des heures pour
21 être capable de conserver le ratio. C'est toujours
22 un exercice. Puis on l'a fait dans le cadre de...
23 il y a des données qui sont difficilement
24 projetables en termes de clé, mais quand ce n'est
25 pas possible, on cherchera toujours que la

1 proportion, avec les équipes concernées, qu'elle
2 est encore valable et précise pour les années qui
3 viennent.

4 Q. **[182]** Notre analyste dit que, bien, nous indique -
5 est-ce qu'on a raison de penser que les charges
6 associées aux heures projet sont en hausse de
7 cinquante-six pour cent (56 %) entre deux mille
8 vingt-trois (2023) et deux mille vingt-cinq (2025),
9 notamment parce que les heures, c'est les heures
10 projet qui sont en hausse?

11 R. Je ne suis pas certain de comprendre votre
12 question. Vous venez de me dire que les heures
13 qu'on présente sont constantes. Là, vous me posez
14 une question sur des heures qui sont en croissance?
15 Ça fait que, là, je ne sais pas à quelles heures
16 vous faites référence.

17 Q. **[183]** Bien, le tableau E-1 que vous avez présenté,
18 lui... Le premier tableau, le tableau que j'ai
19 présenté, le tableau 24, on voyait une différence
20 importante, une croissance. Alors, que le tableau
21 E-1, on voit une - comment dire - une constance
22 dans les coûts, dans les heures projet. Et, là,
23 nous, on constate une hausse de cinquante-six pour
24 cent (56 %) entre deux mille vingt-trois (2023),
25 vingt-cinq (2025) dans les heures - dans les

1 heures, effectivement. Attendez! Voici, on vient à
2 la rescousse. C'est les charges qui sont en
3 croissance de cinquante pour cent (50 %), c'est ça,
4 pas les heures. Pardon! C'est une croissance des
5 heures également?

6 R. Bien, en fait, première étape, on a obtenu la
7 prévision des coûts qui allait être nécessaire pour
8 réaliser le projet au niveau des équipes projet.
9 Donc, la prévision en dollar que vous voyez, c'est
10 la prévision des besoins qu'ils auront en termes
11 vingt vingt-quatre (2024), vingt vingt-cinq (2025).
12 Après ça, pour la répartition, deuxième étape, il
13 fallait trouver la répartition pour T et D, dans ce
14 cas-ci.

15 Et, n'ayant pas d'heures projetées dans le
16 cadre du projet, on a confirmé avec les gens, les
17 responsables, que le ratio quatre-vingts pour cent
18 (80 %), vingt pour cent (20 %) était encore
19 représentatif. Donc, oui, quand on regarde les
20 heures qui sont là, on pourrait penser qu'on
21 devrait observer une croissance dans les heures. Il
22 n'y a pas de projection d'heures qui a été faite.
23 Donc, on s'est assuré que le ratio, par contre,
24 lui, il était toujours représentatif pour faire
25 bien cheminer les coûts vers le Transporteur et le

1 Distributeur dans ce cas-ci.

2 Q. **[184]** O.K. Ma question allait être, mais je pense
3 que vous avez répondu. Comment vous faites pour
4 obtenir une projection des coûts s'il n'y a pas de
5 projection d'heures? Là, vous dites, c'est un ratio
6 finalement. C'est ça que je dois comprendre?

7 R. On a obtenu une projection des coûts des équipes
8 concernées. Mais il faut comprendre que c'est pas
9 seulement des heures dans ces équipes-là. Donc, à
10 défaut de fournir une projection d'heures qui était
11 peut-être difficile à faire, on s'est assuré, avec
12 les équipes responsables, que le ratio, par contre,
13 qu'on avait en réel soit quatre-vingts pour cent
14 (80 %) des efforts qui allaient être consacrés
15 étaient représentatifs.

16 Q. **[185]** O.K. Et ce quatre-vingts pour cent (80 %) là,
17 comment les équipes font pour projeter des coûts?
18 J'essaie de... S'ils ne sont pas capables de...
19 J'essaie, bon, là, on arrive au quatre-vingts pour
20 cent (80 %), il vient d'où ce quatre-vingts pour
21 cent (80 %) là, pour bien comprendre?

22 R. En fait, il faut faire attention. C'est que les
23 heures qui sont mises là, c'est des heures des gens
24 directement, je dirais, sans faire de mauvais jeu
25 de mots, là, mais de la main-d'oeuvre qui est

1 consacrée directement au projet, mais à ces gens-là
2 s'ajoute du support ou d'autres que les heures ne
3 sont pas comptabilisées. Ça fait que ça permet en
4 termes de coûts, de cheminement de coûts de
5 s'assurer que l'ensemble des coûts, pas seulement
6 des gens qui sont alloués directement au projet,
7 chemine selon la bonne proportion.

8 Q. **[186]** O.K. L'intérêt, c'est moins quatre-vingts
9 pour cent (80 %), l'idée, c'est de comprendre
10 comment vous obtenez le coût total, un, qui est
11 ensuite séparé en quatre-vingts (80 %) et vingt
12 pour cent (20 %), si vous n'êtes pas capable de
13 projeter les heures? Ultimement, vous faites un
14 ratio quatre-vingts/vingt (80/20), mais pour
15 séparer le coût total, pour arriver au coût total,
16 comment vous faites pour arriver à ce montant-là,
17 si vous n'avez pas les projections qui sont là?

18 R. Bien, parce que simplement, parce que les heures ne
19 sont pas le seul intrant des coûts du projet. J'ai
20 d'autres coûts que seulement des employés, qui
21 doivent se cumuler dans le coût des projets. Donc,
22 j'ai une composante pas seulement en heures, j'ai
23 des composantes en autres coûts, qui
24 malheureusement ne se traduisent pas en heures dans
25 le coût. Ça fait que les gens responsables du

1 dossier, à chaque fois qu'on établit les demandes
2 budgétaires, ils s'assoient, ils projettent
3 l'ensemble des rubriques de coût qui vont être
4 requises pour le projet. Et c'est plus que juste
5 des heures, c'est pour ça qu'on a, c'est comme ça
6 qu'ils le font en fait, ils sont en mesure eux-
7 mêmes en fonction des travaux qui sont à réaliser,
8 d'évaluer le besoin, et c'est la proportion qu'on
9 est venu s'assurer qu'elle était toujours
10 représentative.

11 Q. **[187]** O.K. Parfait. Une autre petite question avant
12 qu'on change de sujet, là. Je vous donne une
13 référence qu'on ne mettra pas à l'écran, le dossier
14 4047-2018, B-0052, page 14. Parce que dans ce
15 dossier, on parlait de la transition vers le
16 nouveau système de conduite du réseau, et à
17 l'époque, on mentionnait que ce projet du
18 Transporteur serait mis en service au mois de
19 septembre... pardon - entre décembre deux mille
20 dix-neuf (2019) et décembre deux mille vingt-quatre
21 (2024), là, c'est juste pour fins de rappel. Et
22 donc, la question aujourd'hui dans la réponse, à
23 B-0079, la réponse 6.1, vous dites que ça va se
24 réaliser cette transition-là entre deux mille
25 vingt-cinq (2025) et deux mille vingt-sept (2027).

1 Donc, je pense que je n'aurai pas à y référer, on
2 va s'éviter ça. Alors, pour quelle raison
3 finalement le projet a été décalé de trois ans?
4 Peut-être nous donner peut-être un petit
5 historique, là.

6 R. Bien, écoutez, je ne suis pas responsable du
7 projet, on s'entend, aujourd'hui, mais ce que j'en
8 comprends, c'est que c'est un projet majeur,
9 structurant. Il y a eu une décision, je crois, en
10 l'année deux mille vingt-trois (2023) de changer le
11 cap pour le Distributeur ou de décider de plutôt
12 faire évoluer la solution existante plutôt que de
13 le remplacer. Donc, c'est une succession de
14 décisions qui a fait en sorte qu'il y a eu report
15 dans la prévision des dates de mise en service.
16 Puis on s'entend, c'est des applications qui sont
17 névralgiques pour le Transporteur et pour le
18 Distributeur, donc je pense qu'on va tous être
19 contents aujourd'hui de s'y mettre tout le sérieux
20 nécessaire pour mener à terme ce projet-là, qui va
21 être très impactant et structurant pour les deux
22 divisions.

23 Q. **[188]** Mais vous demandez des coûts quand même pour
24 deux mille vingt-cinq (2025), j'ai bien compris.
25 L'idée c'est comment peut-on être rassuré que ces

1 coûts-là vont être - je ne dis pas que vous n'allez
2 pas le faire - mais qu'ils vont être vraiment
3 encourus en deux mille vingt-cinq (2025), compte
4 tenu que nous sommes aujourd'hui en novembre deux
5 mille vingt-quatre (2024), votre lecture, là, des
6 faits.

7 R. Moi, j'ai pas de signal aujourd'hui que ces coûts-
8 là ne seront pas engagés. On a donné les dates de
9 mise en service prévues, là, qui s'échelonnent, je
10 crois, en deux mille vingt-cinq/vingt-six (2025-
11 2026) pour le Transporteur et deux mille vingt-sept
12 (2027) pour le Distributeur. Donc, le projet se
13 poursuit, le Distributeur, je pense que la mise en
14 service finale est prévue en deux mille vingt-sept
15 (2027).

16 Q. **[189]** O.K. Parfait, merci. Dernière ligne de
17 questions, si vous me permettez. Donc, sur la
18 fiabilité et je vais mettre à l'écran donc,
19 j'utilise un document qui est présent en Phase 3,
20 mais qui nous ramène dans notre présente phase, là,
21 c'est B-0030, que je viens de mettre à l'écran, qui
22 présente, somme toute, je vais m'assurer que j'ai
23 le bon document. Tableau 3. B-0103. O.K. Excusez-
24 moi, je suis maintenant dans B-0103, donc je
25 reviens dans la bonne phase, la Phase 1, B-0103,

1 qui sont les réponses aux DDR de AHQ-ARQ. Dans ce
2 tableau, donc, bien premièrement question-réponse,
3 on présentait, là, les indicateurs calculés sur
4 cinq ans, le chiffre de quarante et un mille cinq
5 cent quatre-vingt-huit (41 588) pannes, avec les
6 indications pour chacune des années. Et là, on
7 indique le nombre de pannes normalisées visées au
8 terme du trente-cinq pour cent (35 %) est de vingt-
9 sept mille trente-deux (27 032) pannes. Le
10 Distributeur fournit les cibles connues concernant
11 la présente demande tarifaire à titre informatif,
12 soit une réduction de un pour cent (1 %) en deux
13 mille vingt-quatre (2024), entre parenthèses
14 quarante et un mille cent soixante-douze (41 172).

15 Et une dernière référence, je vous envoie
16 donc à B-0133, maintenant, donc 7.7.

17 Me SIMON TURMEL, HQ :

18 Excusez, Maître, votre référence précédente, je
19 pense que je l'ai manquée puis je...

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Oui, c'était B-0103.

22 Me SIMON TURMEL, HQ :

23 O.K.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 B-0103, la réponse à AHQ-ARQ, page 5. C'est bon?

1 O.K.

2 Me SIMON TURMEL, HQ :

3 En Phase 1?

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui. Attendez un instant. C'est en phase 3, je
6 pense. Oui, c'est ça.

7 Me SIMON TURMEL, HQ :

8 Oui, c'est B-0103 en phase 3, puis ensuite on va à
9 B-0133 en phase 1?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Exactement.

12 Me SIMON TURMEL, HQ :

13 Merci.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Merci de me tenir sur la ligne comme ça, O.K. Et
16 là, je suis à B-0133, excusez-moi, donc aux
17 question et réponse 7.7, et là, on revient sur
18 les pannes?

19 Me SIMON TURMEL, HQ :

20 Quelle page, Maître?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Oui, excusez-moi, nous sommes à la page 25 de
23 37. Donc, on est sur des échanges en lien avec
24 le nombre de pannes, les cibles et tout ça et à
25 7.7, on posait la question :

1 Veillez indiquer par rapport à quel
2 niveau de pannes HQ vise une réduction
3 de 35 % et indiquer le niveau de
4 pannes visées.

5 Et là, on a répondu :

6 La réduction de 35 % des pannes
7 normalisées (moyenne et basse tension
8 du Distributeur) est calculée à partir
9 de la moyenne 5 ans de 2019 à 2023,
10 soit 41 588 pannes. Le nombre de
11 pannes normalisées visé au terme du
12 35 % est 27 032 pannes.

13 C'est les mêmes chiffres qu'on a vus tout à l'heure
14 dans B-0103.

15 Et à 7.8, on pose la question:

16 Veillez indiquer sur quelle base HQ a
17 déterminé que le niveau historique de
18 pannes d'environ 27 000 ne
19 correspondait plus à un équilibre
20 adéquat entre la fiabilité et les
21 coûts.

22 En lien avec la référence qui est donnée, là. Et on
23 répond :

24 L'assertion de l'intervenante est
25 fausse. Le Distributeur ne fait pas

1 mention d'un déséquilibre entre la
2 fiabilité et les coûts.

3 Q. **[190]** Bon, ici, j'arrête pour ma mise en bouche.
4 Pouvez-vous nous indiquer, dans un premier temps,
5 le processus qui mène Hydro-Québec à conclure que
6 le niveau des pannes à moindre tension et en basse
7 tension d'environ quarante et un mille cinq cent
8 (41 500) devrait maintenant être considéré comme
9 trop élevé? Comment fait-on pour arriver à cette
10 conclusion que le quarante et un mille cinq cent
11 (41 500) était trop élevé?

12 Mme MARIE-JOSÉE ROBY:

13 R. Je ferais référence...

14 Q. **[191]** Oui,

15 R. Je ferais référence, si vous me le permettez, au
16 plan d'action HQ deux mille trente-cinq (2035).
17 Donc, dans le fond, on considère... Puis écoutez,
18 je pense qu'on est là pour répondre aussi aux
19 attentes de nos clients. Il y a eu beaucoup de
20 pannes d'électricité au Québec dans les dernières
21 années.

22 Nos indicateurs de la qualité de service en
23 témoignent aussi, puis dans notre plan d'action, on
24 s'est donné l'ambition de réduire les pannes de
25 l'ordre de trente-cinq pour cent (35 %) à l'horizon

1 deux mille trente-deux/deux mille trente-trois
2 (2030-2033). Donc, à l'horizon, sept à dix (10) ans
3 à partir de novembre dernier.

4 On pense que cette diminution-là est
5 absolument requise dans le contexte aussi de
6 l'augmentation des changements climatiques, de
7 l'augmentation aussi des besoins énergétiques et de
8 la dépendance, aussi, de nos clients à
9 l'électricité.

10 On croit que cette cible de réduction des
11 pannes de trente-cinq pour cent (35 %) va permettre
12 d'offrir à nos clients, à l'horizon sept à dix (10)
13 ans, un niveau de fiabilité qui va être en phase
14 avec les besoins futurs de notre clientèle, et on
15 pense que cette cible est aussi soutenable en
16 termes de stratégies.

17 Donc, c'est un objectif ambitieux. Il reste
18 beaucoup à faire, mais on y travaille de manière
19 très active.

20 Q. [192] Donc, je comprends ce que vous me dites,
21 Madame Roby. C'est que, donc, le trente-cinq pour
22 cent (35 %), il vient du grand plan d'HQ deux mille
23 trente-cinq (2035, si j'ai bien compris? Et donc,
24 en conséquence, vous vous basez là-dessus pour
25 atteindre les cibles, de descendre vers vingt-sept

1 mille (27 000) pannes, et donc, en conséquence vous
2 vous basez là-dessus pour atteindre les cibles, de
3 descendre vers vingt-sept mille (27 000) pannes qui
4 seraient le niveau adéquat.

5 Mais au-delà de l'objectif du trente-cinq
6 pour cent (35 %), est-ce que vous avez fait des
7 analyses un peu plus poussées des compagnies
8 similaires à vous ailleurs? Bref, au-delà de
9 l'objectif de trente-cinq pour cent (35 %) que vous
10 utilisez, est-ce qu'il y a des analyses
11 particulières ou détaillées qui ont été faites?

12 R. Écoutez, c'est sûr qu'on a de multiples discussions
13 avec nos collègues, mais en même temps, ce qu'on
14 veut, c'est assurément offrir un meilleur service à
15 l'ensemble de la clientèle au Québec.

16 Q. **[193]** O.K. Donc, je retiens de votre réponse, on
17 est tous d'accord avec ce que vous affirmez,
18 effectivement, mais je comprends que, sauf erreur,
19 à moins que vous me disiez le contraire, il n'y a
20 pas d'autres documents que le trente-cinq pour cent
21 (35 %), c'est votre objectif, somme toute? Si j'ai
22 bien... Je ne veux pas mettre de mots dans votre
23 bouche, mais...

24 R. C'est l'objectif.

25 Q. **[194]** Oui.

1 R. C'est l'objectif d'Hydro-Québec, oui.

2 Q. **[195]** O.K. Parfait. Et dans les quarante mille
3 (40 000) pannes annuelles, est-ce que vous êtes au
4 courant combien sont liées à la végétation? Parce
5 que je comprends, il peut y avoir des pannes
6 diverses, techniques, il peut y avoir, mais avez-
7 vous des chiffres là-dessus, des analyses...

8 R. Oui.

9 Q. **[196]** ... qui détaillent un peu l'origine des
10 pannes?

11 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

12 R. Tel que discuté également, tel que présenté dans le
13 plan d'action en deux mille trente-cinq (2035), on
14 a présenté aussi une statistique sur les pannes
15 associées à la végétation, donc on estime
16 qu'environ quarante pour cent (40 %) des pannes de
17 moyenne tension sont associées à la végétation.
18 Donc, je précise « associées », parce que vous avez
19 vu dans mon introduction également que ça peut être
20 aussi associé à d'autres événements en simultané.
21 Donc, l'arbre ne va pas nécessairement tomber tout
22 seul sur le réseau, il va y avoir peut-être une
23 tempête avant, des grands vents, un verglas, des
24 conditions météorologiques extrêmes ou importantes.
25 Donc, effectivement, dans ces circonstances-là, on

1 estime que quarante pour cent (40 %) des pannes
2 sont associées à la végétation.

3 Q. **[197]** Et ce quarante pour cent (40 %)-là, encore
4 là, j'essaie de voir, est-ce qu'il est évalué comme
5 - c'est-à-dire, O.K. Le quarante pour cent (40 %),
6 lui, il provient de vos chiffres réels, je veux
7 dire, vous êtes capable, je veux dire, ce n'est pas
8 un objectif, là, c'est une réalité que vous
9 constatez? Je veux m'assurer que je comprends bien.

10 R. Oui, concrètement, quand il va y avoir une panne,
11 des monteurs vont être déplacés, déployés sur les
12 lieux de l'incident et vont associer une note dans
13 nos systèmes, donc ils vont associer cette panne-là
14 à la végétation. Donc, ça vient de cette
15 information-là qui vient du terrain à chaque fois
16 qu'une panne est prise en charge par une équipe et
17 l'information est transmise à l'exploitant.

18 Q. **[198]** O.K. Parfait. Et en terminant, quand vous
19 faites des efforts pour la maîtrise de la
20 végétation, vous souhaitez réduire de combien les
21 pannes à l'intérieur des pannes végétation, est-ce
22 que vous avez un objectif de réduction en
23 pourcentage, par exemple?

24 R. Encore une fois, si on réfère au plan d'action deux
25 mille trente-cinq (2035), on s'est mis une cible

1 pour deux mille vingt-huit (2028) de réduire les
2 pannes associées à la nature végétation de trente
3 pour cent (30 %). Donc, oui, il y a un sous-
4 objectif pour les pannes végétation, qui un peu
5 plus tôt dans le temps, on parlait tout à l'heure
6 de deux mille trente-trois (2033) pour l'ensemble,
7 la réduction de trente-cinq pour cent (35 %), mais
8 pour deux mille vingt-huit (2028), on aspire avec
9 la stratégie qui est présentée ce matin à réduire
10 les pannes associées à la végétation de trente pour
11 cent (30 %).

12 Q. [199] O.K. Je pense, selon nous, la dernière
13 question. Juste pour être sûr que j'aie compris,
14 là, si je vous demande de décrire les analyses qui
15 vous ont mené à conclure que le niveau de pannes
16 moyenne tension et basse tension de vingt-sept
17 mille (27 000) c'est le niveau adéquat, est-ce que
18 vous avez des analyses pour arriver à vingt-sept
19 mille (27 000) comme étant le chiffre adéquat. Je
20 comprends, il y a l'objectif, puis après ça, le
21 fait que c'est adéquat, le vingt-sept mille
22 (27 000), c'est une 'autre décision', entre
23 guillemets, là.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Turmel, j'en profite pour vous dire qu'il

1 reste cinq minutes.

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Top chrono, Madame la Présidente.

4 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

5 R. Écoutez, je vous dirais, dans le fond, ce qu'on
6 souhaitait aussi, c'est vraiment un objectif
7 ambitieux. Ce qu'on voulait, c'est faire une
8 différence vraiment significative pour l'ensemble
9 de nos clients. Et, ce, c'est sur ça qu'on
10 travaille en ce moment.

11 Maintenant, trente-cinq (35), trente-trois
12 (33), trente-quatre pour cent (34 %), l'important,
13 c'est vraiment de faire une différence pour nos
14 clients et d'offrir un meilleur service de qualité
15 considérant tous les changements et les
16 bouleversements qui s'en viennent aussi dans le
17 futur. Et, comme on l'a mentionné aussi dans
18 notre... je pense que c'est peut-être dans les
19 demandes de renseignements, mais on est en train de
20 travailler à développer le modèle de gestion des
21 actifs propres aux actifs de distribution aussi.

22 Q. **[200]** Je vous remercie. Laissez-moi vérifier! Je
23 pense que ça complète. Oui, c'est tout. Je vous
24 remercie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci, Maître Turmel. Nous poursuivons
3 avec maître Hamelin pour NEMC.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

5 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
6 Régisseurs. Bonjour aux membres du panel.

7 Q. **[201]** Je vais vous poser quelques questions au
8 niveau du traitement réglementaire, maîtrise de la
9 végétation. Dans notre demande de renseignements,
10 je n'irai pas tout de suite, mais on peut dire...
11 On faisait référence à un article de journal de La
12 Presse du journaliste Thomas Gerbet qui référait à
13 la pratique réglementaire proposée à la Régie au
14 niveau du traitement de végétation. Et tout
15 d'abord, peut-être juste vous demander, je fais
16 référence à l'article de journal... Je vais essayer
17 de le partager.

18 Bon. Ça va pas. Décidément! Je vais avoir
19 besoin d'un cour 101, Madame la Présidente, mais je
20 vais... Excusez-moi! Je pensais que, en étant sur
21 Teams, mais... Je vais y aller avec ma question sur
22 l'article de journal. J'avais même des copies,
23 parce que, il y en a encore qui sont dinosaures et
24 qui sont papier. Mais dans cet article de journal-
25 là du journaliste Thomas Gerbet, on faisait

1 référence à la pratique réglementaire. Et vous
2 étiez cité en disant que c'était une pratique... En
3 fait, lui, il disait que c'était une pratique
4 inédite pour Hydro-Québec. Et vous aviez indiqué
5 que c'est une pratique reconnue qu'on trouve chez
6 d'autres distributeurs, comme Nova Scotia Power,
7 Maritime Electric et Manitoba Hydro.

8 Tout d'abord, est-ce que vous avez déjà
9 pris connaissance de l'article de journal en
10 question?

11 M. LUC DUBÉ :

12 R. Oui, j'avais vu les commentaires qui avaient été
13 formulés.

14 Q. **[202]** Et quand on faisait référence, puis c'était
15 en citation, là, que vous indiquiez que c'était une
16 pratique reconnue chez d'autres distributeurs,
17 c'était une affirmation qui était adéquate?

18 Me SIMON TURMEL, HQ :

19 Regardez! J'ai un petit peu de misère. Là, on est
20 en train d'interroger sur un article de journal
21 qu'on dit du journaliste Thomas Gerbet, qui est
22 déjà pas un journaliste dans un journal, mais
23 plutôt à Radio-Canada. Puis on dit qu'Hydro aurait
24 dit des choses. Mais en même temps, on ne présente
25 pas l'extrait. On ne voit pas l'extrait. Je

1 comprends qu'il y a des problèmes techniques. Mais
2 j'ai beaucoup de misère à ce qu'on questionne les
3 témoins sur des citations de je ne sais qui. On
4 parle de citations d'Hydro-Québec. Mais Hydro-
5 Québec, c'est grand.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Hamelin, je pense que, dans la preuve du
8 Distributeur, ils font référence à cette
9 information comme quoi cette mesure est, semble-t-
10 il, utilisée par d'autres...

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Oui, mais laissez-moi, je vais aller... Comme
13 premièrement, d'une part, cet extrait-là était dans
14 notre demande de renseignements B-0080. Donc, ils
15 sont clairement au courant. Et donc, c'est déjà au
16 dossier, la pièce B-0080. Mais je vais... Donnez-
17 moi deux petites minutes! Je vais m'arranger.
18 Oui, s'il vous plaît. Parce que là, j'essaie juste
19 de partager, puis c'est... Ah, je pense que je suis
20 bonne, là.

21 Q. [203] Alors, c'est l'article de journal en
22 question qui était également, comme je vous dis, à
23 la pièce B-0080, question 2, référence 4i, page 6.
24 Alors, on cite Hydro-Québec quant au fait qu'on
25 trouve cette pratique-là chez d'autres

1 distributeurs d'électricité comme Nova Scotia
2 Power, Maritime Electric et Manitoba Hydro. Est-ce
3 que vous êtes d'accord avec cette affirmation?

4 R. Ce que je peux affirmer, c'est qu'effectivement
5 d'autres utilités capitalisent des frais de
6 végétation.

7 Q. **[204]** Est-ce que vous seriez d'accord avec moi pour
8 dire, bien, puis là vous dites « d'autres
9 utilités », est-ce que c'est à votre connaissance
10 si Nova Scotia Power, Maritime Electric et Manitoba
11 Hydro en font partie?

12 R. Par coeur, mais je pense qu'on vous a référée dans
13 la preuve de toute façon aux décisions référant à
14 ces... à ces actifs-là ou cette capitalisation-là.
15 À ma connaissance, il y aurait une forme de
16 capitalisation au niveau des frais de végétation
17 dans ces utilités-là effectivement.

18 Q. **[205]** Et quand vous dites : « Il y aurait une forme
19 de capitalisation », seriez-vous d'accord avec moi
20 pour dire que ce n'est pas à l'égard de tous les...
21 toutes les charges d'exploitation?

22 R. Oui, je suis en accord avec ce que vous affirmez.

23 Q. **[206]** Est-ce que vous seriez d'accord avec moi pour
24 dire que dans certaines de ces utilités-là, pour
25 notamment, et je vais... je vais vous faire

1 référence à notre preuve, et j'espère ça va
2 fonctionner.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Est-ce que je peux vous demander, Madame la
5 Greffière, de mettre notre preuve C-NEMC-0010. Je
6 suis désolée, va falloir que je me pratique ce
7 weekend. C'est la page 14, C-NEMC-10, page 14. Bon,
8 je pense que je vais...

9 M. STÉPHANE VERRET :

10 Maître Hamelin?

11 Me PAULE HAMELIN :

12 Oui.

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 On note que les pages ne sont pas numérotées
15 dans... dans votre document.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Ah, c'est la page 14 du PDF.

18 M. STÉPHANE VERRET :

19 Donc, c'est ça. Donc...

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Voilà, vous avez...

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 ... commençant par... à la page 369, je pense. O.K.

24 Parfait.

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Exactement.

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 Merci.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Q. **[207]** Alors, à cette page-là on réfère à Manitoba
7 Hydro et on voit dans le deuxième... dans le
8 deuxième paragraphe la référence suivante :

9 The majority of Manitoba Hydro's
10 vegetation management costs are
11 reflected as operating expenditures
12 (i.e., non-capitalizable costs) per
13 International Financial Reporting
14 Standards.

15 Et on réfère un peu plus bas à :

16 Per IFRS rules, capitalization of
17 certain costs is appropriate,
18 including original/first-time clearing
19 during line construction, or clearing
20 to establish a right of way when
21 original clearing wasn't complete. The
22 Right-of-Way Widening program was
23 established to capture vegetation
24 management costs.

25 Êtes-vous d'accord avec moi qu'en ce qui a trait à

1 Manitoba Hydro, de ce que l'on voit de l'extrait,
2 là, c'est la majorité des coûts de végétation qui
3 ne sont pas... qui sont considérés comme des
4 charges d'exploitation et pas capitalisées?

5 R. Peut-être juste vous affirmer, on est très
6 conscients de ce qui se passe ailleurs au Canada
7 dans les différentes utilités. Quand on a
8 regardé... nous, quand on propose quelque chose à
9 la Régie ici au Québec, on s'assure de coller à la
10 réalité québécoise et on peut s'inspirer
11 effectivement de ce qui se passe ailleurs, mais
12 aussi on essaie de faire évoluer cette norme-là ou
13 en tout cas ces pratiques-là. C'est dans cet
14 esprit-là cette fois-ci, en termes d'actifs de
15 végétation, considérant les effets que ces coûts-là
16 ou ces investissements-là donnent au réseau et
17 protègent le réseau sur une période de cinq à sept
18 ans, comme on l'a mentionné, c'est dans cette
19 optique-là qu'on propose aujourd'hui d'avoir un
20 actif lié à la végétation. Et, oui, on fait
21 toujours une étude, regarder ce qui se passe
22 ailleurs, mais sans être limitatif pour ce qu'on
23 propose nous aujourd'hui par contre.

24 Q. [208] Mais je comprends que pour certaines des
25 utilités qui ont été mentionnées et dont on vient

1 de parler, la plupart gèrent les coûts, les charges
2 d'exploitation de la végétation, comme des... non
3 pas comme des actifs, vous êtes d'accord avec moi?

4 R. Bien écoutez plus...

5 Q. **[209]** Les coûts... je vous dirais les coûts
6 récurrents, là, le... ce qui se fait comme... les
7 travaux réguliers et récurrents de charges... de
8 contrôle de la végétation ne sont pas considérés
9 comme des... comme capitalisables. C'est juste ça
10 que j'essaye de voir avec vous.

11 R. Le parallèle que je vous fais à ce point-ci c'est
12 quand on prend nos investissements en pérennité sur
13 nos actifs, on peut parler de récurrence, vous
14 parlez que c'est des travaux récurrents en
15 végétation. Prenons l'exemple, je vous donne un
16 exemple fictif, là. J'ai... j'ai quarante mille
17 (40 000) équipements d'un type sur le réseau. Cet
18 équipement-là, je le sais que j'ai une force de
19 travail, il a une durée de vie de 40 ans. Puis je
20 le sais que j'ai une force de travail qui est
21 capable d'en remplacer mille (1000) par année. Ça
22 fait que je le sais, je vais planifier sur la durée
23 de vie de l'actif. Mille remplacements de cet
24 actif-là sur quarante (40) ans. C'est un actif,
25 c'est capitalisé, mais effectivement j'ai une

1 récurrence de remplacements parce que j'ai pas le
2 choix pour être en mesure de maintenir puis de
3 conserver ma fiabilité sur mon réseau.

4 Ça fait que la récurrence, tant qu'à moi
5 n'est pas un critère pour savoir si on devrait
6 capitaliser ou pas. Un actif, comment on définit si
7 c'est un actif? Est-ce que les coûts que j'engage
8 aujourd'hui ont un effet sur une plus longue
9 période que l'année visée. Dans ce cas-ci ce qu'on
10 dit, en créant... en créant cette zone de
11 protection-là autour de notre réseau, on crée une
12 valeur pour les prochaines années. Prochaines
13 années, pardon. Et c'est sur cet esprit-là ou ce
14 principe-là qu'on veut avoir un actif
15 réglementaire, c'est-à-dire que les coûts de
16 végétation créent de la valeur pour les cinq à sept
17 années prochaines. C'est sur cette base-là tout
18 simplement qu'on demande un actif.

19 Q. **[210]** Je comprends, là, mais vous me comparez des
20 investissements avec des charges d'exploitation.
21 Comme je disais, on dirait en anglais « I Beg to
22 differ », mais on fera les... les représentations,
23 Madame la Présidente, lors des plaidoiries.
24 J'aimerais toujours dans la... notre preuve, vous
25 référer à l'extrait qui se retrouve un petit peu en

1 haut, si vous voulez, à la page 10 du PDF. Madame
2 la Présidente, j'avais tout préparé mes onglets,
3 mais je... je n'y arrive pas.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est pas grave, aucun stress.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 D'accord, merci.

8 Q. **[211]** Alors on indiquait dans ces extraits-là et
9 j'essaie de comprendre au niveau de l'effet, là, de
10 la pratique réglementaire proposée. Dans notre
11 preuve, on disait que... que l'effet... la pratique
12 réglementaire aurait un effet cumulatif puisque
13 HQT demande à chaque année un actif réglementaire
14 distinct. Et un petit peu plus loin à la page 12,
15 toujours du PDF, on indiquait que : « La pratique
16 réglementaire proposée », je n'entre pas dans la
17 question de l'équité, là, on disait que c'était pas
18 équitable puisque le client de transport, à titre
19 d'exemple, va devoir assumer à la fin du cycle de
20 sept ans les charges d'amortissement pour l'actif
21 réglementaire distinct, en plus des charges
22 d'amortissement des années passées, plus le
23 rendement sur la base de tarification. Alors
24 j'essaie de voir avec vous, est-ce que vous êtes
25 d'accord au fait que la pratique réglementaire

1 proposée va avoir un effet cumulatif dans le temps?

2 R. Je ne suis pas sûr de comprendre votre effet
3 cumulatif, mais il est certain qu'à partir du
4 moment où on fait un changement de pratique
5 comptable ou la façon qu'on comptabilise des coûts,
6 il y a une cassure et effectivement, à ce moment-
7 là, on a un effet qu'on pourrait appeler
8 « cumulatif » comme vous le dites.

9 Mais il faut se rappeler que le dernier
10 rendez-vous qu'on a eu pour justifier nos coûts en
11 végétation date de deux mille dix-huit (2018).
12 Depuis ces années-là, les coûts ont fortement
13 augmenté, puis c'est basé là-dessus qu'on s'est
14 posé la question. Il y a beaucoup d'argent qui est
15 consacré à la végétation dans les prochaines
16 années. Comment on fait pour réduire l'effet sur
17 les tarifs de ces coûts-là qui sont importants pour
18 la fiabilité de notre réseau.

19 Ça fait que c'est dans cette optique-là
20 qu'on s'est dit : Qu'est-ce qu'on fait,
21 aujourd'hui? Avec une absence de coût de service,
22 de présenter des coûts de service auprès de la
23 Régie depuis deux mille dix-huit, deux mille dix-
24 neuf (2018-2019), bien le timing, aujourd'hui,
25 était le bon.

1 Et assurément, un peu comme je vous remets
2 probablement il y a quinze (15) ans, la journée où
3 on a décidé de capitaliser les actifs en efficacité
4 énergétique, il y a eu ce même effet-là. À partir
5 du moment qu'on cesse de les mettre aux charges et
6 qu'on commence à capitaliser, bien, on a eu le même
7 effet sur les activités en efficacité énergétique.
8 Donc, on est dans le même principe.

9 L'année où il y avait eu un changement, où
10 il y a eu une transition, c'est clair qu'il y en
11 ait un, mais si on est convaincu que par la suite,
12 c'est le bon traitement puis c'est la bonne chose à
13 faire, bien je pense qu'il faut regarder vers
14 l'avant.

15 Q. [212] Je reviens sur l'effet cumulatif parce que je
16 voulais juste être sûre de bien comprendre comment
17 ça va s'appliquer naturellement, puis peut-être je
18 peux vous demander, Monsieur... Madame la
19 Greffière, de descendre au tableau à la page... Je
20 pense que c'est 13, le tableau R-3B, voilà, qui
21 fait suite à une demande de renseignement.

22 Donc, au niveau de l'actif réglementaire,
23 parlons de l'actif réglementaire vingt vingt-cinq
24 (2025). Ce que je comprends, c'est qu'il va finir
25 par être payé, si je peux dire, en vingt trente-

1 deux (2032), c'est exact?

2 R. Vingt-cinq (25) plu sept ans, présumant que
3 l'année 1, on n'est jamais en mesure d'amortir cent
4 pour cent (100 %). C'est une méthode qui est
5 linéaire, mais l'année 1, vu qu'il y a des mises en
6 service qui se font tout au long de l'année, ça
7 prend huit ans, dans le fond, avant de résorber
8 l'ensemble de l'année vingt vingt-cinq (2025) en
9 amortissement, effectivement.

10 Q. **[213]** Parce que je vois, comme en vingt trente-deux
11 (2032), qu'on semble arriver au 82.2. Alors, O.K.,
12 maintenant parlons de l'actif réglementaire vingt
13 vingt-six (2026). Alors, quand je vais arriver à
14 l'année vingt vingt-six (2026), les clients vont
15 avoir à payer l'actif, je vais parler d'une portion
16 de l'actif réglementaire vingt vingt-cinq (2025).

17 Ils vont payer une portion de l'actif
18 réglementaire vingt vingt-six (2026) et cela
19 s'ajoute le rendement sur la base de tarification.
20 Est-ce que ma compréhension est exacte?

21 R. Le tableau que vous présentez, le R-2... Oups, il
22 est parti. Le tableau qui était à l'écran. Oui,
23 c'est bon, on y est revenu.

24 Q. **[214]** Oui, le tableau ne montre que l'impact vingt
25 vingt-cinq (2025), mais moi, j'essayais de

1 comprendre...

2 R. Non, ça montre... Correction...

3 Q. O.K.

4 R. Excusez-moi, je vous ai coupée. Ça montre l'effet
5 cumulatif sur les revenus requis. Donc, l'année
6 vingt vingt-six (2026) comprend l'amortissement de
7 vingt vingt-cinq (2025) à cent pour cent (100 %)
8 plus une portion de l'amortissement de vingt-vingt
9 (2020) six et ainsi de suite.

10 Q. **[215]** Ah, O.K., parce que ce n'était pas... O.K.,
11 je comprends. Et comment on fait pour savoir quelle
12 est la portion de vingt vingt-cinq (2025) versus
13 vingt vingt-six (2026)?

14 R. Vous pouvez le présumer, là, quatre-vingt-deux
15 millions (82 M\$) divisés par sept ans, ça fait...
16 Là, je n'ai pas mon calcul, à peu près onze
17 (11 M\$), douze millions (12 M\$) probablement. Ça
18 veut dire que dans l'année vingt vingt-six (2026),
19 il y a onze (11 M\$) ou douze millions (12 M\$) qui
20 est associable à vingt vingt-cinq (2025), puis il y
21 a un trois (3 M\$) à quatre millions (4 M\$), comme
22 l'année vingt vingt-cinq (2025), qui est associable
23 à vingt vingt-six (2026) et ainsi de suite.

24 Q. **[216]** Ma compréhension, c'était que ce n'était pas
25 justement nécessairement divisé par sept, que vous

1 aviez une méthode, que vous parliez d'un scénario
2 de mensualisation et de mise en service.

3 R. Bien, tout simplement, ce que ça veut dire, c'est
4 qu'au lieu de ne faire qu'une seule mise en service
5 à la fin de l'année deux mille vingt-cinq (2025),
6 par exemple, c'est qu'on va, à chaque mois, en
7 fonction des travaux réalisés, comptabiliser et
8 mettre en service à chaque mois. Ce qui fait en
9 sorte que vu que la mise en service, il va y avoir
10 douze (12) mises en service dans l'année des coûts
11 de végétation, ce qui fait que l'amortissement,
12 bien, pour le mois de janvier, il va y avoir un peu
13 d'amortissement qui va être pris, pour celui du
14 mois de décembre, il y en aura très peu, parce
15 qu'il aura été mis en décembre. Donc, c'est pour ça
16 que l'année 1 des travaux, la dépense
17 d'amortissement va être moins grande que la dépense
18 d'amortissement de l'année suivante ou les années
19 suivantes.

20 Q. **[217]** On a tenté de savoir quel était l'impact de
21 cette mesure-là ultimement sur les tarifs futurs.
22 Vous avez fourni la réponse, naturellement, votre
23 proposition implique la réponse pour l'année vingt
24 vingt-cinq (2025). Comment on fait pour tenter d'y
25 voir clair au niveau de l'impact sur les tarifs

1 futurs de la pratique réglementaire proposée?

2 R. Bien, en fait, le tableau que vous avez à l'écran,
3 c'est celui-là, ce n'est pas un impact tarifaire,
4 parce que ce qu'il faut comprendre avant d'être
5 capable de calculer un impact tarifaire, surtout en
6 transport, ça prend des prévisions de volumes, ça
7 prend des prévisions, et pas juste des coûts. Donc
8 ici, ce qu'on a voulu représenter, c'est l'impact
9 revenu requis, donc je pense qu'avec ça, on est
10 capable de prendre acte de l'impact à peu près que
11 ça va donner dans le temps.

12 Q. **[218]** On a parlé justement du calcul en fonction
13 d'un scénario de mensualisation. Est-ce que c'est
14 quelque chose qu'on peut avoir comme une - être en
15 mesure de - le commun des mortels, est-ce qu'il
16 serait capable de comprendre comment s'effectue
17 votre choix, là, de mois par mois, sur comment vous
18 allez appliquer cette pratique réglementaire là?

19 R. Moi, je pourrais vous donner, présumons, là. Ça ne
20 sera pas les chiffres qui sont là, mais je vais
21 vous l'illustrer, là. Admettons que, là, c'est un
22 modèle théorique, on s'entend, mettons, j'avais
23 cent vingt millions (120 M) de dépenses par année,
24 puis je dis que j'en dépense à peu près dix
25 millions (10 M) par mois, fait que dix millions

1 (10 M), bien, à chaque mois, j'ai un dix millions
2 (10 M) qui se met en service qui commencent à
3 s'amortir. Donc, ça prendrait un chiffrier Excel,
4 là, mais c'est relativement simple après ça de
5 dire, bien, à partir du mois de février pour la
6 mise en service de janvier, je l'amortis sur sept
7 ans dans le cas du Transporteur. Ça fait que c'est
8 comme ça, par mois, là, tout simplement que vous
9 allez arriver aux chiffres qui sont dans le
10 tableau.

11 Q. **[219]** On a parlé aujourd'hui, puis c'est dans votre
12 preuve, là, on parlé, je pense, de montées en
13 charge pour arriver à la cadence annuelle que vous
14 voulez atteindre, et je parle plus du côté du
15 Transporteur, là, de vingt-deux mille (22 000) à
16 vingt-trois mille hectares (23 000 ha). J'ai
17 compris que le retard passé a été rencontré, là,
18 donc, cette année en vingt vingt-quatre (2024), là,
19 on s'approche de ce qu'on voulait avoir comme
20 cadence annuelle qui tourne entre vingt-deux mille
21 (22 000) et vingt-trois mille hectares (23 000 ha).
22 Dans la mesure où on a repris cette cadence-là, là,
23 pouvez-vous m'expliquer pourquoi on n'aurait pas
24 tout simplement utilisé l'actif réglementaire pour
25 gérer la problématique passée, on crée un actif

1 réglementaire pour la problématique de vingt vingt-
2 cinq (2025), puis pour les années futures, compte
3 tenu que c'est des travaux qui sont - on l'a vu,
4 là, ce n'est pas d'hier, là, que vous avez votre
5 tunnel. Le tunnel, il n'existe pas depuis. Il
6 existe depuis deux mille dix-neuf (2019), deux
7 mille vingt (2020), et caetera, donc ce n'est pas
8 un nouveau tunnel. Donc, si on avait eu à mettre
9 les bouchées doubles à un moment donné pour
10 reprendre le retard passé, pourquoi ne pas créer un
11 actif réglementaire juste pour cette année-là et
12 limiter également les coûts ou la capitalisation
13 seulement pour ce qui était nécessaire, là, pour la
14 véritable problématique?

15 R. Mais non, mais en fait, c'est simple, pour être
16 mesure de justifier cette zone de protection-là, il
17 faut comprendre, quand on parle d'un cycle de sept
18 ans, ça veut dire que l'année 1, je vais nommer
19 sept zones, là, mais mon collègue sera plus expert
20 que moi, mais je passe dans la zone 1, cette année,
21 j'en fais vingt-deux mille (22 000), l'année 2, je
22 passe dans la zone 2, c'est un autre vingt-deux
23 mille hectares (22 000 ha). Donc, je ne reviens pas
24 sur mes pas, donc c'est toujours un nouvel endroit
25 que je visite, et pour être capable de créer ce

1 tunnel-là, cette protection-là, ce n'est pas
2 l'excédent, ce n'est pas un écart, c'est la
3 totalité des coûts qui me permet d'assurer cette
4 fiabilité-là du réseau. Ça fait que c'est pour ça
5 qu'on ne peut pas faire un actif sur une portion de
6 coût, il faut que ce soit un actif sur cent pour
7 cent (100 %) des coûts, parce que c'est l'ensemble
8 des coûts qui me permet d'assurer la fiabilité du
9 réseau.

10 Q. **[220]** Au niveau du Plan d'action 2035, dans notre
11 demande de renseignements, on vous a posé des
12 questions pour tenter d'essayer de voir l'impact du
13 Plan d'action vingt trente-cinq (2035) sur les
14 coûts associés à ça en lien avec la présente
15 tarifaire. On vous a posé des questions là-dessus
16 et vous avez indiqué que vous n'étiez pas en mesure
17 de chiffrer les coûts relatifs au Plan d'action
18 2035 à l'égard de la présente tarifaire. La Régie
19 également dans sa DDR B-0170 a également demandé
20 certaines questions relativement à ça et, par
21 contre, dans notre preuve relativement, justement,
22 aux investissements projetés pour le Plan d'action
23 vingt trente-cinq (2035), là, on est capable de
24 voir, vous l'avez mis dans votre Plan d'action, là,
25 on est capable de voir ce que vous estimez comme

1 investissement, que ce soit en fiabilité, en
2 croissance, les charges d'exploitation, donc on a
3 une très bonne idée des milliards et des milliards
4 qui s'en viennent pour les années futures, mais on
5 n'est pas en mesure de nous indiquer de façon
6 précise pour le présent plan, les montants associés
7 au Plan vingt trente-cinq (2035), ils doivent être
8 intégrés à la base tarifaire. Dans certains cas, on
9 a certaines informations, certains montants, mais
10 comment se fait-il qu'on n'est pas capable de
11 cerner les coûts qui sont liés au Plan d'action
12 vingt trente-cinq (2035) intégrés à la base
13 tarifaire?

14 R. Vous faites référence à des chiffres au niveau du
15 Plan d'action, est-ce que vous avez un document
16 ou...

17 Q. **[221]** Oui, dans notre preuve, c'est le tableau qui
18 se retrouve, là, de votre Plan d'action où on voit,
19 là, les investissements visant à assurer la
20 fiabilité, on parle de quarante-cinq (45) à
21 cinquante milliards (50 G) qui est estimé. Je vais
22 peut-être vous demander - je pense que oui - alors
23 c'est à la page 5 du PDF de la pièce C-NEMC-10.

24 R. Merci. Ah, excusez, je m'en allais...

25 Q. **[222]** Alors, est-ce que j'ai besoin de répéter ma

1 question?

2 R. Non. En fait, avec le tableau, ça confirmait. Je
3 voulais juste être sûr de la compréhension que
4 j'avais de la référence. Bien, en fait, ici, c'est
5 exactement ce que je dis, c'est que quand on voit
6 quarante-cinq (45) à cinquante milliards (50 G),
7 par exemple, c'est la totalité du Plan. Ce n'est
8 pas l'écart versus ce qu'on fait aujourd'hui, c'est
9 le Plan prévoit des investissements à cette
10 hauteur-là. À partir du moment où on met en place
11 ce plan-là, je ne tiens pas 'on the side' à côté un
12 plan qui était avant puis un plan qui est après,
13 j'embarque dans ce plan-là, puis ça devient ma
14 seule référence.

15 Q. **[223]** Est-ce qu'il y a quelque chose qui vous
16 empêcherait de le faire, là, d'avoir une
17 comptabilité 'on the side' comme vous dites à
18 partir du moment où la Régie vous le demanderait?

19 R. Bien, ça n'existe pas. Quand bien même je voudrais
20 le faire, ça n'existe pas. C'est comme de dire :
21 « Il faudrait que je conserve des hypothèses des
22 années vingt vingt-deux (2022) et avant, figées
23 dans le temps, puis rendu en deux mille trente-cinq
24 (2035), je les compare à ces hypothèses-là de deux
25 mille vingt-deux (2022), il y a quelque chose qui

1 ne fonctionne pas, là. C'est impossible, c'est
2 impossible à réaliser malheureusement.

3 Q. **[224]** 'Going' pour le futur, là, en vingt vingt-six
4 (2026), ce que vous dépensez que vous savez qui est
5 relié, quand vous dites : « On va avoir besoin de X
6 montants de millions d'argents de plus en
7 salaire », vous n'êtes pas capable de...

8 R. Bien, on en parle pas de plus ici, c'est pour ça
9 que je fais référence au tableau que vous montrez,
10 c'est les investissements totaux. On ne parle pas
11 d'écart, on parle des argents qui seront consacrés
12 au plan.

13 Q. **[225]** Ça va compléter mes questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup, Maître Hamelin. Alors, on a un
16 dernier contre-interrogatoire avec maître David
17 pour Option consommateurs.

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Madame la Présidente, vous aurez constaté que je
20 suis un homme prudent.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vois ça. Vous n'allez nous impressionner là!

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 Je suis plus concentré sur le contre-interrogatoire
25 que sur la manipulation.

1 Q. [226] Donc, bonjour. J'essaierai d'être succinct en
2 ce vendredi après-midi. Mes questions vont porter
3 vraiment sur la question de la maîtrise de la
4 végétation. Bon, comme il a été répété à plusieurs
5 reprises aujourd'hui, là, la stratégie d'affaires
6 d'Hydro-Québec réfère au plan d'action vingt
7 trente-cinq (2035), s'articule autour de cinq
8 priorités. La première priorité étant
9 l'amélioration de la qualité de service, puis ça,
10 ça passe par l'intensification des travaux en
11 maîtrise de végétation. On constate aussi à la
12 pièce B-0006, page 9, le tableau 1, je ne sais pas
13 si c'est nécessaire de le mettre à l'écran, là,
14 c'est des pièces que vous devez connaître par coeur
15 à ce stade-ci. On voit qu'il y a une augmentation
16 importante dans les investissements pour le
17 Transporteur de quatre-vingt-un pour cent (81 %),
18 pour le Distributeur de quarante-deux pour cent
19 (42 %). On parle d'un budget pour vingt vingt-cinq
20 (2025), sans la nouvelle méthode comptable, de deux
21 cent soixante-douze millions (272 M). Donc, c'est
22 quand même un budget important.

23 La question, c'est : avez-vous examiné
24 comment la maîtrise de la végétation est gérée dans
25 les autres provinces par les autres utilités et si

1 les coûts augmentent au même rythme ailleurs, ou
2 s'ils font face au même genre de problème qu'on a
3 vécu ici depuis les cinq, dix (10) dernières
4 années?

5 M. ÉTIENNE LANGDEAU :

6 R. Juste répéter brièvement la question, je vais
7 pouvoir répondre...

8 Q. **[227]** Si vous avez examiné comment la question de
9 la maîtrise de la végétation est gérée dans les
10 autres provinces quand vous avez présenté la
11 présente cause?

12 R. Tout à fait. Je cherchais en fait un exemple
13 concret, mais évidemment, comme on l'a mentionné
14 dans l'une de nos réponses, on va contacter, on va
15 collaborer, on va échanger avec nos collègues des
16 autres utilités, autant utilités canadiennes
17 qu'américaines, et on voit cette tendance-là qui
18 est évidente partout en Amérique du Nord sur un
19 volet de résilience. Je peux citer notamment Nova
20 Scotia Power qui annonçait en deux mille vingt-
21 trois (2023), après le passage de l'ouragan Fiona,
22 qu'ils allaient doubler leurs investissements en
23 maîtrise de la végétation, ce qui est à peu près la
24 même stratégie qu'on a déployée dans la même
25 fenêtre de temps.

1 Plus récemment, on a visité des collègues
2 au Texas qui avaient vécu l'impact de l'ouragan
3 Beryl. On a aussi rencontré des gens de Green
4 Mountain Power au Vermont qui vivent la même
5 réalité avec leur plan de fiabilité avec des
6 investissements massifs.

7 Et finalement, nos collègues, on pourrait
8 dire, du côté de l'Ontario qui ont vécu, par
9 exemple, le même Derecho que nous du côté d'Hydro
10 One qui ont développé le même genre de stratégie.

11 Q. [228] O.K. Cependant, vous n'avez pas, disons,
12 senti le besoin de faire préparer un rapport
13 d'expertise comme Hydro One, là, on a déposé ça
14 sous la cote
15 C-OC-0027, là, le « Hydro One Vegetation Management
16 Study ». Ça, vous n'avez pas jugé, disons, si
17 c'était nécessaire de faire appel à des services
18 d'un expert? Pas un expert formel, disons.

19 R. Bien, on consulte aussi des experts à travers nos
20 analyses de la planification de nos activités, mais
21 je n'ai pas un rapport tel que celui de Hydro One
22 que vous présentez à l'écran sous la main ou à vous
23 offrir aujourd'hui.

24 Q. [229] D'accord. Avez-vous jugé bon de faire une
25 mise à jour du balisage qui avait été effectué en

1 deux mille seize (2016), la pièce B-0102, c'est la
2 pièce que maître Lanoix à laquelle il a référé
3 tantôt?

4 R. Oui, tout à fait. Donc, ce balisage-là, je pense
5 que ce qu'il démontrait, c'est qu'on investissait
6 moins que la moyenne nord-américaine. Donc, le
7 signal qu'on a reçu était assez clair pour nous de
8 dire : on doit investir davantage...

9 Q. **[230]** Oui.

10 R. ... par rapport à ce qu'on voit, ce que nos paires
11 font. Pour ce qui est d'une mise à jour, juste pour
12 clarifier qu'un balisage, c'est rétrospectif. Déjà,
13 si je regarde le graphique à l'écran, on compare
14 des investissements pour la période deux mille
15 onze/deux mille quinze (2011-2015), alors qu'à ce
16 moment-là on est probablement en deux mille
17 seize/deux mille dix-sept (2016-2017). Donc
18 actuellement, on n'est pas dans un mode
19 rétrospectif à regarder dans le rétroviseur, on est
20 dans un mode prospectif pour faire face aux futurs
21 changements climatiques. Donc, dans ce contexte-là,
22 un balisage qui était pertinent à l'époque pour se
23 comparer serait intéressant aujourd'hui, mais pas
24 nécessairement aussi pertinent. Donc, si je
25 réponds, non, on n'a pas demandé de mise à jour de

1 ce côté-là.

2 Q. **[231]** O.K. Une question plus disons au niveau de
3 l'organisation du travail entre les deux... bien,
4 maintenant qu'on est sous la nouvelle « une
5 Hydro », là, depuis la restructuration, on a donc
6 cette restructuration, vous avez vécu une année
7 complète en vingt vingt-trois (2023) avec cette
8 nouvelle structure de une seule Hydro, vous avez
9 choisi de présenter une demande conjointe, le
10 Distributeur et le Transporteur. Et on est ici dans
11 la Phase 1, qui est la partie commune de cette
12 demande conjointe, de cette « une Hydro ». Et
13 pourtant, je constate que les stratégies de
14 maîtrise de la végétation sont présentées de façon
15 distincte entre le Distributeur et le Transporteur.
16 Donc, pour le Distributeur, la pièce B-0025 puis,
17 pour le Transporteur, la pièce B-0136. Ma question
18 c'est : pourquoi n'avez-vous pas présenté un plan
19 intégré qui couvre à la fois le Distributeur et le
20 Transporteur à la Régie, comme le fait d'ailleurs
21 BC Hydro? On a aussi déposé cette pièce-là, la
22 pièce C-OC-0026.

23 R. Oui. Merci pour nous présenter à l'écran. Vous avez
24 vu dans la présentation initiale, il y a beaucoup
25 de parallèles entre les deux stratégies. Donc, il

1 est logique, la fameuse cadence souhaitée, le
2 traitement qu'on souhaite en faire avec la pratique
3 réglementaire va être très similaire. Moi-même, mes
4 équipes sont intégrées. Donc, mes équipes vont
5 gérer autant, je parle d'ingénieurs forestiers, de
6 techniciens, autant les employés de Transport, puis
7 ce qu'on peut appeler les employés de Distribution.

8 Par contre, c'est des stratégies qui ont
9 une approche différente étant donné que le réseau
10 est différent. Le réseau de transport a été très
11 bien protégé historiquement par nos emprises et,
12 là, on veut maintenir un actif dans une perspective
13 d'un risque zéro, étant donné l'incroyable impact
14 d'une panne sur le réseau de transport.

15 Pour ce qui est de la végétation en
16 distribution, on doit malheureusement composer avec
17 la proximité de millions d'arbres avec notre
18 réseau. Donc, on veut réduire le risque. C'est sûr
19 que j'aimerais prendre la même stratégie qu'en
20 transport puis avoir un dégagement de dix mètres de
21 chaque côté. Mais il y a quand même une réalité qui
22 est spécifique. Mais la logique derrière reste la
23 même. Et, dans les deux cas, c'est une approche de
24 maîtrise intégrée de la végétation.

25 Q. [232] Néanmoins, je constate qu'on est, si on veut,

1 dans un tournant important au niveau de la maîtrise
2 de la végétation. Hydro-Québec fait le choix, puis
3 Option consommateurs n'est pas du tout contre le
4 choix que fait Hydro-Québec pour améliorer la
5 fiabilité du réseau. Ce n'est pas ça notre objectif
6 du tout. L'objectif, c'est, devant le fait que vous
7 faites un tournant aussi important, devant les
8 sommes importantes que vous demandez à la Régie
9 d'autoriser, je suis un peu surpris que vous n'ayez
10 pas cru utile de présenter un plan intégré, comme
11 il se fait devant d'autres régulateurs. Vous ne
12 voyez pas d'avantages à présenter un plan intégré?

13 R. Bien, moi, le fait que ce soit déposé en deux
14 documents ne signifie pas que ce n'est pas un plan
15 intégré. Parce que c'est les mêmes personnes, les
16 mêmes têtes pensantes derrière ces deux plans.
17 Donc, l'intégration, elle est faite, les synergies
18 sont réfléchies. C'est les mêmes cerveaux qui sont
19 derrière les deux plans. Ce n'est pas deux plans
20 séparés, parce qu'ils sont présentés dans deux
21 pièces. C'est vraiment une approche, là, intégrée.
22 Ça faisait partie... L'un des bénéfices identifiés
23 dans la transformation « une Hydro », c'était de
24 regrouper ces équipes-là pour aller chercher la
25 pleine synergie.

1 Q. [233] O.K. Je vais peut-être regarder un peu plus
2 en détail le plan intégré de BC Hydro justement
3 pour explorer les avantages que ça peut présenter.
4 Les pièces B-0025, B-0136 qui présentent les
5 stratégies de dégagement, Distributeur,
6 Transporteur, ça tient à quelques lignes, les
7 stratégies de dégagement dans les deux pièces. Si
8 on regarde la table des matières ici du plan
9 intégré de BC Hydro, on peut constater le degré de
10 détail beaucoup plus important qui est présenté.

11 On pourrait aller directement à la page 25
12 du document. Le C-OC-0026. Je ne sais pas s'il y a
13 moyen d'agrandir. C'est pas mal petit, là, mais en
14 tout cas. Voilà! Parfait. Merci. Donc, on peut voir
15 à partir de 25, si on parcourt les sujets qui sont
16 traités, le « Assessment Criteria ». La prochaine
17 page. On va y aller assez rapidement, là. Le genre
18 de « herbicide » qui sont utilisées. On continue.
19 Ici, on a un tableau. Attendez! Je vais sortir ma
20 propre copie, là, pour que ce soit un peu plus
21 lisible. Un tableau qui présente les différentes
22 étapes. On a les « Manual and Mechanical
23 Controls », bon, les différentes méthodes
24 utilisées, le « Brushing », le « Mowing », le
25 « Grooming », tout le reste, etc. Ça continue comme

1 ça jusqu'à la page 42. On peut le parcourir...
2 Donc, un degré de détail quand même assez
3 important. Est-ce qu'il existe un document
4 comparable chez Hydro-Québec? Un document de
5 travail, un document d'organisation qui rentre dans
6 ce niveau de détail-là?

7 R. En fait, ce document-là va simplement résumer les
8 pratiques utilisées par BC Hydro. Donc, moi, quand
9 j'ai fait le survol du document j'ai rien trouvé de
10 nouveau par rapport aux pratiques existantes dans
11 le domaine en Amérique du Nord, au Canada ou encore
12 chez Hydro-Québec. Donc, c'est simplement une
13 énumération de tout ce qui est fait chez BC Hydro,
14 donc la valeur ajoutée d'un tel document, à mes
15 yeux, comme expert du domaine, il n'y a pas
16 beaucoup de valeur ajoutée.

17 Q. **[234]** Oui, si on retourne au tableau, le diagramme
18 qui était dans les pages antérieures, il n'y a pas
19 juste une énumération, là, il y a quand même une...
20 une hiérarchisation, une structure, une
21 organisation qui se fait. Je crois que c'est après
22 la page 25, peu importe. Voilà. Il est là le
23 tableau. Donc, on voit qu'il y a une logique ici,
24 là, il y a une pensée qui a été faite sur comment
25 aborder les problèmes, dans quel ordre, de quelle

1 façon, on met les ressources où, à quel moment?

2 C'est une réflexion approfondie, si on veut.

3 C'est... il me semble que c'est pas juste une
4 énumération, avec respect.

5 R. Bien en fait on voit un petit peu ce qui se passe à
6 l'interne de BC Hydro, mais soyez rassuré, Hydro-
7 Québec a une approche aussi diligente et rigoureuse
8 dans tous ses processus, incluant celui de maîtrise
9 de la végétation. Donc, avoir des arbres de
10 décision, des encadrements, des normes, ça fait
11 partie de l'ADN de notre organisation. Autant que
12 ce l'est pour BC Hydro dans le cas à l'écran, là.

13 Q. **[235]** O.K. Mais vous n'en avez pas présenté par
14 rapport à la maîtrise de la végétation dans la
15 présente cause.

16 R. C'était pas l'objectif de notre dépôt.

17 Q. **[236]** O.K. Je vais maintenant passer à la pièce B-
18 0006, page 9, le tableau 1. On constate qu'il y
19 a... attendez, là, moi-même je... donc, le tableau
20 1 l'évolution des coûts unitaires de l'activité
21 maîtrise de la végétation deux mille dix-neuf
22 (2019) à vingt vingt-cinq (2025). On voit qu'il y a
23 une augmentation... une augmentation importante des
24 coûts unitaires de l'ordre de quatre vingt un pour
25 cent (81 %) pour le Transporteur entre deux mille

1 dix-neuf (2019) et deux mille vingt-cinq (2025)
2 puis de l'ordre de quarante-deux pour cent (42 %)
3 pour la même période pour le Distributeur. Si on
4 regarde l'étude de Hydro One, donc C-OC-0027 à la
5 page 13. On voit ici donc « Key Unit Cost Findings
6 - Managed Unit Cost ». Et puis on peut lire dans la
7 deuxième puce :

8 Hydro One's managed unit costs have
9 increased at a slower rate than the
10 peers for 2006-2015.

11 Savez-vous si c'est le cas pour Hydro-Québec? Est-
12 ce que les coûts ont augmenté à un rythme plus lent
13 dans cette période-là ou plus rapide ou vous ne le
14 savez pas?

15 R. En fait, ce que je vérifiais c'est si je pouvais
16 commenter sur les coûts de BC Hydro, là. On voit
17 que c'est une étude qui est quand même... qui date
18 d'un certain temps. Mais il faudrait voir si cette
19 réalité-là est différente aujourd'hui.

20 Q. **[237]** Oui, effectivement, c'est... c'est ce qu'il y
21 avait de présenté dans ce document-là. J'étais
22 juste curieux de savoir si vous aviez des données
23 quelconques qui parlent de la... de la vitesse
24 d'augmentation des coûts comparativement à d'autres
25 utilités en Amérique du Nord.

1 R. Comme je vous disais, nous avons des contacts avec
2 nos homologues dans d'autres provinces et ils ont
3 vécu la même situation que nous. Je ne voudrais pas
4 nommer des collègues ou nommer des utilités, mais
5 cette situation-là qu'on constate, elle est partout
6 dans le domaine en Amérique du Nord.

7 Q. **[238]** D'accord. Sur la question... j'essaye juste
8 de clarifier le lien entre les mesures de gestion
9 de la végétation et la fiabilité du réseau. On a lu
10 dans votre stratégie d'affaires que, bon, vous
11 voulez améliorer la qualité de service d'ici vingt,
12 trente-cinq (2035), que vous visez à réduire les
13 pannes de trente-cinq pour cent (35 %).

14 Ma question : Existe-t-il des études qui
15 démontrent ou qui quantifient l'impact des mesures
16 de la gestion de la végétation sur la fiabilité du
17 réseau?

18 R. Je pense que ce qu'on voulait vous démontrer dans
19 l'exposé initial, c'est que ça ne prend pas
20 d'études quand on est au terrain, dans un événement
21 climatique extrême pour constater les dommages.
22 Quand il y a un événement où on passe... Parce que
23 je fais partie avec mon collègue des opérations de
24 maintenance, on passe neuf, dix (10), onze (11)
25 jours au terrain, puis qu'on circule, puis qu'on

1 voit, puis que, moi, j'ai des techniciens qui
2 prennent des photos, on voit les dommages. Ça saute
3 aux yeux, c'est indéniable. Donc, on voit l'impact
4 des changements climatiques sur la végétation.
5 Donc, à Montréal, des branches qui tombent dans un
6 verglas, des arbres qui sont cassés, des arbres qui
7 sont déracinés. Puis après ça, nous, on constate
8 l'impact sur notre réseau par la suite.

9 Donc, c'est vraiment des faits observés,
10 des faits avérés. Donc, évidemment, il y a des
11 études qui peuvent corrélérer ce qu'on observe au
12 terrain, mais on est vraiment basé sur nos
13 observations factuelles.

14 Q. **[239]** O.K. Toujours dans le même document, à la
15 page 14, on voit un autre tableau : Key Performance
16 Indicators sur la fiabilité, reliability. Puis on
17 lit ici que le :

18 Tree-related outages per system
19 kilometre is the most complete
20 reliability measure for UVM program
21 performance.

22 Êtes-vous d'accord avec cet énoncé-là? Êtes-vous
23 d'accord que c'est la meilleure mesure pour la
24 fiabilité?

25 R. Je vais juste relire le titre. Oui, bien, c'est un

1 indicateur qui est effectivement intéressant. Puis
2 on référerait plutôt à nos propres indicateurs qui
3 associent la végétation aux pannes de moyenne
4 tension. On vous parlait du fameux quarante pour
5 cent (40 %) qui est présenté dans notre plan
6 d'action. Donc, c'est effectivement un métrique qui
7 est intéressant.

8 Par contre, ultimement, pour le client, ce
9 n'est pas nécessairement la cause qui importe,
10 c'est est-ce qu'il va y avoir moins de pannes? Est-
11 ce que les pannes durent moins longtemps? Le défi
12 avec un indicateur comme ça, c'est que c'est une
13 association qui est faite entre une panne et une
14 cause, alors que dans les faits, les causes sont
15 multiples et souvent la cause-racine... sans faire
16 de jeu de mots, désolé, n'est pas nécessairement la
17 végétation.

18 Donc, si une tempête ou un verglas traverse
19 la province, est-ce que la cause c'est le verglas?
20 Est-ce que la cause, c'est l'arbre? Peu importe. Je
21 pense que l'important, c'est de s'attaquer à la
22 cause-racine ou la cause secondaire, la cause
23 primaire ou la cause secondaire pour réduire le
24 nombre global de pannes.

25 Donc, notre plan de fiabilité va

1 s'intéresser aux pannes de façon globale. C'est ce
2 qu'on veut réduire. C'est ce que le client va
3 vivre, lui, personnellement chez lui.

4 Q. [240] O.K. Je suis d'accord, mais c'est sûr que de
5 se comparer à la performance d'autres utilités, des
6 fois, ça peut apporter un éclairage, ça peut aider,
7 l'utilité, peut-être, à diriger des ressources
8 autrement, à entreprendre des nouveaux programmes,
9 et caetera. Il y a quand même une certaine utilité.

10 On voit, ici, dans ce tableau-ci, que
11 Hydro One performe mieux que la médiane. Donc, on
12 le voit, là, qu'elle est en dessous de la médiane.
13 Avez-vous une idée quelconque où pourrait se situer
14 Hydro-Québec dans ce tableau-ci ou vous n'en avez
15 aucune idée?

16 R. Bien, j'en reviens justement à l'exemple que je
17 viens de vous dire. Prenons le Derecho de deux
18 mille vingt-deux (2022) qui a traversé l'Ontario
19 avant de traverser le Québec. Si en Ontario, la
20 décision a été d'associer le Derecho à un événement
21 climatique dans les statistiques, évidemment, cet
22 indicateur-là va être favorable. Si au Québec, on
23 prend la décision de l'associer à la végétation,
24 notre indicateur va être défavorable.

25 Donc, c'est toujours intéressant de se

1 comparer, mais il faut vraiment dans ce contexte-
2 là, comprendre qu'il y a un niveau d'interprétation
3 quand on associe la végétation à une panne alors
4 qu'ultimement, la vraie bonne donnée objective
5 c'est : est-ce qu'il y a eu une panne ou pas?

6 Q. **[241]** O.K. J'achève bientôt, Madame la Présidente.
7 Cycles d'intervention. Vous avez établi des cycles
8 de cinq ans pour le Distributeur, de sept ans pour
9 le Transporteur. Je ne sais pas si vous avez déjà
10 répondu à la question. Je m'excuse si vous y avez
11 déjà répondu. Mais comment la durée de ces cycles-
12 là a-t-elle été déterminée? Vous vous êtes basé sur
13 quoi?

14 R. En fait, on parle d'un cycle moyen. Donc, ça ne
15 veut pas dire que le cycle est pareil à travers le
16 Québec. On a indiqué dans notre dépôt de la preuve
17 que pour le réseau de transport, c'est entre
18 trois... et là, je ne veux pas me tromper, là, je
19 pense que c'est entre trois et quinze (15) ans. Je
20 vous donne cet exemple-là, c'est peut-être seize
21 (16) ou dix-sept (17), ce n'est pas grave pour
22 l'explication. Même chose pour le réseau de
23 distribution, donc oui c'est une moyenne de cinq
24 ans, mais à certains endroits ça peut être trois
25 ans dans le sud du Québec et ça peut être sept ans

1 sur la Côte-Nord.

2 Donc ça, c'est défini en fonction de
3 concepts tels la vitesse - là je vais parler de
4 Transport - la vitesse de croissance des végétaux
5 et les zones de rusticité, donc ça veut dire les
6 zones où certains végétaux peuvent pousser ou pas.
7 Donc, évidemment, au nord il y a des végétaux qui
8 ne poussent pas, alors qu'au sud il y a des
9 végétaux qui poussent avec des croissances plus
10 rapides. Donc, ce n'est pas un cycle pour tout le
11 monde, ce n'est pas le cycle de cinq ans pour toute
12 la province, c'est vraiment en fonction souvent des
13 latitudes qu'on va prendre ce genre de décision là.

14 Q. **[242]** D'accord. Mais est-ce que la moyenne que vous
15 avez établie de cinq ans et de sept ans, est-ce que
16 c'est uniquement basé sur vos propres observations
17 ou avez-vous fait appel à des services d'un expert
18 pour vous aider là-dessus?

19 R. Bien, c'est sûr qu'on l'établit selon la cadence,
20 mais on se compare et ces cycles-là qui peuvent
21 varier, par exemple en distribution, de trois à six
22 ans, c'est effectivement ce qu'on constate dans
23 l'industrie nord-américaine. Donc, des cycles
24 dépendamment des latitudes, des utilités et leur
25 réalité qui vont varier. Donc, on est dans la

1 fourchette qu'on vous parle.

2 Q. **[243]** Vous dites nord-américaine?

3 R. Nord-américaine et canadienne parce qu'on ne se
4 compare pas juste au Canada. Donc ça, c'est le
5 référentiel, oui, on est dans la fourchette du
6 référentiel. Par contre, il faut considérer la
7 spécificité du réseau québécois. Premièrement, la
8 constitution de la population des espèces
9 végétales, donc la forêt boréale par exemple. Aussi
10 notre climat, le fait que dans certains endroits il
11 y a moins de neige, moins de neige mouillée, moins
12 de verglas. L'exposition de notre réseau, donc
13 notre réseau passe souvent dans des secteurs très
14 forestiers et très étendus sur cent mille
15 kilomètres (100 000 km), donc oui on rentre dans la
16 fourchette de comparaison, mais nos décisions sont
17 vraiment en fonction de la réalité du réseau
18 québécois.

19 Q. **[244]** O.K. Mais essentiellement, c'est basé sur vos
20 propres observations, je comprends de votre réponse
21 que vous n'avez pas consulté des experts
22 formellement?

23 R. Bien, en fait, comme je vous dis, on consulte
24 régulièrement des experts du domaine, autant nos
25 homologues que nos consultants ou les entrepreneurs

1 avec qui qu'on travaille.

2 Q. [245] Oui, O.K.

3 R. Non, mais je peux vous dire, non mais quand je
4 commence par dire nos homologues, ça veut dire les
5 experts des autres utilités, donc des ingénieurs
6 forestiers...

7 Q. [246] Oui, oui, je comprends.

8 R. ... des gens qui font des contrôles terrain comme
9 nous.

10 Q. [247] Donc, j'utilisais le terme « expert » plus
11 dans le sens juridique du terme, quelqu'un
12 d'indépendant qui n'est pas dans l'organisation,
13 c'est ça je veux dire, mais je ne veux pas
14 argumenter avec vous, là, je voulais juste
15 clarifier ce point-là.

16 Dernière question, je vous réfère à une
17 réponse que vous avez donnée à une demande de
18 renseignements d'Option consommateur. Donc, je vous
19 réfère à la pièce B-0108, à la page 20. Donc, dans
20 le préambule, là, on a tout simplement reproduit
21 votre figure 1, là, que vous avez représentée ce
22 matin dans votre présentation PowerPoint qui
23 démontre les cinq principaux types d'intervention
24 de maîtrise de végétation.

25 La question 6.2 qu'on a posée à la page 21,

1 c'est en référence à ce tableau-là, de fournir les
2 coûts totaux estimés par chacune... pour chacune de
3 ces cinq catégories pour l'année vingt vingt-
4 quatre, vingt vingt-cinq (2024-2025), et la réponse
5 c'est que vous n'êtes... ce n'est pas opportun
6 parce que ça permettrait d'obtenir des informations
7 commerciales sensibles. Je voulais juste mieux
8 comprendre votre réponse pourquoi vous êtes d'avis
9 que la divulgation des coûts totaux pour chacune de
10 ces cinq méthodes... types d'intervention pourrait
11 révéler des informations commerciales sensibles?

12 R. Bien, d'une part, il faut savoir que l'ensemble de
13 nos problèmes de végétation sont externalisés, donc
14 régulièrement on va aller au marché pour aller
15 chercher de la capacité et on veut aller chercher
16 le meilleur prix. C'est sûr qu'en exposant nos taux
17 moyens, nos prix moyens, ça pourrait donner des
18 indications à ces entreprises-là, des prix... ou
19 des prix qu'ils pourraient soumettre, donc c'est
20 dans ce sens-là qu'on disait que c'est une
21 information commerciale sensible.

22 Q. **[248]** D'accord. Je vous remercie, je n'ai plus de
23 questions.

24 Merci au panel.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup, Maître David. Donc, cela termine
3 notre première journée. À moins qu'il y ait des
4 commentaires. Non? Donc, on va quitter pour un
5 weekend bien mérité. On se retrouve lundi matin à
6 compter de neuf heures (9 h) avec le contre-
7 interrogatoire de maître Neuman pour le RTIEÉ.
8 Alors, reposez-vous bien et à lundi.

9 AJOURNEMENT

10

11

12 SERMENT D'OFFICE:

13 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
14 certifie sous mon serment d'office, que les pages
15 qui précèdent sont et contiennent la transcription
16 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
17 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
18 Loi.

19

20 ET J'AI SIGNE:

21

22

23

24 _____
Claude Morin, sténographe officiel

25 Tableau #200569-7.